

Analyse Stratégique Régionale Guyane

Synthèse des connaissances

Sommaire

• SOMMAIRE	1
• LES ECOSYSTEMES ET LEUR FONCTIONNEMENT	5
1. Contexte climatique du centre Atlantique	5
2. Caractéristiques des masses d'eau côtières	5
2.1. Saison des pluies	6
2.2. Saison sèche.....	8
3. Géomorphologie du plateau continental	12
4. Nature des fonds marins	12
• LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	14
1. Habitats littoraux : zones humides.....	14
1.1. Entités des zones humides littorales	14
1.1.1. Mangroves et vasières.....	14
1.1.2. Marais et marécages	17
1.2. Espèces à statut de ces entités.....	17
1.3. Menaces et pressions	21
2. Mammifères marins	24
2.1. Cétacés	24
2.1.1. Etat des connaissances	24
2.1.2. Espèces présentes et statut	24
2.1.3. Répartition des espèces	27
2.1.4. Pressions et menaces	28
2.2. Siréniens	31
2.2.1. Statut de l'espèce en Guyane	31
2.2.2. Etat des connaissances.....	31
2.2.3. Répartition de l'espèce	31
2.2.4. Menaces, pressions et état des populations	32
3. Reptiles	36
3.1. Tortues marines	36
3.1.1. Historique et état des connaissances.....	36
3.1.2. Espèces présentes et statut des espèces.....	36
3.1.3. Répartition à l'échelle mondiale/régionale.....	37
3.1.4. Répartition à l'échelle de la Guyane.....	37
3.1.5. Etat des populations	40
3.1.6. Menaces et pressions.....	40

3.2.	Caïmans.....	45
3.2.1.	Etat des connaissances.....	45
3.2.2.	Espèces présentes et statut des espèces.....	45
3.2.3.	Répartition à l'échelle mondiale/régionale.....	45
3.2.4.	Répartition à l'échelle de la Guyane.....	46
3.2.5.	Menaces, pressions et état des populations.....	46
4.	Oiseaux pélagiques et littoraux.....	49
4.1.	Etat des connaissances.....	49
4.2.	Espèces présentes et statut de protection.....	49
4.3.	Répartition des espèces.....	50
4.3.1.	Oiseaux pélagiques.....	50
4.3.2.	Oiseaux littoraux.....	52
4.3.3.	Oiseaux fréquentant les zones humides.....	53
4.3.4.	Menaces, pressions et état des populations.....	57
5.	Faune benthique.....	61
5.1.	Etat des connaissances.....	61
5.2.	Espèces présentes et statut.....	61
5.2.1.	Répartition des espèces sur fonds meubles.....	62
5.2.2.	Zones importantes pour le cycle des crevettes.....	64
5.2.3.	Répartition des espèces sur fonds durs.....	64
5.2.4.	Menaces et pressions.....	64
6.	Poissons.....	67
6.1.	Etat des connaissances.....	67
6.2.	Espèces présentes et statut.....	67
6.3.	Répartition des espèces.....	68
6.3.1.	Plateau continental.....	68
6.3.2.	Talus continental.....	71
6.3.3.	Plaine abyssale.....	71
6.4.	Zones de concentration des juvéniles.....	72
6.5.	Informations relatives à quelques espèces à statut.....	72
6.5.1.	Cas particulier du Mérou géant.....	72
6.5.2.	Cas particulier des requins et des raies.....	73
6.6.	Menaces et pressions.....	73
7.	Patrimoine culturel.....	76
7.1.	Vestiges du bain.....	76
7.2.	Roches gravées et polissoirs.....	76

• USAGES ET ACTIVITES	77
1. Démographie littorale et assainissement.....	77
2. Apports terrigènes	80
2.1. Activités d'Orpaillage.....	80
2.1.1. 2 ^{ème} activité exportatrice de Guyane	80
2.1.2. Conséquences de l'activité sur la santé humaine	80
2.1.3. Conséquences de l'activité sur le milieu	80
2.2. Agriculture	81
3. Pêche professionnelle	82
3.1. Historique et économie des pêcheries	82
3.2. Différentes pêcheries	82
3.2.1. Pêche côtière.....	83
3.2.2. Pêche crevettière.....	86
3.2.3. Pêche aux vivaneaux.....	88
3.2.4. Pêche aux requins.....	90
4. Pêche à pied	94
5. Ports et trafics maritimes	94
5.1. Ports.....	94
5.2. Trafic de fret.....	95
6. Tourisme	98
6.1. Les sites fréquentés	98
6.2. Infrastructures d'accueil	98
7. Pêche de loisir.....	101
8. Activités nautiques.....	103
8.1. Sites de baignade	103
8.2. Clubs nautiques	103
9. Plaisance.....	103
9.1. Ports de plaisance.....	103
9.2. Sites de mouillage	104
10. Usages coutumiers.....	104
10.1. Collecte des œufs de tortues marines.....	104
10.2. La pêche de subsistance.....	105
11. Activités spatiales	105
12. Prospection pétrolière.....	106

- TABLES 107



Les écosystèmes et leur fonctionnement

Le contexte hydroclimatique de la Guyane a été largement étudié, les connaissances sont nombreuses mais très éparses et ponctuelles. Aussi, cette courte synthèse ne rappelle que les grands principes évoluant sur la zone économique exclusive.

1. Contexte climatique du centre Atlantique

Proche de l'équateur, la Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide, stable sur le plan des vents et des températures. Les variations de précipitation, liées à la position de la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC) déterminent le rythme des saisons.

Dans l'hémisphère nord, l'anticyclone des Açores dirige des alizés de nord-est, alors que dans l'hémisphère sud, l'anticyclone de Sainte-Hélène produit des vents de sud-est. La rencontre de ces vents s'effectue au sein de la ZIC, dépressionnaire.

Quatre saisons en découlent :

- une petite saison des pluies de la mi-novembre à fin janvier. La ZIC étant au nord, elle commence sa descente en direction du Brésil. A la mi-novembre, sa frange atteint la Guyane, puis entre mi-novembre et fin-janvier, la ZIC passe une première fois sur la Guyane.
- une petite saison sèche, appelée « le petit été de mars » qui se produit en général entre début février et la mi-mars. Cette saison correspond à la position la plus sud de la ZIC, qui se positionne au voisinage de l'équateur géographique et parfois même dans l'hémisphère sud.
- une saison des pluies, de fin mars à début juillet. Poursuivant son cycle annuel, la ZIC remonte vers le nord et aborde donc une deuxième fois la Guyane. C'est à cette période que les précipitations seront les plus abondantes.
- une saison sèche, où dès mi-juillet la ZIC commence à s'éloigner de la Guyane, chassée par l'alizé de sud-est, qui la repousse au niveau de la Caraïbe. Jusqu'à mi-novembre, ce sera la période la plus sèche.

Durant les phénomènes El Niño, le climat guyanais est plus sec et plus chaud, alors que La Niña entraîne plutôt une aggravation des précipitations accompagnée de températures plus fraîches.

2. Caractéristiques des masses d'eau côtières

D'une manière générale, les différents paramètres régissant sur les eaux du plateau continental peuvent être décrites synthétiquement tel que l'illustre la figure 1 (d'après L. Lampert 2009).

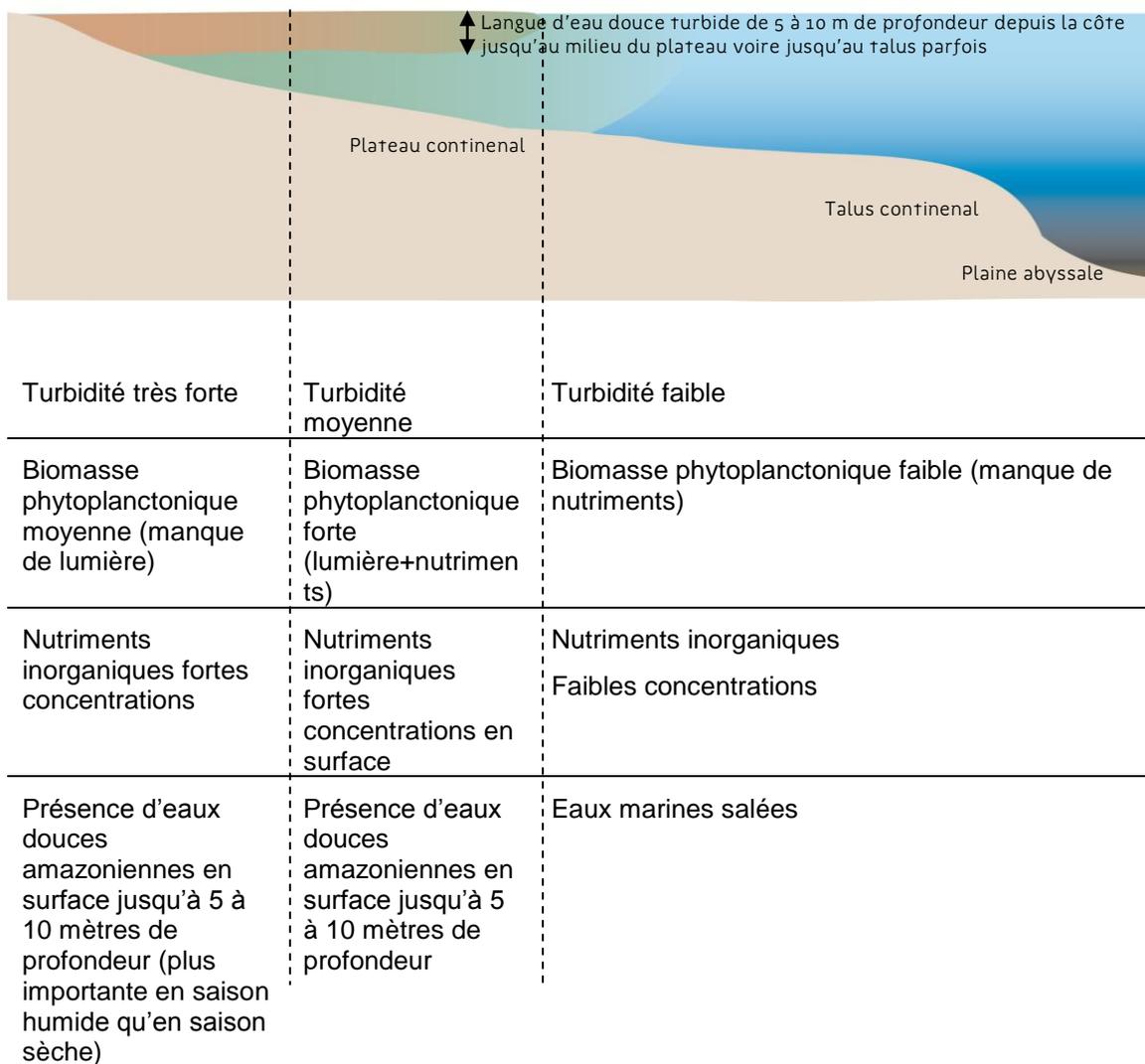


Figure 1 : Caractéristiques des masses d'eau côtières guyanaises

2.1. Saison des pluies

Venant des côtes africaines, le courant sud-équatorial se divise en deux nouveaux courants sur l'extrémité orientale du Brésil : l'un part vers le sud (Courant du Brésil) et l'autre vers le nord-ouest (courant Nord Brésil). Ce dernier se poursuit vers le nord-ouest, en courant des Guyanes, longe le plateau des Guyanes, et devient ensuite le courant des Caraïbes (Figure 2).

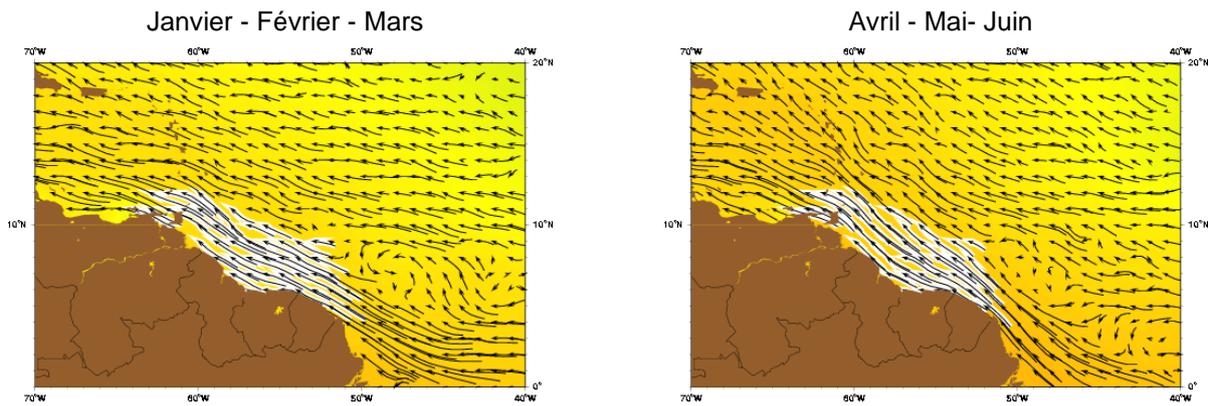


Figure 2 : Courant des Guyanes alimenté par le courant Nord brésil

Durant la saison des pluies, le courant des Guyanes est plaqué contre les côtes guyanaises par des alizées de nord-est. Le courant des Guyanes est persistant toute l'année et est significatif jusqu'à 300 miles des côtes. Il est cependant maximum le long du talus continental (vitesse moyenne annuelle de 40 cm/s pouvant aller jusqu'à 200 cm/s).

Cet intense flux côtier est principalement alimenté par les eaux d'origine amazonienne, ainsi l'eau est peu saline et adjacente à la côte (Figure 3) et riche en sédiments et en nutriments (Figure 4).

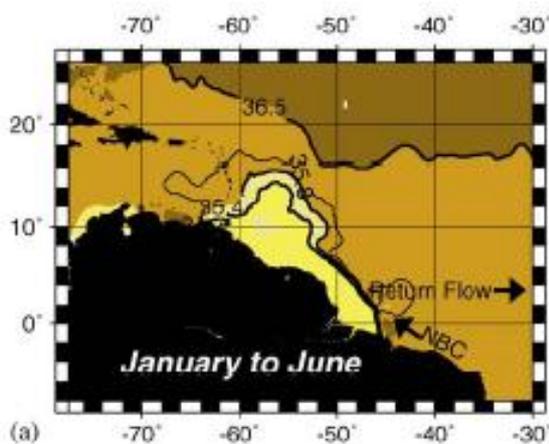


Figure 3 : Salinité de surface de janvier à juin

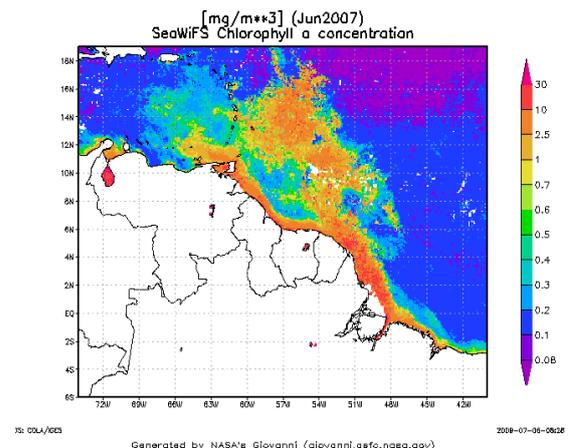


Figure 4 : Concentration en Chlorophylle a en juin 2007

Ces panaches d'eau douce peuvent s'étendre à 300 km au large et atteindre 50 m de profondeur.

Ces eaux douces d'origine amazonienne débouchent à quelques centaines de kilomètres à l'est de la Guyane. Le fleuve débite en moyenne 200 000 m³ par seconde d'eau douce (ce qui représente environ 20% des apports d'eau douce mondiaux dans les océans). Le débit de l'Amazonie peut atteindre 225 000 m³ par seconde en saison des pluies (mai-juin).

Malgré l'importance des fleuves en Guyane, leurs conséquences hydrodynamiques restent limitées. Ils contribuent à hauteur de 1 à 3% aux apports sédimentaires sur la côte.

2.2. Saison sèche

Au cours de la saison sèche, la direction des alizés vire au sud-est. Le courant nord Brésil se sépare alors d'une partie de son flux qui est rétrofléchi et va alimenter le contre courant nord équatorial. Le reste du flux poursuit sa remontée par le courant des Guyanes (Figure 5).

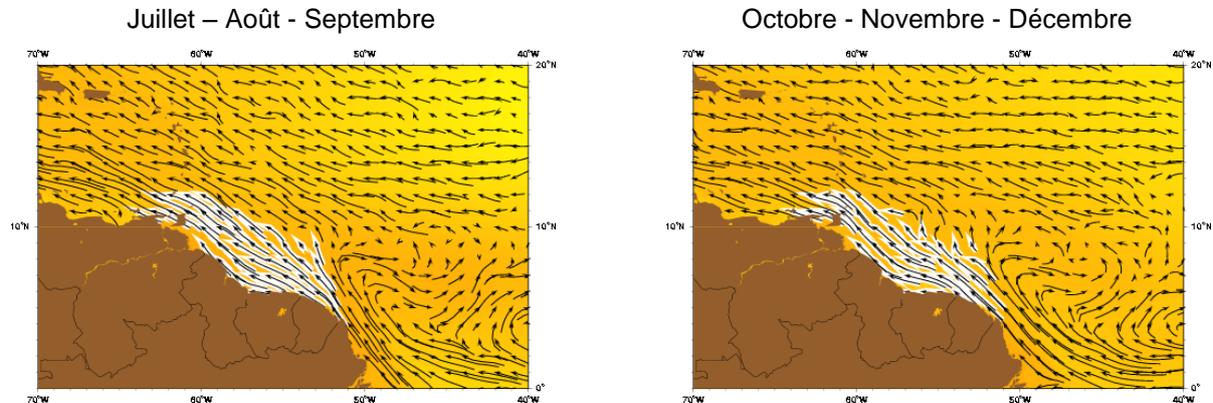


Figure 5 : Rétroflexion du courant Nord Brésil

Durant cette période, les masses d'eau douces (Amazone : 90 000 m³ par seconde), quoique moins importantes qu'en saison des pluies, sont redirigées vers le large. Les eaux côtières sont plus salées et moins turbides et se dispersent plus loin qu'en saison des pluies (Figures 6 et 7).

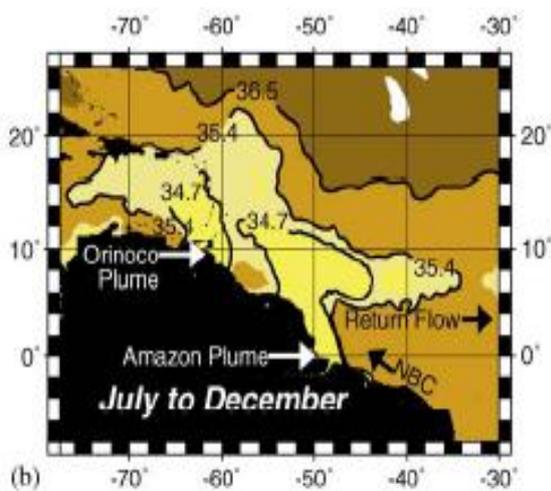


Figure 6 : Salinité de surface de juillet à décembre

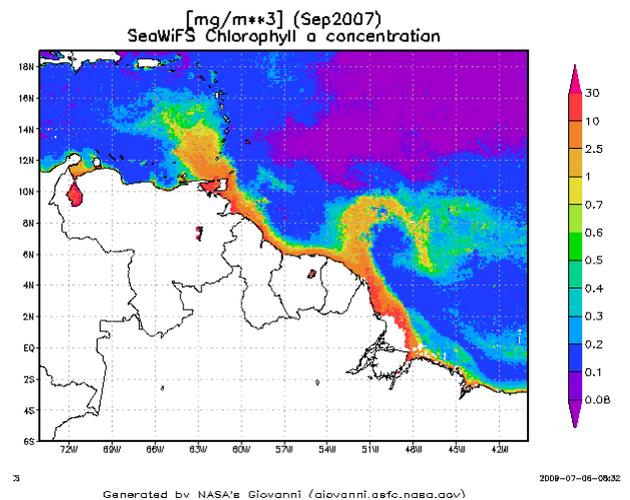


Figure 7 : Concentration en Chlorophyll a en octobre 2007

Source des informations

Dynamique du littoral

Allard J.F., Degay E. & Joseph B. 1997. Cartographie de l'évolution du trait de côte en Guyane de 1950 à 1994. Rapport BRGM R 39506

Froidefond J.M., Griboulard R. & Prost M.T. 1986. Mesure du déplacement des bancs de vase le long des côtes de la Guyane française entre 1979 et 1984. Journal de Recherche Océanographique, 11 : 1203-1232.

Fromard F., Puig H., Peltier A., Mougin E., Marty G. & Betouille J.L. 1996. Dynamique, structure et biomasse des mangroves de Guyane française. Bol. Mus. Para. Emilio Goeldi, Ser. Cienc. Da Terra 8: 5-29.

Pujos M. & Pons J.C. 1986. Similitudes morpho-sédimentaires sur les plateaux continentaux et insulaires en milieu tropical. Nature guyanaise : le littoral guyanais, fragilité et environnement. Sepanguy-Separrit Ed.: 7-17.

Pujos M., Bobier C., Chagnaud M., Fourcassies C., Froidefond J.M., Gouleau D., Guillaume P., Jouanneau J.M., Parra M., Pons J-C., Pujos A., De Resseguier A. & Viguier C. 1989. Les caractères de la sédimentation fine sur le littoral de la Guyane française (région de Cayenne) : nature, origine et périodicité de l'envasement. Rapport CORDET, 87001/88310. 77pp.

Prost M-T. 1993. L'environnement côtier actuel de la Guyane et quelques aspects de son analyse par télédétection. Caribena, 3 : 125-158

Prost M-T. 1997. La mangrove de front de mer en Guyane, ses transformations sous l'influence du système de dispersion amazonien et son suivi par télédétection. . Mangrove

Ecosystem studies in Latin America and Africa. Edité par Kjerfve B., Lacerda L.D., Diop E.H.S.; UNESCO, 111-126.

Fonctionnement des écosystèmes

Abbes R., Aldebert Y., Dorel D., Leroy C., Lemen R., Prado J. & Saint-Felix C. 1972. Reconnaissance des fonds de pêche de la Guyane française. Campagne de la Thalassa dans la région Antilles--Guyane, 15 juin-1er septembre 1971. Science et Pêche, Bulletin Institut des Pêches Maritimes, 210 : 1-22.

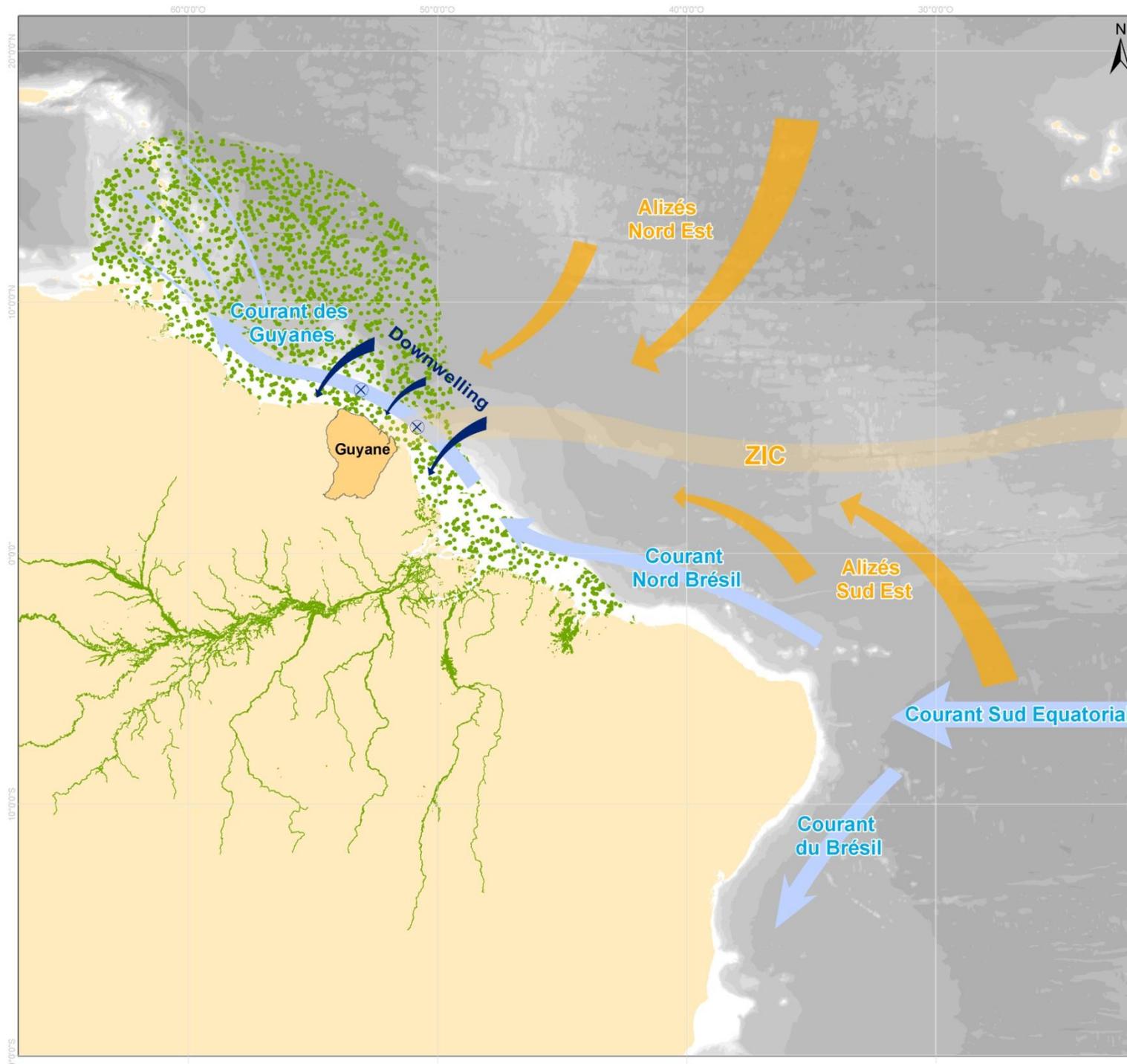
Baklouti M., Devenon J.L., Bourret A., Froidefond J. M., Ternon J.F. & Fuda J.L. 2007. New insights in the French Guiana continental shelf circulation and its relation to the North Brazil Current retroflexion, J. Geophys. Res., 112

Bouysse P, Kudrass R.R & Le Lann F. 1977. Reconnaissance sédimentologique du plateau continental de la Guyane française (Mission Guyamer 1975). Bulletin du B.R.G.M. 2 (IV,2) : 141-179.

Castaing P & Pujos M. 1976. Interprétation de mesures hydrologiques effectuées sur le plateau continental de la Guyane française. Bull. Inst. Geol. Bassin d'Aquitaine. N 20, p. 99-106

Field A., 2005. North Brazil current rings viewed by TRMM Microwave Imager SST and the influence of the Amazon Plume. Deep Sea Research Part I: Oceanographic Research Papers, 52(1), 137-160.

Gyory J., Mariano A.J. & Ryan E.H. 2005. "The Guiana Current." Ocean Surface Currents. <http://oceancurrents.rsmas.miami.edu/atlantic/guiana.html>.



ANALYSE STRATEGIQUE REGIONALE GUYANE

ECOSYSTEMES

Fonctionnement océanographique
Saison des pluies

-  Circulation atmosphérique
-  Courantologie de surface
-  Production primaire

Bathymétrie

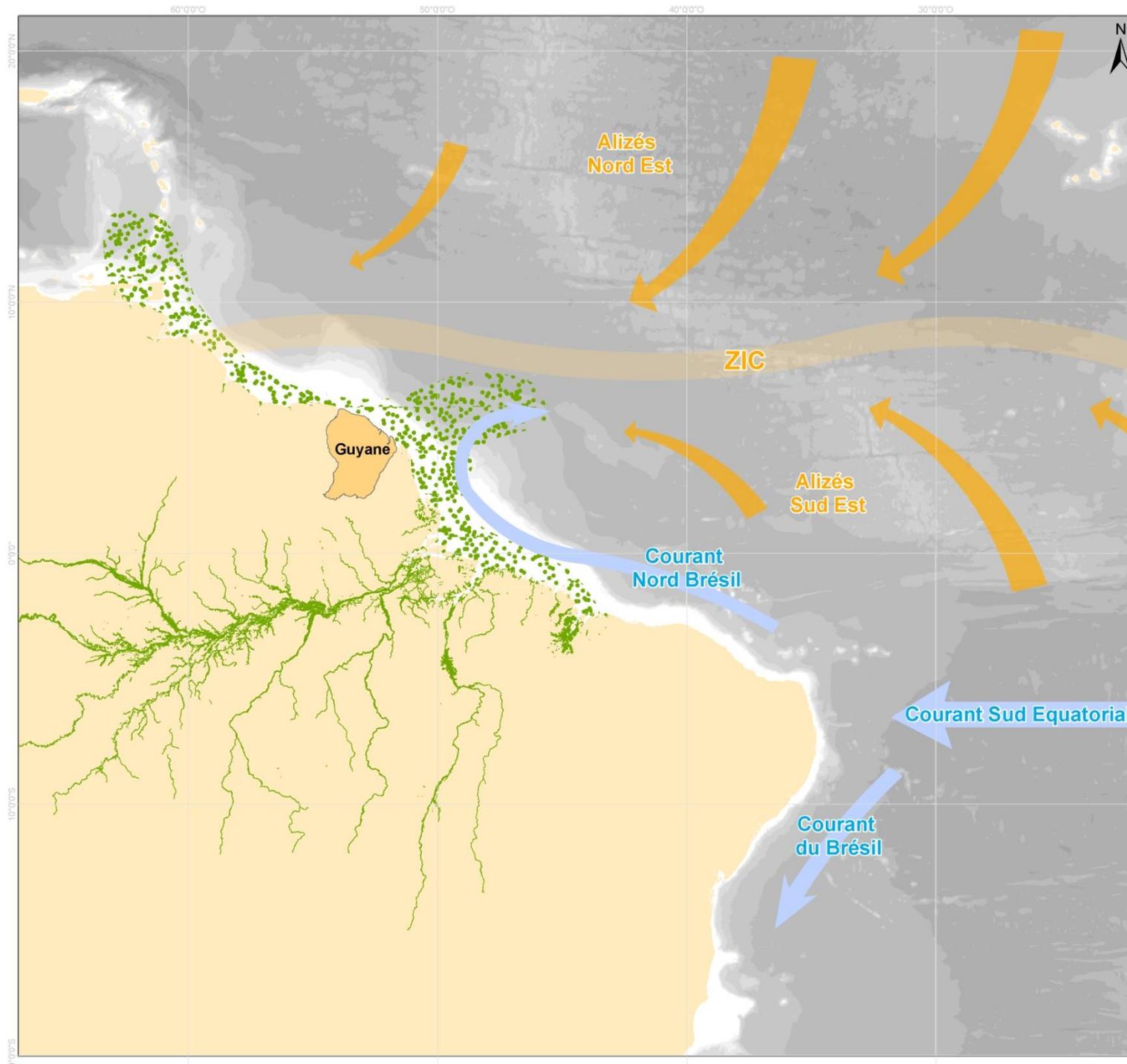
-  5000 - 6000 m
-  4000 - 5000 m
-  3000 - 4000 m
-  2000 - 3000 m
-  1000 - 2000 m
-  0 - 1000 m

0 500 0 200
kilomètres Milles nautiques



Sources des données :
 - Johns, W.E., T.N. Lee, F.A. Schott, R.J. Zantopp, and R.H. Evans, 1990. The North Brazil Current retroflection - seasonal structure and eddy variability. *Journal of Geophysical Research*, 95, 22103-22120.
 - CASTAING P., PUJOS M. : Interpretation de mesures hydrologiques effectuées sur le plateau continental de la Guyane française. *Bull. Inst. Geol. Bassin d'Aquitaine*, 1976, N 20, p. 99-106
 - Joanna Gyory, Arthur J. Mariano, Edward H. Ryan. "The Guiana Current." *Ocean Surface Currents*. (2005). <http://oceancurrents.rsmas.miami.edu/atlantic/guiana.html>.
 Système de coordonnées : Géographique WGS84
 Réalisation : Agence des aires marines protégées - janvier 2010

Figure 8 : Fonctionnement océanographique en saison des pluies



**ANALYSE STRATEGIQUE REGIONALE
GUYANE
ECOSYSTEMES**

Fonctionnement océanographique
Saison sèche

-  Circulation atmosphérique
-  Courantologie de surface
-  Production primaire

- Bathymétrie**
-  5000 - 6000 m
 -  4000 - 5000 m
 -  3000 - 4000 m
 -  2000 - 3000 m
 -  1000 - 2000 m
 -  0 - 1000 m

0 500 0 200
kilomètres Milles nautiques



Sources des données :
 - Johns, W.E., T.N. Lee, F.A. Schott, R.J. Zantopp, and R.H. Evans, 1990. The North Brazil Current retroflection - seasonal structure and eddy variability. Journal of Geophysical Research, 95, 22103-22120.
 - CASTAING P., PUJOS M. : Interpretation de mesures hydrologiques effectuées sur le plateau continental de la Guyane française. Bull. Inst. Geol. Bassin d'Aquitaine, 1976, N 20, p. 99-106
 - Joanna Gyory, Arthur J. Mariano, Edward H. Ryan. "The Guiana Current." Ocean Surface Currents. (2005). <http://oceancurrents.rsmas.miami.edu/atlantic/guiana.html>.
 Système de coordonnées : Géographique WGS84
 Réalisation : Agence des aires marines protégées - janvier 2010

Figure 9 : Fonctionnement océanographique à la saison sèche

3. Géomorphologie du plateau continental

Le plateau de la Guyane est composé de deux entités : le monoclin sud et la marge est. Le premier se situe au dessous du Plateau de Demerara (de 200 à 2000 m de profondeur avec 1200 m en moyenne) tandis que le deuxième compte 120 km de large et va jusqu'à la plaine abyssale du plateau de Demerara (inférieur à 4500 m de profondeur) avec une pente très prononcée.

Le plateau continental est une plate forme qui se décline selon une très faible pente (0,6-0,7m/km).

4. Nature des fonds marins

La nature des substrats marins est principalement connue sur le plateau continental, qui a fait l'objet de plusieurs campagnes de reconnaissances des fonds.

L'hydrodynamisme côtier a pour conséquences une forte dynamique des bancs de vases qui parcourt le littoral. En effet, la sédimentation sur le littoral de la Guyane, d'origine amazonienne, évolue à l'échelle géologique. Les bancs de vase se forment périodiquement le long des côtes de Guyane et se déplacent de 900 m vers l'ouest tous les ans.

Le plateau continental est constitué d'une couche sédimentaire superficielle meuble à plus de 90%. Elle est en constante dynamique, sous l'influence des courants, de l'agitation océanique mais également sous l'effet des apports conséquents en matières solides par les grands fleuves (Amazone, Oyapock, Maroni, Approuague...). Sur le plateau continental, trois zones sédimentaires sont disposées parallèlement à la côte, il s'agit :

- d'une vase littorale (jusqu'à -20 m),
- puis d'anciens sédiments caractérisés par des sables fins, ponctués de temps à autres par des zones de vases endurées, par des zones rocheuses et des récifs coralliens fossiles une zone sableuse (granulométrie fine à grossière),
- et plus au large (au-delà de -100 m) on trouve une vase pélagique et d'autres affleurements rocheux (récifs coralliens fossiles, récifs coquillers, affleurements rocheux).

Le talus est composé de vase, et au-delà, les fonds sont essentiellement vaseux.

Source des informations

Habitats marins

Bouysse P., Kudrass R.R. & Le Lann F. 1977. Reconnaissance sédimentologique du plateau continental de la Guyane française (Mission Guyamer 1975). Bulletin du B.R.G.M. 2 (IV,2) : 141-179.

SHOM. 1955. Carte sédimentologie de la Guyane.

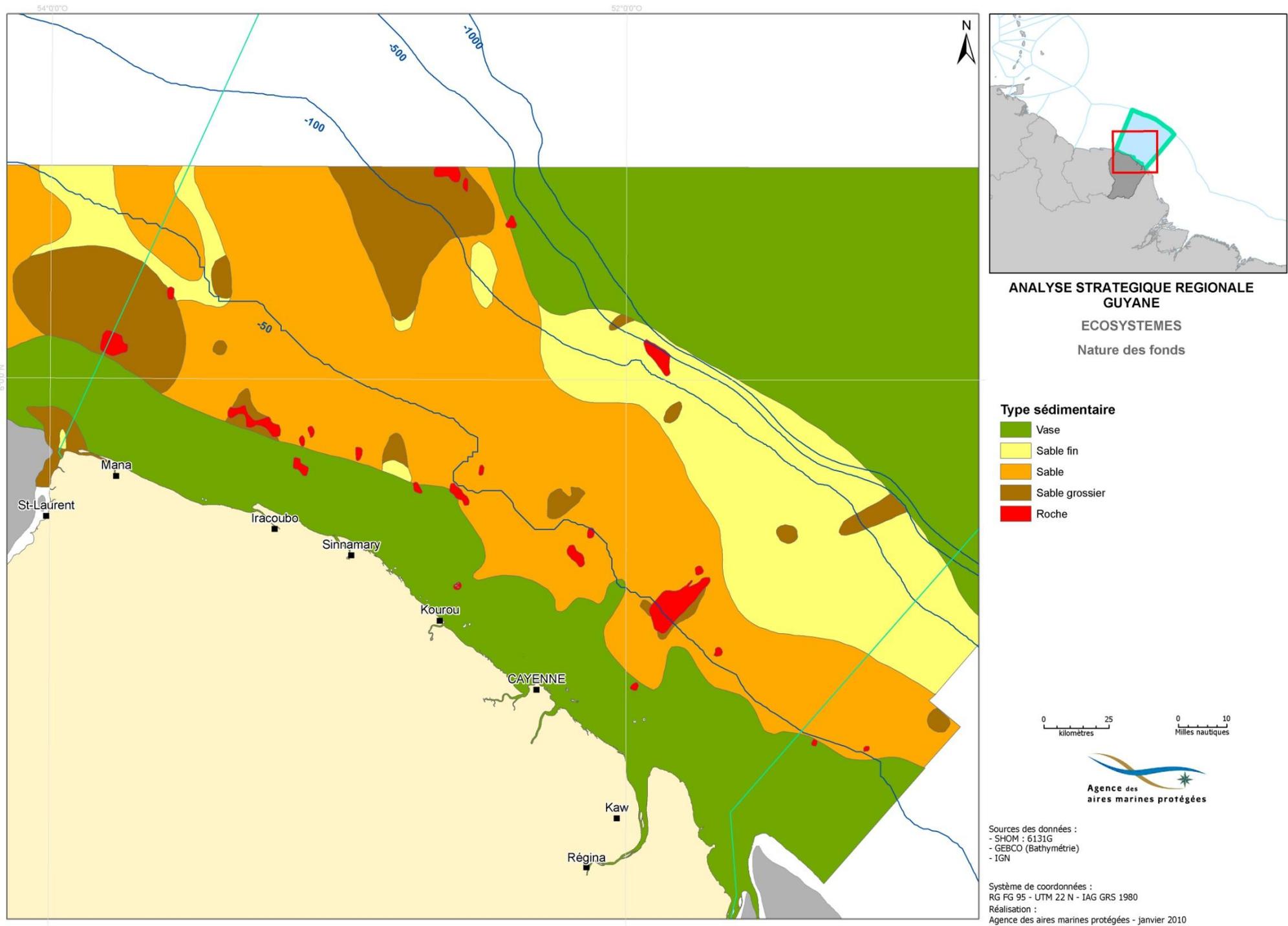


Figure 10 : Nature des fonds marins guyanais

1. Habitats littoraux : zones humides

Dans le cadre de cette analyse, seules les zones humides à réelle affinité marine sont traitées. Trois entités sont ainsi retenues : les mangroves et vasières associées, les marais ou marécages et les cordons sableux ou plages.

1.1. Entités des zones humides littorales

1.1.1. Mangroves et vasières

La mangrove occupe 250 km du littoral guyanais avec une superficie d'environ 700 km², ce qui représente 80% de la superficie du littoral (Lescure & Tostain, 1989, Amouroux 2003). Entre la réserve naturelle de l'Amana (5 700 ha) et celle de Kaw (10 000 ha) ce sont 15 % de la surface totale des mangroves de Guyane qui sont protégées.

Sur le littoral guyanais, la mangrove est très mobile et se déplace chaque année au gré des phénomènes d'érosion et d'envasement. La mangrove est directement liée aux bancs de vase sur lesquels elle se développe. De ce fait, son âge est très variable selon un sens rivage-intérieur des terres et se traduit par la présence d'individus de plus en plus âgés vers l'intérieur de la zone littorale. La mangrove pionnière puis, la mangrove jeune (plants de petite taille, densité élevée) sur les vases fluides de l'estran sont relayés par les adultes qui forment ensuite une mangrove adulte (plants de grande taille, densité moyenne, faible mortalité) sur les vases plus compactes ; enfin en arrière de la mangrove, le faciès dépérissant (forte mortalité) regroupe la mangrove sénescence.

Du fait de cette perpétuelle dynamique, il n'est pas aisé de citer des zones de mangroves remarquables, qui peuvent se déplacer en quelques années. Néanmoins à ce jour, certaines zones se distinguent de part leur relative ancienneté et par leur taille :

- la pointe Béhague,
- au niveau de la réserve naturelle de Kaw,
- en face de Sinnamary et,
- en face Iracoubo.

On trouve sur les vasières juste avant les jeunes pousses de palétuviers deux zones à spartine (*Spartina brasiliensis*) actuellement à l'ouest de la pointe Béhague et entre Iracoubo et Organabo.

La diversité végétale de la mangrove en Guyane est très pauvre avec seulement cinq espèces de palétuviers présentes. L'espèce dominante sur le littoral est le palétuvier blanc (*Avicennia germinans*) qui présente un caractère temporaire. Les dépôts vaseux salés récents sont colonisés par les palétuviers gris (*Laguncularia racemosa*), puis par les palétuviers blancs. Dans ces faciès côtiers pionniers, le genre *Rhizophora* est absent ou rare. La mangrove sur un banc de vase peut progresser de 400 m/an (Barthe 1995). Au niveau des estuaires, la mangrove est composée des palétuviers rouges (*Rhizophora racemosa* et *Rhizophora mangle*), puis des palétuviers gris (*Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erecta*) (Amouroux 2003). Les mangroves sont donc des peuplements végétaux quasiment monospécifiques, se succédant en fonction du type de milieu, estuaire ou côte ouverte.

La mangrove est un site important en termes de biodiversité en raison de sa situation d'interface terre-mer. Tout d'abord, ses peuplements génèrent une biomasse variant de 13 t/ha pour les formations

pionnières à *Laguncularia* à 350 t/ha pour la mangrove adulte à *Avicennia* (Fromard *et al.* 1995). La moyenne se situe généralement vers 17 t/ha. Les débris végétaux forment une litière importante sur la frange littorale et la production de litière varie entre 6 et 10 t/ha/an (Blasco 1991).

Elle constitue de vastes réseaux trophiques depuis les micro-organismes jusqu'aux mollusques, crustacés, et poissons. Les crabes jouent un rôle important dans la transformation de la matière organique déposée ou piégée dans le sol. Les mangroves et vasières sont aussi particulièrement riches en oiseaux limicoles et en *Ardéidae*, car ces espèces y trouvent les conditions favorables à leur développement.

Les mangroves demeurent des sites favorables de frayères, de nurseries, et d'abris pour les juvéniles de crevettes et de poissons. Selon Rojas-Beltran (1986), la mangrove abrite en Guyane française 100 espèces de poissons (Tableau I), 34 espèces de crustacés décapodes (crabes et crevettes). Les mangroves jouent donc un rôle majeur pour les espèces d'intérêt halieutique en Guyane française.

Tableau I : Ichtyofaune associée à la mangrove de Guyane française (Rojas-Beltran,1986)

Famille	Espèce	Nom vernaculaire
Pristidae	<i>Pristis pectinatus</i>	Requin scie
Dasyatidae	<i>Dasyatis guttata</i>	Raie long nez
Rhinopteraidae	<i>Rhinoptera bonasus</i>	Raie léopard
Potamotrygoniidae	<i>Potamotrygon</i>	
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus leuca</i> , <i>Carcharhinus limbatus</i> , <i>Carcharhinus porosus</i> , <i>Isogomphodon oxyrinchus</i>	Requins
Sphyrnidae	<i>Sphyrna tudes</i> <i>Sphyrna tiburo</i>	Requin marteau
Elopidae	<i>Elops sauros</i>	
Megalopidae	<i>Megalops atlanticus</i>	Palika
Clupeidae	<i>Odontognathus mucronatus</i> , <i>Opistonema oglinum</i> <i>Pellona flavipinnis</i>	Sardine Hareng
Engraulidae	<i>Anchoa spinifer</i> , <i>Anchoa surinamensis</i> , <i>Anchoa cayennensis</i> , <i>Anchoa lepidentostole</i> , <i>Lycengraulis batesii</i> , <i>Pterengraulis atherinoides</i>	Anchois
Ariidae	<i>Arius couma</i>	Couman-couman
	<i>Arius grandicassis</i>	Grondé
	<i>Arius herzbergii</i>	Pémécou
	<i>Arius parkeri</i>	Machoiran jaune
	<i>Arius passany</i>	Passany
	<i>Arius phrygiatus</i>	Bréssou
	<i>Arius proops</i>	Mâchoiran blanc
	<i>Arius quadriscutis</i>	Petite gueule
	<i>Arius rugispinis</i>	Bréssou
	<i>Bagre bagre</i> , <i>Bagre marinus</i>	Coco
	<i>Cathorops fissus</i> , <i>Cathorops spixii</i>	Michelot balnc
Auchenipteridae	<i>Pseudauchenipterus nodosus</i>	Coco-soldat
Aspredinidae	<i>Aspredo aspredo</i>	Cron-cron
	<i>Aspredinichthys filamentosum</i> , <i>Aspredinichthys tibicen</i> , <i>Platystacus cotylephorus</i>	

Pimelodidae	<i>Brachyplatystoma vaillantii</i>	Poucici
	<i>Pimelodus altissimus</i>	
	<i>Pimelodus blochii</i>	Kawueri
	<i>Pimelodus ornatus</i>	Pakira
	<i>Rhamdia quelen</i>	Barbe-roche
Hypophtalmidae	<i>Hypopthalmus edentatus</i>	Jamais-gouté
Loricariidae	<i>Hypostomus ventromaculatus</i> , <i>Hypostomus watwata</i>	Goret
	<i>Loricaria parnahybae</i>	Goret-fouet
Batrachoididae	<i>Batrachoides surinamensis</i>	Crapaud
Belonidae	<i>Tylosurus</i>	
Poecilidae	<i>Poecilia vivipara</i>	
	<i>Tomeurus gracilis</i>	
Anablepidae	<i>Anableps anableps</i>	Gros-yeux
Syngnahtidae	<i>Pseudophallus</i>	
Symbranchidae	<i>Symbranchus marmoratus</i>	Anguille
Centropomidae	<i>Centropomus ensiferus</i>	Loubine
	<i>Centropomus incillis</i>	Loubine
	<i>Centropomus parallelus</i>	Loubine
	<i>Centropomus pectinatus</i>	Loubine
	<i>Centropomus cf. robalito</i>	Loubine rivière
	<i>Centropomus undecimalis</i>	Loubine
Serranidae	<i>Epinephelus itajara</i>	Mérou géant
Carangidae	<i>Caranx hippos</i> , <i>Caranx latus</i>	Carangue
	<i>Oligoplites saliens</i>	Sauteur
	<i>Selene vomer</i>	
	<i>Trachynotus cayennensis</i>	Fausse carangue
Lutjanidae	<i>Lutjanus jocu</i>	
Lobotidae	<i>lobotes surinamensis</i>	Croupia roche
Sciaenidae	<i>Cynoscion acoupa</i>	Acoupa blanc
	<i>Cynoscion microlepidotus</i>	Acoupa canal
	<i>Cynoscion similis</i>	
	<i>Cynoscion steindachneri</i>	Acoupa courtine
	<i>Cynoscion virescens</i>	Acoupa aiguille
	<i>Larimus breviceps</i>	
	<i>Lonchurus lanceolatus</i>	
	<i>Macrodon ancylodon</i>	Acoupa chevrette
	<i>Micropogonias furnieri</i>	Courbine
	<i>Nebris microps</i>	Acoupa céleste
	<i>Pachypops furcraeu</i>	
	<i>Plagioscion auratus</i> , <i>Plagioscion squamosissimus</i> , <i>Plagioscion surinamensis</i>	Acoupa rivière
	<i>Stellifer microps</i> , <i>Stellifer rastrifer</i>	
Ehippididae	<i>Chaetodipterus faber</i>	Portugaise
Mugilidae	<i>Mugil cephalus</i> , <i>Mugil curema</i> , <i>Mugil incilis</i>	Parrassi
Gobiidae	<i>Gobioides</i> , <i>Gobionellus oceanicus</i> , <i>Gobius</i>	Appât vase
Eleotridae	<i>Dormitator maculatus</i>	
	<i>Eleotris pisonis</i>	

Trichiuridae	<i>Trichiurus lepturus</i>	
Scombridae	<i>Scomberomurus maculatus</i>	Thazard
Soleidae	<i>Achirus achirus</i> <i>Apionichthys dumerili</i>	Sole
Cynoglossidae	<i>Symphorus minor</i>	
Tetraodontidae	<i>Colomesus psittacus</i>	Gros-ventre
	<i>Sphoeroides testudinus</i>	Gros-ventre

1.1.2. Marais et marécages

Les marais (ou marécages) se trouvent en arrière des mangroves, et sont inondés en permanence. Ils occupent 1500 km² de superficie du littoral guyanais. Ces grandes étendues se trouvent principalement :

- entre Cayenne et l'embouchure de l'Oyapock : Savane Gabriel, plaine de Kaw et Pointe Béhague,
- entre Sinnamary et Saint Laurent : les marais Yiyi et la savane Sarcelle et,
- sur la commune de Macouria avec les pripis de Maillard.

De toutes les entités, les formations végétales des marais sont les plus riches et possèdent une flore avec un nombre d'espèces compris entre 200 et 250.

1.2. Espèces à statut de ces entités

Ces différents ensembles de zones humides sont accompagnés d'un cortège d'animaux, dont nombreux disposent d'un statut de protection national correspondant à plusieurs arrêtés (Tableau II) et de statuts internationaux.

Les mammifères sont intégralement protégés par l'arrêté du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des mammifères représentés dans le département de la Guyane (JORF du 25/06/86), puis modifié 3 fois, le plus récent étant l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006).

Les oiseaux sont aussi intégralement protégés par l'arrêté du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guyane (JORF 25/06/86), puis modifié 4 fois, le plus récent étant l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006).

Les caïmans sont protégés par l'arrêté du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentées dans le département de la Guyane (JORF du 25/06/86), puis modifié 2 fois, le plus récent étant l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006).

Enfin, les tortues marines sont protégées par l'arrêté du 17 juillet 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guyane abrogé par l'arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines sur le territoire national et leurs modalités de protection.

Une seule espèce d'oiseaux fréquentant les mangroves, le bécasseau maubèche, est citée sur la convention de Bonn à l'annexe 1.

Tableau II : Liste des espèces à statut par entité

Groupe	Espèces	Nom vernaculaire	Statut	Statut international
--------	---------	------------------	--------	----------------------

			national	UICN	CITES	SPAW
Mangroves et vasières						
Mammifères	<i>Odocoileus cariacou (virginianus)</i>	Cerf de virginie	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Procyon cancrivorus</i>	Raton crabier	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Manatus trichetus</i>	Lamantin	Arrêté du 15 mai 1986	Vulnérable	I	II
Oiseaux	<i>Aramides cajanea</i>	Râle de Cayenne		Préoccupation mineure		
	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Ardea cocoi</i>	Héron cocoi	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieuvre à collier		Préoccupation mineure		
	<i>Bubo virginianus</i>	Grand duc d'Amérique	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Buteogallus aequinoctialis</i>	Buse buson	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Butorides striata</i>	Héron strié	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau à croupion blanc		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris himantopus</i>	Bécasseau à échasses		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris mauri</i>	Bécasseau d'Alaska		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé		Préoccupation mineure		
	<i>Charadrius collaris</i>	Pluvier d'Azara		Préoccupation mineure		
	<i>Charadrius wilsonia</i>	Pluvier de Wilson		Préoccupation mineure		
	<i>Cochlearius cochlearius</i>	Savacou huppé	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta caerulea</i>	Aigrette bleue	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		Préoccupation mineure		
	<i>Egretta thula</i>	Aigrette neigeuse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta tricolor</i>	Aigrette tricolore	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Eudocimus ruber</i>	Ibis rouge	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	II	III
	<i>Gallinago delicata/paraguaiae</i>	Bécassine Canada/Magellan		Préoccupation mineure		
	<i>Geochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Herpetotheres aequinoctialis</i>	Buse buson		Préoccupation mineure		
	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	Macagua rieur	Arrêté du 15 mai 1986			
	<i>Himantopus mexicanus</i>	Échasse d'Amérique		Préoccupation mineure		

	<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin roux		Préoccupation mineure		
	<i>Limnodromus scolopaceus</i>	Bécassin à long bec		Préoccupation mineure		
	<i>Limosa haemastica</i>	Barge hudsonienne		Préoccupation mineure		
	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse		Préoccupation mineure		
	<i>Numenius (phaeopus) hudsonicus</i>	Coullis hudsonien		Préoccupation mineure		
	<i>Nyctanassa violacea</i>	Bihoreau violacé	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié		Préoccupation mineure		
	<i>Rallus longirostris</i>	Râle gris		Préoccupation mineure		
	<i>Rynchops niger</i>	Bec-en-ciseaux noir		Préoccupation mineure		
	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue		Préoccupation mineure		
	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite		Préoccupation mineure		
	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin		Préoccupation mineure		
	<i>Stercorarius skua</i>	Grand Labbe		Préoccupation mineure		
	<i>Tringa flavipes</i>	Petit Chevalier		Préoccupation mineure		
	<i>Tringa melanoleuca</i>	Grand Chevalier		Préoccupation mineure		
	<i>Tringa semipalmata</i>	Chevalier semipalmé		Préoccupation mineure		
	<i>Tringa solitaria</i>	Chevalier solitaire		Préoccupation mineure		
	<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette		Préoccupation mineure		
Marais						
Oiseaux	<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé		Préoccupation mineure		
	<i>Anas bahamensis</i>	Canard des Bahamas		Préoccupation mineure		
	<i>Anas discors</i>	Sarcelle à ailes bleues		Préoccupation mineure		
	<i>Anhinga anhinga</i>	Anhinga d'Amérique	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Ardea cocoi</i>	Héron cocoi	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Aythya affinis</i>	Petit Fuligule		Préoccupation mineure		
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Cairina moschata</i>	Canard musqué	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	III	III
	<i>Calidris himantopus</i>	Bécasseau à échasses		Préoccupation mineure		
	<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée		Préoccupation mineure		
	<i>Dendrocygna autumnalis</i>	Dendrocygne à ventre noir	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	III	
	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	III	III
	<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf		Préoccupation mineure		
	<i>Egretta caerulea</i>	Aigrette bleue	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Egretta thula</i>	Aigrette neigeuse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Gallinago</i>	Bécassine		Préoccupation mineure		

	<i>delicata/paraguaiae</i>	Canada/Magellan				
	<i>Himantopus mexicanus</i>	Échasse d'Amérique		Préoccupation mineure		
	<i>Nomonyx dominicus</i>	Érismature routoutou		Préoccupation mineure		
	<i>Opisthocomus hoazin</i>	Hoazin	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		
	<i>Phalacrocorax brasilianus</i>	Cormoran vigua		Préoccupation mineure		
	<i>Podilymbus podiceps</i>	Grèbe à bec bigarré		Préoccupation mineure		
	<i>Sarkidiornis melanotos</i>	Sarcidiorne à bosse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	II	
	<i>Tachybaptus dominicus</i>	Grèbe minime		Préoccupation mineure		
Reptiles	<i>Caiman crocodilus</i>	Caïman à lunettes	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure / Risque faible	I	
	<i>Paleosuchus palpebrosus</i>	Caïman rouge	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure / Risque faible		
	<i>Melanosuchus niger</i>	caïman Noir	Arrêté du 15 mai 1986	Risque faible /dépendant des mesures de conservation	I	II
Cordons sableux						
Reptiles	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue Luth	Arrêté du 14 octobre 2005	En danger critique d'extinction	I	II
	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue Olivâtre	Arrêté du 14 octobre 2005	Vulnérable	I	II
	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	Arrêté du 14 octobre 2005	En danger	I	II
	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	Arrêté du 14 octobre 2005	En danger critique d'extinction	I	II
	<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caouanne	Arrêté du 14 octobre 2005	En danger	I	II

Le manque d'éléments décisifs ne permet pas de déterminer la répartition précise de toutes ces espèces, à l'exception du caïman noir qui se trouve exclusivement dans les marais de Kaw, la rivière de l'Approuague et la pointe Béhague, et le lamantin aux marais de Coswine.

1.3. Menaces et pressions

Les pressions sur ces entités restent ponctuelles et localisées.

Sur les communes de la presqu'île de Cayenne et de Kourou, certaines zones humides ont été supprimées afin de créer de nouvelles infrastructures urbaines (construction des routes, de zones industrielles ou de lotissements). Au niveau de la commune de Mana, les marais ont été asséchés au profit des cultures rizicoles, or aujourd'hui de larges parcelles cultivées ont été détruites par l'érosion côtière et endommagées par les pénétrations d'eau salée.

Concernant la mangrove, elle a souvent été déboisée près des villes, car elle peut constituer une gêne sanitaire lors des épisodes de papillone (affection cutanée provoquée par les poils urticants de certains papillons nocturnes tropicaux).

Source des informations

Habitats littoraux

Amouroux J.L. 2003. Genèse et devenir des mangroves. Exemple de la Guyane. Cycle de conférences 2002-2003 – Perspectives, Quel avenir pour l'homme ?

Barthe B. 1995. Synthèse bibliographique et traitement télédétection sur la dynamique du littoral dans la zone Kourou-Sinnamary. Univ. Bordeaux I, Bordeaux. Rapport de maîtrise.

Blasco F. 1991. Les mangroves. La Recherche, 22 (231) : 444-453.

Fromard F., Puig H., Peltier A., Betoulle J.L., Mougou E., & Marty G. 1995. Données sur la typologie et la phytomasse aérienne des mangroves de Guyane française. Cruz Sales (da) ME.3rd Workshop ECOLAB. Livro de resumos expandidos. 1995, Belém, Brésil. 15- 18.

Lescure J. P. & Tostain O. 1989. Les mangroves guyanaises. Bois et Forêt des Tropiques. 220. 35-42.

Polidori L., Betoulle J-L., Lechevallier D., Marmoret M-A. & Panechou K. 1999. Cartographie des zones humides du littoral guyanais Rapport final décembre 1999 convention IRDDIREN n°9046

Projet de Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane. Volet Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Arrêté par le Conseil Régional en avril 2009. 231 p.

Rojas-Beltran R. 1986. Rôle de la mangrove comme nourricerie des crustacés et des poissons en Guyane. Le littoral guyanais. Fragilité de l'environnement. 1er congrès régional de la SEPANGUY. Xè colloque SEPANRIT. SEPANGUY/SEPANRIT. 1985, Cayenne. 97- 110.

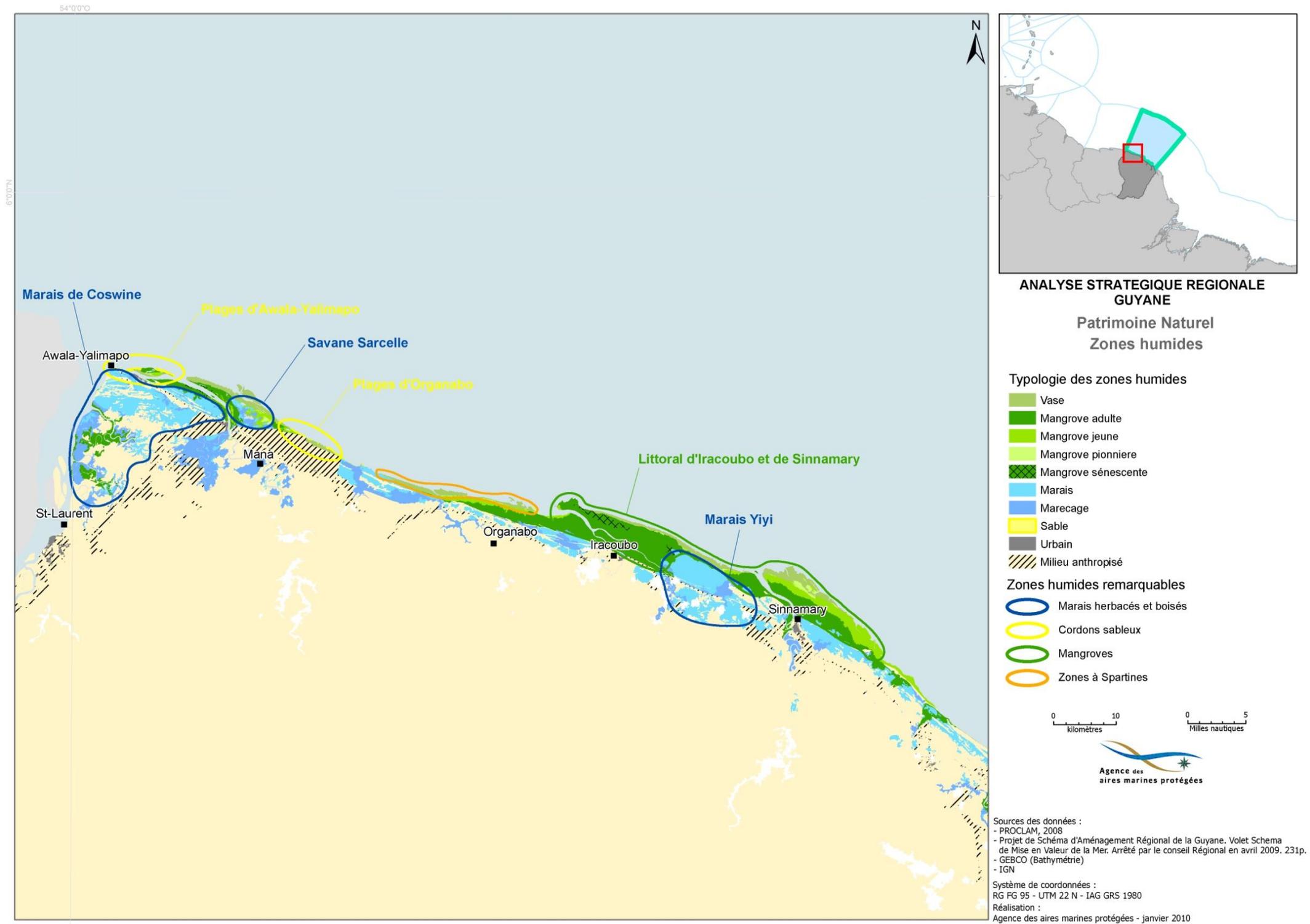


Figure 11 : Zones humides secteur ouest

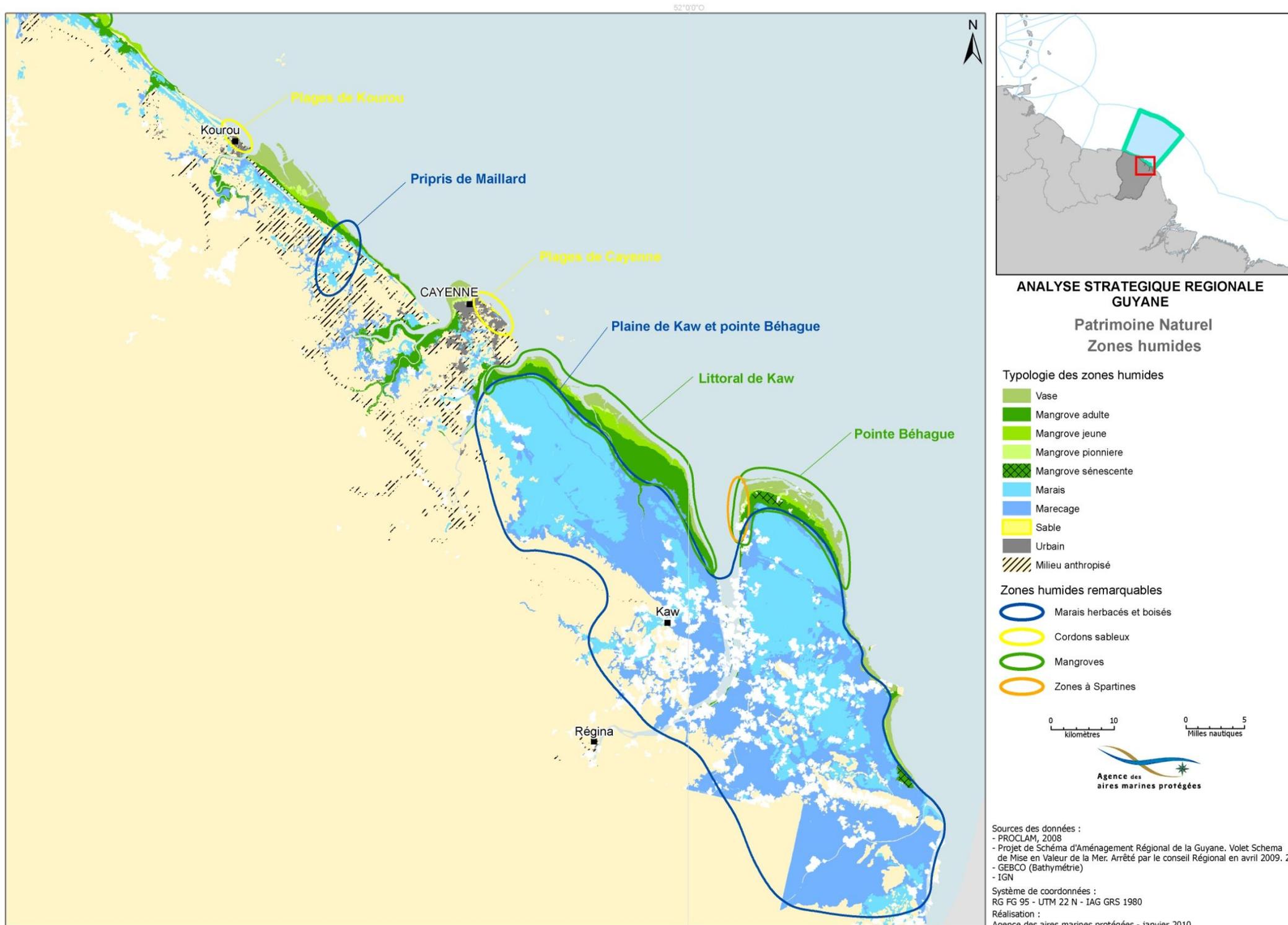


Figure 12 : Zones humides secteur est

2. Mammifères marins

2.1. Cétacés

2.1.1. Etat des connaissances

Peu d'études ont été publiées sur les cétacés en Guyane et à l'échelle du plateau des Guyanes.

A l'échelle régionale de l'Atlantique ouest, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a édité des guides sur les ressources vivantes et a listé toutes les espèces marines présentes dans cette zone (Carpenter 2002).

En application du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène de la région des Caraïbes, un rapport pour le développement d'un plan d'action pour les mammifères marins dans les Grandes Antilles a été rédigé, décrivant la répartition des mammifères marins. Ce rapport reconnaît la rareté des renseignements sur les cétacés de la région des Caraïbes (Ward *et al.* 2001). En 2008, ce plan d'action pour les mammifères marins a été édité et un des objectifs est d'améliorer les connaissances scientifiques sur les mammifères marins.

Les prospections sismiques sur le plateau continental en vue d'exploitation pétrolière ont permis quelques observations de cétacés (Ponge & Girondot, 2006).

La plus récente étude date de fin 2008 où un survol de toute la zone économique exclusive de la Guyane a permis d'identifier de nombreuses espèces de cétacés (Van Canneyt *et al.* 2009).

Localement, de nombreuses observations en mer ont été signalées mais peu d'entre elles ont pu être validées. Les pêcheurs plaisanciers et les pêcheurs professionnels relatent la présence de cétacés au niveau des îles du Salut, des îlots de Rémire ou encore au Grand Connétable. De même, les échouages sur le littoral permettent aussi d'identifier les espèces.

En Guyane, une seule espèce a fait l'objet d'études spécifiques : le dauphin de Guyane (*Sotalia guianensis*).

Dans le cadre de l'observatoire de la pêche côtière, mis en place par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane, des échantillons génétiques sont réalisés sur les cétacés victimes de captures accidentelles dans les filets.

2.1.2. Espèces présentes et statut

En rassemblant l'ensemble de sources évoquées ci-dessus, on note la présence attestée de 12 espèces de cétacés (dont certains non identifiés du genre *Delphinus*. Sp., *Stenella* sp. et *Mesoplodon* sp.) et 15 espèces potentiellement présentes (Tableau III).

Toutes ces espèces de cétacés sont protégées au niveau national par l'arrêté du 27 Juillet 1995 (arrêté fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national, J.O du 01/10/1995).

Au niveau international, elles sont toutes incluses dans l'annexe 2 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la Convention de Carthagène et certaines espèces sont inscrites aux annexes de la convention de Bonn (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). La plupart sont également classées sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN).

Tableau III : Liste des espèces de cétacés observées et potentiellement présentes en Guyane et statut de protection

Nom scientifique	Nom vernaculaire	UICN	CITES	BONN	SPAW	Présence en Guyane	Observations en Guyane Habitats	Pressions/menaces	Source d'informations
Sous ordre Mysticètes									
Famille Balaenopteridae (rorquals)									
<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Petit rorqual	Préoccupation mineure	I		II	Probable		Collision navire	Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual de Rudolphi	En danger	I	I et II	II	Probable		Collision navire	Carpenter 2002
<i>Balaenoptera edeni</i>	Rorqual Bryde	Manque de données	I	II	II	Probable		Collision navire	Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Balaenoptera musculus</i>	Rorqual bleu	En danger	I	I	II	Probable		Collision navire	Carpenter 2002
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	En danger	I	I et II	II	Attestée	Haut du talus continental	Collision navire	Van Canneyt et al. 2009 Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Megaptera novaeangliae</i>	Rorqual à bosse	Vulnérable	I	I	II	Probable		Collision navire	Ward et al. 2001 Carpenter 2002
Sous ordre Odontocètes									
Famille Delphinidae (dauphins océaniques)									
<i>Delphinus sp.</i>						Attestée	Plateau continental	Captures accidentelles dans tous types de pêches	Van Canneyt et al. 2009
<i>Delphinus capensis</i>	Dauphin commun	Manque de données	II		II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Ward et al. 2001
<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun	Préoccupation mineure			II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Feresa attenuata</i>	Orque pygmée	Manque de données			II	Attestée	Talus continental / Océanique	Captures accidentelles dans tous types de pêches	Van Canneyt et al. 2009 Carpenter 2002
<i>Globicephala macrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	Manque de données	II		II	Attestée	Plateau / talus / Océanique	Captures accidentelles dans tous types de pêches	Van Canneyt et al. 2009 Carpenter 2002
<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	Préoccupation mineure			II	Attestée	Océanique	Pêche à la seine	Van Canneyt et al. 2009 Carpenter 2002
<i>Lagenodelphis hosei</i>	Dauphin de Fraser	Manque de données			II	Probable			Carpenter 2002
<i>Orcinus orca</i>	Orque	Manque de données		II	II	Attestée	Talus continental	Pollution	Ward et al. 2001 Ponge & Girondot, 2006 Carpenter 2002
<i>Peponocephala electra</i>	Dauphin d'électre	Préoccupation mineure			II	Attestée	continental / Océanique	Pêche de subsistance aux Caraïbes	Van Canneyt et al. 2009 Carpenter 2002
<i>Pseudorca crassidens</i>	Faux orque	Manque de données			II	Attestée	Océanique	Pêche de subsistance aux Caraïbes	Van Canneyt et al. 2009 Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Sotalia guianensis</i>	Sotalie		I	II	II	Attestée	Plateau continental jusqu'à 10 m de profondeur	Captures accidentelles dans tous types de pêches, prises volontaires aux estuaires ;	Van Canneyt et al. 2009 Bouillet et al. 2002 Catzeflis, 2008

								pollution chimique	Ward et al. 2001 Ponge & Girondot, 2006 Carpenter 2002 Hansen & Richard-Hansen 2007
<i>Stenella sp.</i>					II	Attestée	Plateau continental	Captures accidentelles dans tous types de pêches, pêche de subsistance, pollution,	Van Canneyt et al. 2009
<i>Stenella attenuata</i>	Dauphin tacheté pantropical	Préoccupation mineure			II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Carpenter 2002
<i>Stenella clymene</i>	Dauphin de Clymène	Manque de données			II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Carpenter 2002
<i>Stenella coeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	Préoccupation mineure			II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Stenella frontalis</i>	Dauphin tacheté de l'atlantique	Manque de données			II	Attestée	Plateau	Captures accidentelles dans tous types de pêches	Ponge & Girondot, 2006 Carpenter 2002
<i>Stenella longirostris</i>	Dauphin a long bec	Manque de données			II	Probable		Captures accidentelles dans tous types de pêches	Carpenter 2002
<i>Steno bradanensis</i>	Dauphin a bec étroit	Préoccupation mineure	II		II	Probable			Ward et al. 2001 Carpenter 2002
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	Préoccupation mineure		I	II	Attestée	Plateau / talus / Océanique	Captures accidentelles dans tous types de pêches	Van Canneyt et al. 2009 Ward et al. 2001 Carpenter 2002
Famille Ziphiidae (baleines à bec)									
<i>Mesoplodon sp.</i>		Manque de données			II	Attestée	Talus / Océanique	Pollution sonore (manœuvre militaire avec sonar basse fréquence) Ingestion macro déchets	Van Canneyt et al. 2009
<i>Mesoplodon densirostris</i>	Baleine à bec de Blainville	Manque de données			II	Probable		Pollution sonore (manœuvre militaire avec sonar basse fréquence) Ingestion macro déchets	Carpenter 2002
<i>Ziphius cavirostris</i>	Baleine à bec de Cuvier	Préoccupation mineure			II	Attestée	Talus / Océanique	Pollution sonore (manœuvre militaire avec sonar basse fréquence) Ingestion macro déchets	Van Canneyt et al. 2009 Carpenter 2002
Famille Physeteridae (cachalot)									
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	Vulnérable		I	II	Attestée	Océanique	Interaction pêche, collision avec les navires, ingestions de macro déchets.	Van canneyt et al. 2009 Ward et al. 2001 Ponge & Girondot, 2006 Carpenter 2002
Famille des Kogiidae									
<i>Kogia breviceps</i>	Cachalot pygmée	Manque de données			II	Probable			Carpenter 2002
<i>Kogia simus</i>	Cachalot nain	Manque de données			II	Probable			Carpenter 2002

2.1.3. Répartition des espèces

Les cétacés se répartissent de façon assez homogène sur l'ensemble de la zone économique exclusive en Guyane.

Des zones marines de forte densité ont été observées lors du survol du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) à savoir (Van Canneyt *et al.* 2009) :

- le long du littoral jusqu'à 10 miles environ, les dauphins de Guyane sont très fréquents, des groupes de taille importante ont surtout été observés entre Cayenne et Sinnamary,
- le plateau continental est riche en petits delphinidés,
- la zone marine du talus continental et des eaux océaniques est riche en grand cétacé (Rorqual commun, cachalot, etc...). Des groupes de grands dauphins (*Tursiops truncatus*), jusqu'à 50 individus, ont été également observés.

▪ Dauphin de Guyane

Le dauphin de Guyane est la seule espèce présente dans les eaux guyanaises qui a fait l'objet d'une étude en particulier (Bouillet *et al.* 2002). Aussi, c'est la seule pour laquelle il est possible d'avoir des informations spécifiques à la Guyane.

Etat des connaissances

Le dauphin de Guyane, anciennement appelé *Sotalia fluviatis* est aujourd'hui identifié comme *Sotalia guianensis*. En effet, de récentes études génétiques ont mis en évidence l'existence de deux espèces : *S. fluviatis* pour l'espèce vivant exclusivement dans les fleuves et *S. guianensis* pour celle fréquentant le milieu marin (Caballero *et al.* 2007).

La seule étude recensée a été réalisée par le moyen d'enquêtes, de données d'observations directes et d'échouages (Bouillet *et al.* 2002). Des observations sur les interactions entre les engins de pêche et les cétacés (et tortues marines) sont mises en place depuis 2008 par le Comité Régional des Pêches Maritimes de Guyane.

Répartition de l'espèce

Le dauphin de Guyane fréquente le littoral du Panama à Florianopolis au Sud du Brésil, jusqu'au Venezuela, il a même été observé au niveau de quelques îles aux Antilles.

En Guyane, il est observé sur tout le littoral, au niveau des estuaires surtout en saison sèche et des zones rocheuses, tout au long de l'année. Il est fréquemment observé aux îles du Salut, aux îlets de Rémire et au Grand Connétable.

Les dauphins de Guyane se rassemblent en petits groupes d'une dizaine d'individus. Leur alimentation est principalement composée de poissons et de crevettes.

Menaces

Certaines pressions pèsent sur l'espèce en Guyane :

- **Prises accidentelles dans les filets de pêche**, souvent causées par des bateaux immatriculés au Brésil ou au Suriname utilisant des filets à grandes mailles (les filets font entre 3 et 5 km de longs).
- **Prises volontaires**, surtout au niveau des estuaires frontaliers, semblent existantes mais rares.

- **Pollution chimique** affecte les dauphins de Guyane comme d'autres cétacés, en effet en Guyane la plupart des fleuves en amont sont contaminés par les rejets de l'orpaillage et la pollution aux pesticides, notamment au niveau des rizières à Mana, sont sans doute pas sans effet.

2.1.4. Pressions et menaces

De la côte vers le large la nature des menaces et les cortèges d'espèces concernées changent.

En effet, sur le littoral et sur le plateau continental, ce sont surtout les dauphins de Guyane et les grands dauphins (tous les petits delphinidés) qui sont susceptibles d'être affectés par les pollutions et par les captures accidentelles. L'observatoire de la pêche côtière a recensé 10 captures accidentelles de grands dauphins en 2008.

Sur le talus continental et dans la zone océanique, les ziphiidés sont sensibles aux pollutions sonores comme les activités sismiques réalisées dans le cadre des prospections pétrolières.

Les grands cétacés (rorquals et cachalots) sont surtout sensibles aux collisions, liées au trafic maritime.

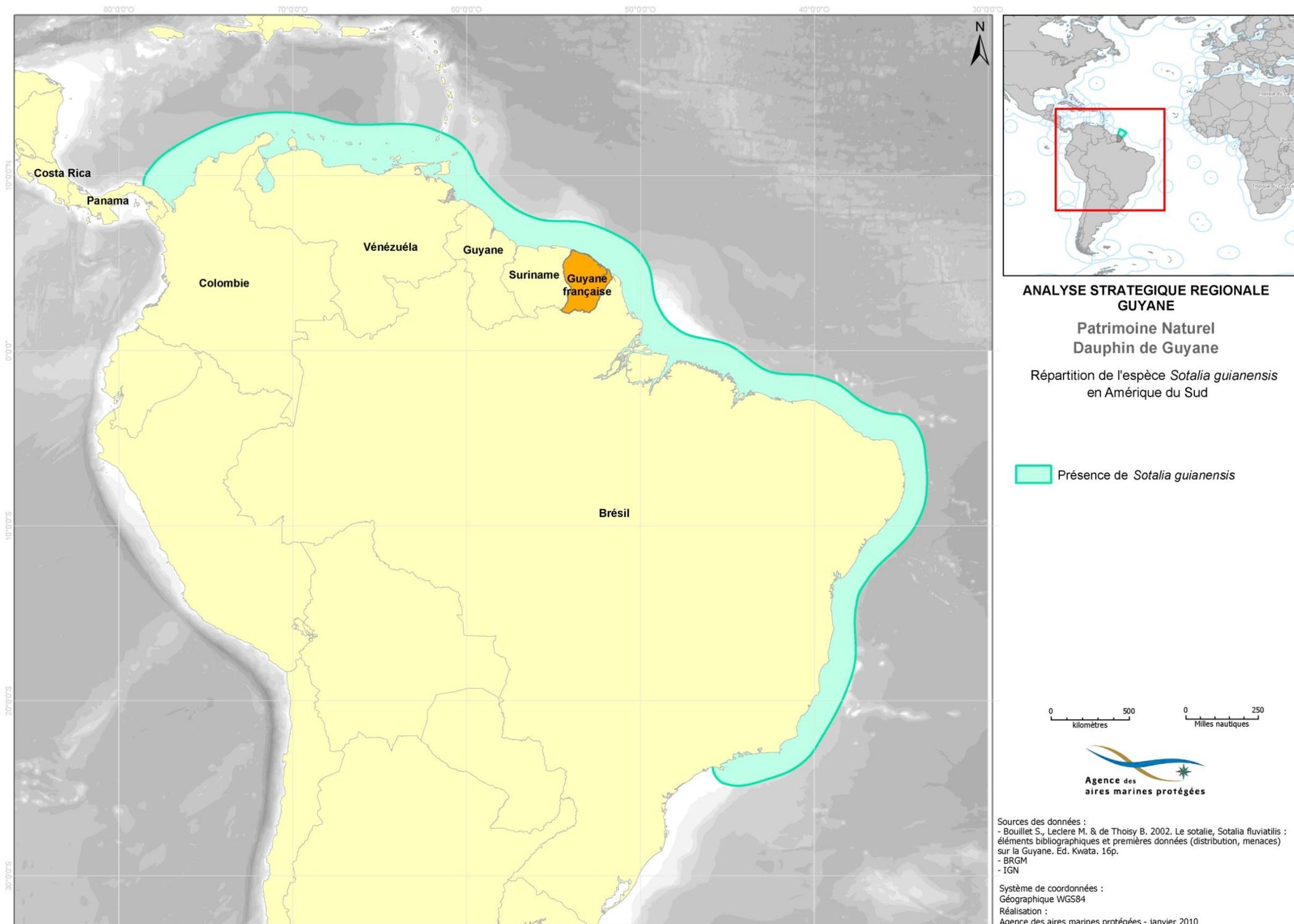


Figure 13 : Répartition du Dauphin de Guyane en Amérique du Sud

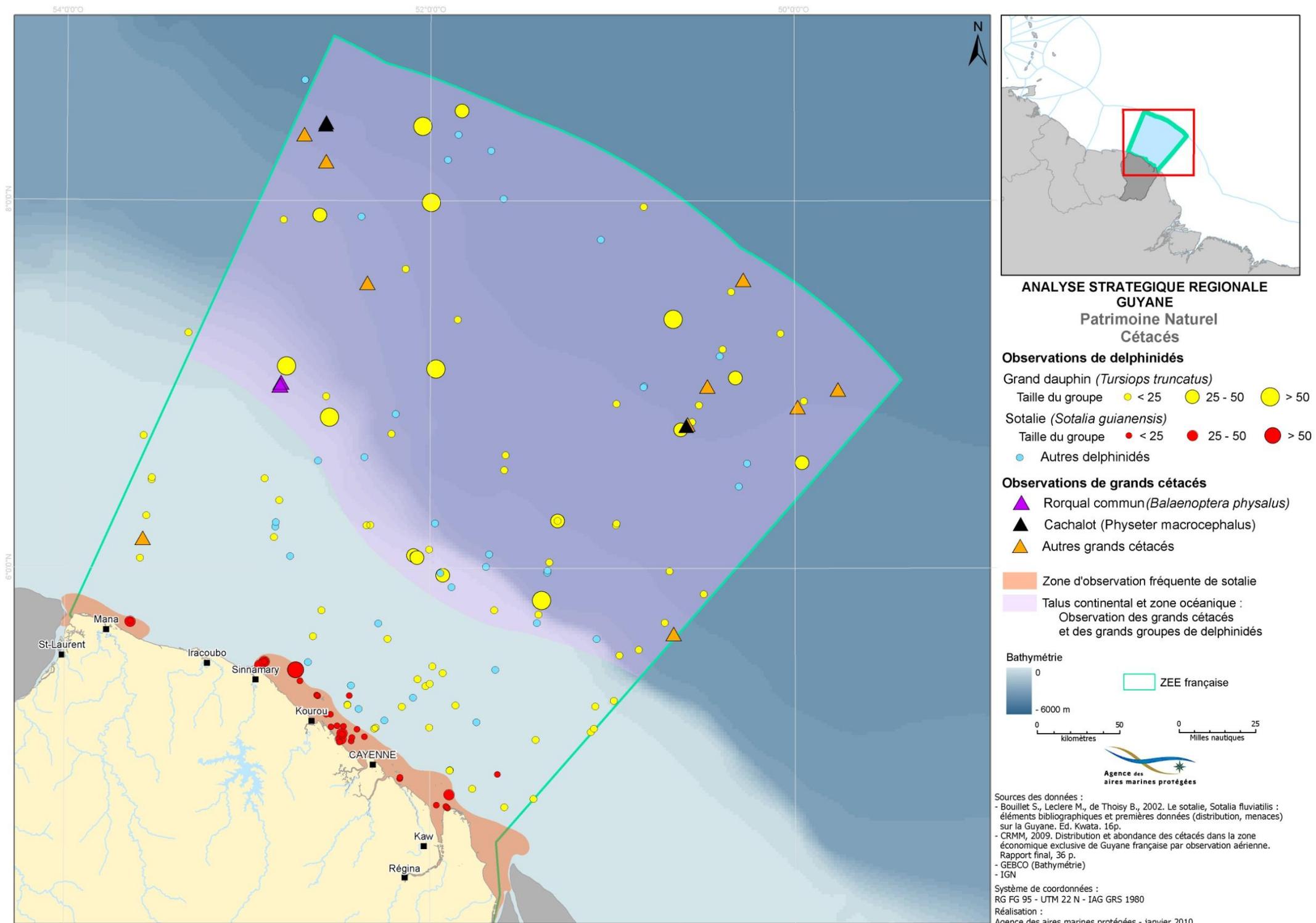


Figure 14 : Localisation des observations de cétacés lors de la Campagne Exocet (CRMM)

2.2. Siréniens

Une seule espèce de sirénien est présente en Guyane, le lamantin antillais (*Trichetus manatus*).

2.2.1. Statut de l'espèce en Guyane

(D'après De Thoisy *et al.*, 2001)

Le lamantin est classé sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature comme "vulnérable" (UICN 2009- classé en danger jusqu'alors), en annexe 1 de la convention de Washington depuis 1975 (CITES). Il est également inscrit à l'annexe II du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène, qui recommande une protection intégrale de toutes les espèces de siréniens dont le lamantin antillais, inscrit depuis 2000.

Au niveau national, le lamantin est intégralement protégé par les arrêtés ministériels du 15 mai 1986 et du 27 juillet 1995.

Enfin, au niveau local, il bénéficie sans doute d'une protection ancestrale auprès de certaines ethnies.

2.2.2. Etat des connaissances

En application du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène, un plan de gestion régional pour l'espèce a été rédigé dans le cadre du Programme pour l'Environnement Caraïbe (PEC, 1995). Ce plan de gestion fait état des connaissances actuelles sur l'espèce et des efforts de protection dans chaque pays concernés, des recommandations sont proposées pour chaque pays, et à l'échelle de la région.

Deux études ont été recensées en Guyane :

-une étude réalisée sur la base d'enquêtes et d'observations sur la répartition, des habitats et du statut de conservation du lamantin en Guyane (De Thoisy *et al.*, 2001 ; De Thoisy *et al.*, 2003).

-une étude visant la caractérisation d'un site très fréquenté par l'espèce, les marais de Coswine (Spiegelberger & Ganslosser, 2005).

2.2.3. Répartition de l'espèce

▪ Répartition à l'échelle de la région caribéenne

Le lamantin antillais (*Trichetus manatus*) est présent dans 21 pays de la zone caribéenne entre le sud-est des Etats-Unis et le nord de l'Amérique du sud. Ces limites sont liées à la température de l'eau, en effet le lamantin est présent entre les isothermes de 24°C. Une étude génétique suggère que l'espèce se répartie en 3 sous populations dont une couvre le Venezuela, le Guyana, la Guyane, le Suriname, et l'Etat brésilien d'Amapa.

▪ Répartition en Guyane

Le lamantin est une espèce herbivore fréquentant en Guyane les mangroves côtières et estuariennes. Accessoirement, on l'observe également dans les eaux côtières rocheuses (dont la zone de l'îlet la Mère) (De Thoisy *et al.* 2003). Cependant, la capacité d'accueil de la Guyane étant limitée (faible surface en habitat) en comparaison à d'autres pays, la population est sans doute faible.

Thoisly *et al.* (2001 et 2003) fait état des observations récentes de l'espèce sur le territoire. Le lamantin est observé en de nombreux points du littoral mais deux zones concentrent la plupart des observations :

- la région de Coswine sur le Maroni, qui peut potentiellement abriter une population importante et où les individus sont sans doute résidents (Spiegelberger & Ganslosser, 2005),
- l'estuaire de l'Oyapock.

Ces deux zones sont caractérisées par une très faible fréquentation humaine.

Sur les trois principales rivières (Oyapock, Approuague, Maroni), des individus sont observés jusqu'à 80 km en amont.

2.2.4. Menaces, pressions et état des populations

Les pressions s'exerçant sur l'espèce semblent faibles et localisées mais peu de données sont disponibles dans la région :

- **Peu de pression sur les habitats** car traditionnellement les constructions sont tournées vers les principales communes.
- **Pêche illégale non active localisée** à la frontière du Brésil pour la viande et à la frontière du Suriname pour les osselets de l'oreille interne. Pour le reste, l'espèce bénéficie d'un statut ancestral emblématique. Néanmoins il semble que ces pratiques sont rares sur le Maroni (T. Nalovic com. pers.)
- La pression la plus importante semble être le **dérangement lié au trafic maritime**, notamment dans les estuaires de Cayenne et Kourou, où les collisions sont fréquentes.
- L'effet des **pollutions** (pesticides des rizières, mercure et cyanure lié à l'orpaillage) est inconnu.
- Les **captures accidentelles** sont indéniables mais les chiffres sont inconnus.

Source des informations

Bouillet S., Leclere .M, & de Thoisly B. 2002. Le sotalie, *Sotalia fluviatilis*: éléments bibliographiques et premières données (distribution, menaces) sur la Guyane . Kwata. 16 p.

Caballero, S., F. Trujillo, et al. (2007). "Taxonomic status of the genus Sotalia: species level ranking for "tucuxi" (*Sotalia fluviatilis*) and "costero" (*Sotalia guianensis*) dolphins."

Marine Mammal Science 23(2): 358-386. Carpenter, K.E. (ed.). 2002. The living marine resources of the Western Central Atlantic. Volume 3: Bony fishes part 2 (Opistognathidae to Molidae), sea turtles and marine mammals. FAO Species Identification Guide for Fishery Purposes and American Society of Ichthyologists and Herpetologists Special Publication No. 5. Rome, FAO.. pp. 1375- 2127.

Culik 2000 : http://www.cms.int/reports/small_cetaceans/data/

Cunha H. A., Da Silva V. M. F., Lailson-Brito J. J., Santos M. C. O, Flores P. A. C., Martin A. R., Azevedo A. F., Fragoso A. B. L., Zanelatto R. C. & Sol'E-Cava A. M. 2005. Riverine and marine ecotypes of *Sotalia fluviatilis* are different species. Marine Biology 148:449– 457.

De Thoisly B., Leclerc D. & Talvy G. 2001. Le lamantin en Guyane (*Trichechus manatus*, Sirenia). Ecologie, distribution, statut et importance traditionnelle. Association KWATA. Cayenne: 1-25 pp.

De Thoisy B., Spiegelberger T., Rousseau S., Talvy G., Vogel L. & Vié J.C. 2003. Distribution, habitat, and conservation status of the West Indian Manatee *Trichechus manatus* in French Guiana. *Oryx* 37: 431-436. PEE. 1995.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement. 1994. Plan de conservation régional pour le lamantin antillais, *Trichechus manatus*. Rapport technique, 66 pp. Accessible sur <http://www.cep.unep.org/pubs/techreports/tr35fr/matieres.html>

Ponge L. & Girondot M. 2006. Faune pélagique observée lors de la prospection sismique effectuée en Guyane française par le Polar Princess. Rapport pour CREOCEAN, Laboratoire Ecologie, Systématique et Evolution, UMR C8079 – CNRS/ENGREF, Université Paris-Sud, Janvier 2006.

Spiegelberger T. & Ganslosser U. 2005. Habitat analysis and exclusive bank feeding of the Antillean manatee (*Trichechus manatus*). *Tropical Zoology* 18: 1-12.

Van Canneyt O., Certain G., Dorémus G. & Ridoux V. 2009. Distribution et abondance des cétacés dans la zone économique exclusive de Guyane française par observation aérienne. Campagne EXOCET Guyane. Rapport pour l'Agence des aires marines protégées. 36 p.

Van Waerebeek K. 1990. Preliminary notes on the existence of a dolphin by-catch off French Guiana. *Aquatic Mammals* 16/2 71-72.

Ward, N., Moscrop, A. & Carlson C. 2001. Eléments de développement d'un plan d'action pour les mammifères marins dans les grandes Antilles : rapport sur la répartition des mammifères marins. PNUE. Programme pour l'Environnement des Nations Unies. Première réunion des parties contractantes (COP) au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène dans la région des Caraïbes.



**ANALYSE STRATEGIQUE REGIONALE
GUYANE**

**Patrimoine Naturel
Lamantin**

Répartition de l'espèce *Trichechus manatus*
dans l'océan Atlantique

- Présence de *Trichechus manatus*
- Sous population génétique



Sources des données :
 - De Thoisy B., Leclerc D., Talvy G., 2001. Le lamantin en Guyane (*Trichechus manatus*, Sirenia). Association KWATA. Cayenne : 1-25 pp.
 - GEBCO (Bathymétrie)
 - IGN

Système de coordonnées :
 Géographique WGS84
 Réalisation :
 Agence des aires marines protégées - janvier 2010

Figure 15 : Répartition des lamantins en Atlantique

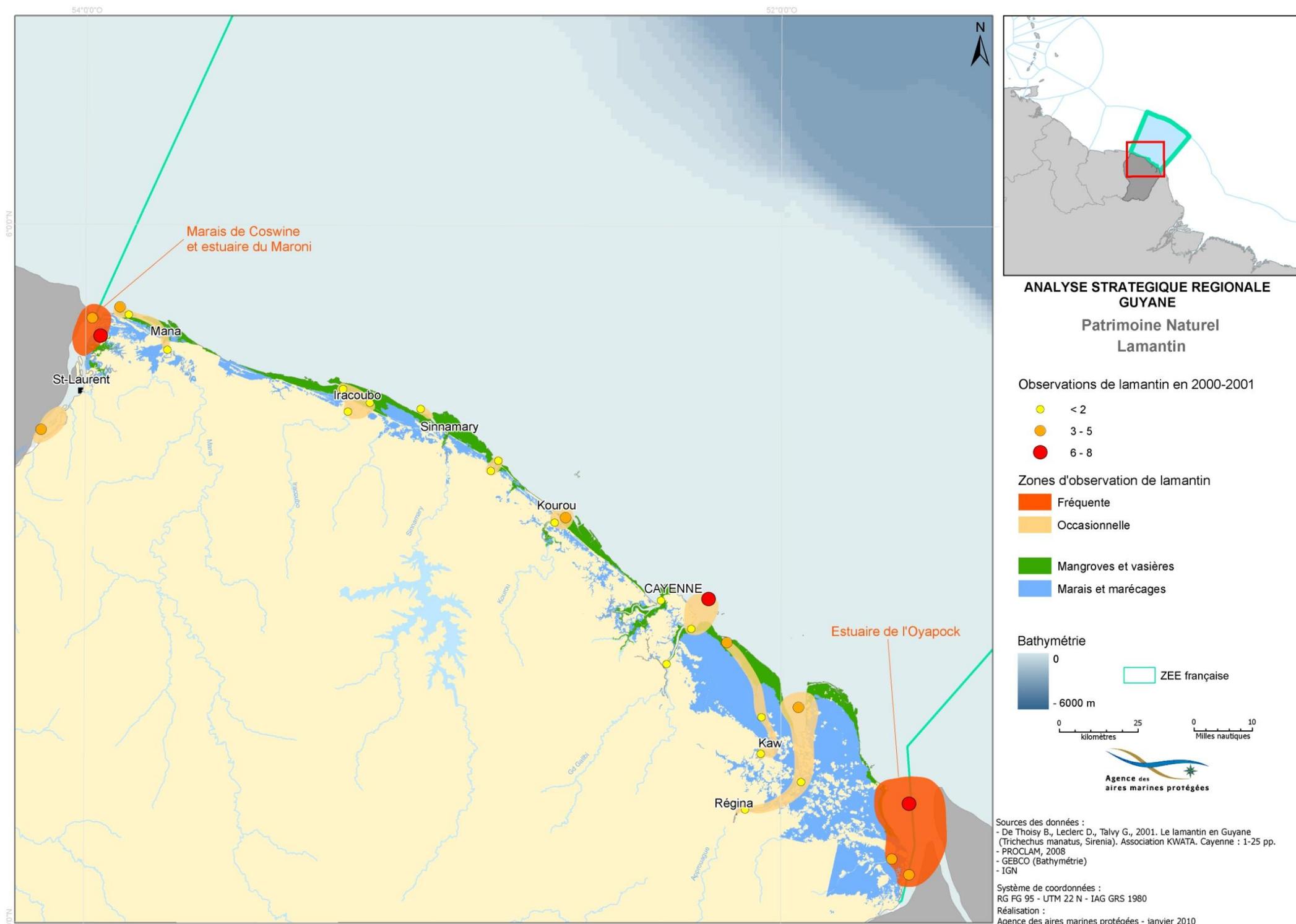


Figure 16 : Le lamantin en Guyane

3. Reptiles

3.1. Tortues marines

3.1.1. Historique et état des connaissances

Les tortues marines, notamment la tortue luth, sont sans aucun doute, les espèces marines qui ont fait l'objet de plus d'études et de suivis en Guyane.

Les premières campagnes de marquage des tortues luths nidifiantes ont été réalisées à la demande du Ministère de l'environnement dès la fin des années 70. Au niveau local, une campagne « Kawana » a permis d'améliorer l'état des connaissances scientifiques sur les tortues marines et d'évaluer les menaces qui pèsent sur ces animaux. Nombreuses actions ont ensuite suivi.

Au niveau du plateau des Guyanes, un programme régional « CARET » coordonné par le WWF dès 2005, visait à étudier, à protéger et à valoriser la présence des tortues marines à écailles (cheloniidés) sur le plateau des Guyanes.

Depuis 2007, le Ministère de l'Environnement a confié au WWF et à l'ONCFS la coordination du Plan de Restauration des tortues marines de Guyane. Il est programmé sur cinq ans, il vise à réduire les menaces pesant sur les trois espèces de tortues marines (tortues luth, tortue olivâtre et tortue verte) nidifiant régulièrement en Guyane, à améliorer les connaissances scientifiques sur ces espèces et à développer un partenariat régional autour de ces problématiques à l'échelle du plateau des Guyanes.

Des données ont été acquises sur tous les sites de nidification des tortues marines. Les premières recherches ont porté sur les stratégies de ponte et les dynamiques de populations des tortues marines dans le but d'établir et d'actualiser les données relatives à la conservation des espèces. Plus récemment, les recherches portent sur l'écologie en mer des populations de tortues luth et sur leur intégration comme modèles de compréhension du fonctionnement des écosystèmes marins.

Plus récemment, les interactions entre les tortues et les filets issus de la pêche côtière sont observés, ce qui devrait permettre une étude sur la sélectivité des engins de pêche. De même, un système d'exclusion des tortues marines ont été mis place sur tous les chalutiers de Guyane depuis janvier 2010.

3.1.2. Espèces présentes et statut des espèces

Cinq espèces de tortues marines sont présentes en Guyane (Tableau IV). La plus représentée est la tortue luth (*Dermodochelys coriacea*), on trouve aussi la tortue verte (*Chelonia mydas*) et la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et de manière plus exceptionnelle la tortue imbriquée (*Eretmodochelys imbricata*) et tortue caouanne (*Caretta caretta*).

Toutes ces espèces sont intégralement protégées par l'arrêté du 17 juillet 1991 fixant la liste des tortues marines protégées dans le département de la Guyane¹.

¹ Arrêté abrogé par l'arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines sur le territoire national et leurs modalités de protection.

Tableau IV : Les statuts de protection des tortues marines en Guyane

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	UICN	CITES	BONN	SPAW	Observations en Guyane Habitats
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	arrêté du 14 octobre 2005	En danger critique d'extinction	I	I	II	Espèce migratrice et pélagique, la Guyane est un site de ponte
<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	arrêté du 14 octobre 2005	Vulnérable	I	I	II	Espèce plus côtière, la Guyane est un site de ponte
<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	arrêté du 14 octobre 2005	En danger	I	I	II	Guyane représente un site de ponte important et aussi de nourrissage
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	arrêté du 14 octobre 2005	En danger critique d'extinction	I	I	II	Observation rare en Guyane
<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	arrêté du 14 octobre 2005	En danger	I	I	II	Tortue rarissime en Guyane

3.1.3. Répartition à l'échelle mondiale/régionale

Les cinq espèces fréquentant la Guyane ont une aire de répartition très étendue (Tableau V). La Guyane est un site de ponte pour l'ensemble des espèces, quoique rarissime pour la tortue imbriquée et pour la caouanne, et constitue aussi un site de nourrissage pour les tortues vertes.

Tableau V : Aire de répartition des espèces et valeur mondial des sites de ponte par espèce

Espèce	Répartition mondiale	« Importance » de la Guyane	Source
Tortue Luth	Mondiale	Site majeur de ponte (>15 000 pontes/an)	Fretey, 2005, Kelle & Feuillet, 2008
Tortue Olivâtre	Pantropicale	Site majeur de ponte (>3000 pontes)	Fretey, 2005, Kelle & Feuillet, 2008 ; Kelle et al., 2009
Tortue Verte	Pantropicale	Site majeur de ponte (2000 à 3000 pontes)	Fretey, 2005
Tortue imbriquée	Tropicale	Site exceptionnel de ponte (+/- 10 pontes/an?)	Fretey, 2005
Tortue Caouanne	Tropicale et subtropicale	Site exceptionnel de ponte	Fretey, 2005

3.1.4. Répartition à l'échelle de la Guyane

- Tortue luth

La tortue luth est l'espèce la plus commune de Guyane.

La Guyane représente un des dix spots mondiaux pour cette espèce (com.pers. Kelle, 2009), avec une moyenne de 12 000 à 15 000 pontes par an.

La tortue luth utilise quatre zones de ponte dont deux majeures avec plus de 5000 pontes par an à Awala-Yalimapo et sur l'île de Cayenne sur les communes de Cayenne et de Rémire Montjoly (en 2009, il y a plus de 9500 pontes). La tortue luth nidifie aussi en moyenne plus de 500 fois sur les plages d'Organabo et plus de 100 fois à Kourou. Les pontes à Kourou vont devenir très rares du fait de l'importance de l'envasement dans la zone.

Elle vient pondre en moyenne quatre à six fois, une centaine d'œufs sur la même plage majoritairement entre mars et août.

Entre deux pontes, soit une dizaine de jours, les femelles nidifiant à Awala-Yalimapo passent, en moyenne 80% de leur temps dans une zone de 20 km de rayon autour de l'estuaire du Maroni. Celles qui nidifient à Cayenne, restent également dans la zone de 20 km de rayon autour de l'île de Cayenne. Elles peuvent aussi se disperser sur l'ensemble du plateau continental jusqu'à une centaine de kilomètres de la zone de ponte. Cette frange côtière correspond à la zone de pêche des crevettes et vivaneaux (Ferraroli 2004).

Une fois la saison de ponte terminée, les femelles quittent la région guyanaise et se dispersent dans tout l'océan Atlantique et n'y reviennent que deux à quatre ans plus tard. Durant cette période, elles bénéficient de la circulation océanique générale et s'orientent vers le nord en direction du Gulf Stream, alors que d'autres se déplacent à contre-courant vers l'est en direction de l'Afrique Centrale occidentale. Dans les deux cas, les tortues luth fréquentent préférentiellement des systèmes océaniques productifs, soit sur les courants équatoriaux (Ferraroli *et al.* 2004).

Les tortues luth males semblent aussi fréquenter le plateau continental de la Guyane, où ils ont été observés à deux reprises en 2008 et en 2009.

- Tortue olivâtre

La tortue olivâtre semble avoir une préférence pour les plages de l'est. Auparavant, elles étaient observées dans l'ouest, mais il semble qu'elles aient disparu en grande partie à cause des captures accidentelles liées à la pêche illégale (T. Nalovic et L. Rieu com. pers.). A l'Est, la tortue olivâtre fréquente les plages de l'île de Cayenne où il y a en moyenne 2500 pontes par an et accessoirement les plages d'Awala-Yalimapo avec une centaine de pontes par an. Les plages d'Organabo sont aussi des sites potentiels importants en fonction de l'ensablement. Au regard de l'activité de ponte constatée ces cinq dernières saisons, surtout sur les plages de l'île de Cayenne, la Guyane figure parmi les sites de reproduction les plus importants d'Amérique du Sud pour cette espèce (Feuillet com. pers. 2009) et la colonie de Guyane est la deuxième plus importante population de l'Atlantique l'ouest après celle du Brésil.

Sa ponte (de type grégaire) se déroule de mai à août avec trois à quatre pics entre juin et août.

Entre les pontes, les tortues olivâtres se dispersent sur une quarantaine de kilomètres autour des sites de nidification et exploitent préférentiellement l'embouchure des grands fleuves de la presqu'île de Cayenne et du Maroni jusqu'à la bordure du talus continental où elles ont un comportement de fourragement (Georges *et al.* 2007).

Après la saison de ponte, elles se répartissent sur le plateau continental de Guyane ou se dirigent vers l'ouest entre le Suriname et le Guyana. Des zones de fortes fréquentations ont été notées en face la presqu'île de Cayenne et en face l'estuaire du Maroni (Feuillet & Dewynter, 2007).

La tortue olivâtre est omnivore. Les femelles adultes (et très certainement les immatures) de cette population se dispersent dans les aires d'alimentation benthique des eaux côtières du plateau guyano-brésilien (Bioinsight/DIREN Guyane, 2003).

En Guyane, les plus importants enjeux de conservation sur les tortues marines portent certainement sur la tortue olivâtre. En effet, il s'agit vraisemblablement d'une population relictuelle extrêmement fragilisée comme l'a montrée l'étude génétique menée dans le cadre du projet CARET (Feuillet com. pers. 2009). De même la tortue olivâtre est l'espèce la plus vulnérable aux interactions avec les chalutiers (Kelle *et al.* 2009), mais la mise en place des systèmes d'exclusion des tortues sur tous les chalutiers en 2010 devrait réduire considérablement cette menace.

- Tortue verte

La tortue verte est l'espèce la plus représentée dans le monde. La Guyane abrite des aires de nourrissage et des sites de ponte importants.

La tortue verte nidifie plus particulièrement à l'ouest (1500 à 3000 pontes par an) et accessoirement sur l'île de Cayenne (moins de 100 pontes). Elle revient pondre six fois par saison tous les deux ans. Ces chiffres sont moins avérés car leur saison de ponte est décalée par rapport aux deux autres espèces ce qui entraîne des suivis partiels de leurs pontes.

Entre deux pontes, elles semblent se disperser aux alentours de leurs sites de ponte.

Une fois la période de ponte terminée, les tortues vertes adultes se dirigent vers leur aire d'alimentation préférentielle localisée au Brésil. Néanmoins, en Guyane, les juvéniles sont fréquemment observées au niveau des zones rocheuses en Guyane : îles du Salut, îlets de Rémire et île du Grand Connétable. La spécificité de la Guyane, de disposer de zones rocheuses, lui confère une place importante en tant qu'aire d'alimentation benthique pour les immatures de la région.

Contrairement aux deux tortues précédentes, la tortue verte n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies. Le programme CARET 2 (2008-2012), porté par le WWF, devrait palier à ce manque.

Des observations de reproduction des tortues vertes ont eu lieu au niveau des îlets rocheux de Cayenne et des îles du Salut, ces dernières semblent être de fortes zones de croissance car de nombreux juvéniles y ont été observés.

Une synthèse des principales caractéristiques relatives aux tortues marines peut ainsi être dresser (Tableau VI **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau VI : Synthèse des caractéristiques des tortues marines en Guyane

	Tortue Luth	Tortue Olivâtre	Tortue verte
Période de ponte en Guyane	Toute l'année avec deux périodes majeures décembre/janvier et mars à aout.	Mai à août	Janvier à juin
Sites de ponte et fréquence (données des comptages 2007)	Secteur Awala-Yalimapo et Organabo (6425) Kourou (21) Ile de Cayenne (4697)	Awala-Yalimapo (23) Kourou (107) Ile de Cayenne (2030)	Awala-Yalimapo (1333) Kourou (3) Ile de Cayenne (39)
Nombre de pontes	5 à 7 fois avec une centaine d'œufs	1 à 3 fois avec une centaine d'œufs	6 fois avec en moyenne de 120 à 140 œufs
Zone de nourrissage en Guyane	Océanique	Estuaires des grands fleuves de Cayenne et du Maroni	Îles du Salut constitue un site de nourrissage pour les juvéniles
Sites fréquentés entre deux pontes	80% de leur temps dans une zone de 20km de rayon à l'embouchure de l'estuaire du	Dispersion à une quarantaine de kms autour des sites de pontes.	Dispersion aux alentours des sites de pontes.

	Maroni, et se disperse sur le plateau continental jusqu'à 100 kms		
Zones fréquentées entre deux saisons de pontes	Tout l'Atlantique	Dispersion sur le plateau continental des Guyanes	Atlantique Ouest Sud
Particularité de la Guyane pour l'espèce	La Guyane représente un des 10 meilleurs spots au monde de ponte	Cayenne est l'un des plus importants sites de ponte de tout le littoral de l'Amérique du Sud en Atlantique, zones de fréquentation importante en face des estuaires	La Guyane est un site de ponte important et aussi un site de nourrissage au niveau des zones rocheuses

3.1.5. Etat des populations

La tendance des tortues marines en Guyane semble plutôt encourageante. En effet, les comptages réalisés sur l'île de Cayenne montrent une augmentation constante (Kwata, 2009). Les comptages en cours de 2009 montrent déjà un chiffre plus important (10 831 toutes tortues confondues) que celui de 2008 qui était alors de 8957 pontes.

De même à l'ouest, bien que la population de luth venant pondre est cinq fois moins importante aujourd'hui qu'il y a 50 ans, le taux d'éclosion est bien supérieur.

Malgré l'augmentation de la fréquentation des sites de pontes en Guyane, les suivis menés ne précisent pas de tendance précise d'évolution des populations.

3.1.6. Menaces et pressions

Les menaces et pressions sur les tortues marines en Guyane sont plus ou moins les mêmes pour chaque espèce.

Tout d'abord, les tortues marines sont victimes de **menaces naturelles** :

- **Erosion du littoral et des plages** : la dynamique côtière en Guyane provoque des mouvements des bancs de vase, de mangroves ou encore de bois morts qui modifient les plages ; à l'échelle des plages, les grandes marées peuvent créer des micros falaises de sable que les petites tortues ne peuvent passer et qui provoquent aussi la destruction des nids.

- **Prédation des œufs et des nouveaux nés à terre**, par les crabes présents sur les plages (*Ocyroide* ou *Ocyroide quadrata*), par les courtilières (notamment *Scapteriscus didactylus*) ou par les téjus (*Tupinambis teguixin*), le grand opossum (*Didelphis marsupialis*) ou le raton crabier (*Procyon cancrivorus*), ainsi que certains prédateurs comme les urubus (*Coragyps atratus*) et quelques limicoles quand les nids sont découverts, ou plus rarement le jaguar (*Panthera onca*). Les tortues sont aussi menacées en mer. Les machoirans demeurent un prédateur des juvéniles, plus généralement les requins représentent un important prédateur des individus adultes.

- **Autodestruction** : la forte concentration des pontes sur les plages guyanaises aux pics de fréquentation conduit fréquemment à des auto-destructions de nids.

Bien que les tortues aient développé des stratégies de reproduction par le nombre pour compenser face à ces **menaces naturelles**, les menaces dues à l'homme déséquilibrent ce ratio :

- **Prises accidentelles** : les captures accidentelles de tortues marines liées à la pêche sont une réelle menace. Ce sont majoritairement les filets dérivants qui génèrent des interactions avec les tortues. Quelques chiffres peuvent être cités à titre d'exemple : une étude menée dans l'ouest guyanais, en 2000 entre le mois de mars et juin, a rapporté 31 tortues luths prises par les filets dérivants² (Chevalier 2001); une autre étude menée sur deux ans auprès des professionnels, rapporte 428 captures accidentelles en 2004 et 473 en 2005 ont été recensées, principalement la tortue luth (Delamare, 2004). Plus récemment, un observatoire de la pêche côtière a été mis en place par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane, en 2008 ont été capturées 5 tortues olivâtres, 15 tortues luth et quatre tortues vertes. Les chalutiers, pour la pêche industrielle des crevettes, entrent aussi en interaction avec les tortues, mais pour ces derniers la mise en place d'un dispositif d'exclusion des tortues marines (TTED) obligatoire dès 2010 sur tous les chalutiers éviteront ces prises.

De plus, en face les plages de l'île de Cayenne, des filets sont entreposés illégalement par des pêcheurs plaisanciers dans lesquels des tortues se prennent (6 cadavres de tortues ont été retrouvés sur les plages uniquement sur le mois d'avril 2009) (Kwata, 2009).

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane, en partenariat avec le WWF, communiquent sur les bonnes pratiques de pêches et encouragent les pêcheurs à réanimer et relâcher les tortues marines. De même, les pratiques de pêche des habitants de la commune d'Awala-Yalimapo sont différentes lors de la saison de ponte des tortues. En effet, ils ajustent leur méthode et ne mettent pas en place de filets la nuit à marée montante pour éviter toutes interactions avec les tortues.

- **Pêche illégale** opérée sur les côtes de la Guyane par les armements surinamais et brésiliens représentent probablement la principale menace pour les tortues marines en Guyane en raison de son intensité : temps de calée et longueur des filets très importantes par rapport aux engins de pêche utilisés par les guyanais (Fretey, 2005 ; Chevalier 2001).

- **Aménagements littoraux** (passage du bulldozer sur les plages, mise en place de poste de secours, aménagements temporaires, moyens pour lutter contre l'érosion, etc...) constituent autant de menaces sur les tortues et sur leurs nids surtout au niveau de l'île de Cayenne.

- **Chiens errants et divagants** représentent une prédation importante sur les femelles sur les nids et sur les nouveaux-nés. Ces attaques sont très courantes aussi bien à l'ouest qu'à l'est. Par exemple, sur les plages de l'île de Cayenne, les chiens ont détruit 241 nids (toutes espèces confondues) et tué 9 femelles de tortue olivâtre (Kwata, 2008).

- **Pollution lumineuse** peut désorienter les femelles et surtout les nouveaux-nés qui, attirés par les lumières peuvent se perdre sur la route ou les rochers. Ces menaces sont surtout existantes sur l'île de Cayenne où les plages sont bordées par des habitations illuminées et par des lampadaires.

- **Braconnage** constitue une menace importante sur tous les sites de ponte. Sur les plages de l'île de Cayenne, des captures intentionnelles de femelles sont faites surtout par les brésiliens pour l'utilisation de la viande. En 2008, les plages de l'est ont connu une recrudescence avec, toutes espèces confondues, 40 nids pillés et neuf femelles braconnées. Le prélèvement d'œufs pour l'autoconsommation ou à des fins commerciales est aussi un acte de braconnage³. Sur la plage

² La méthode utilisée dans cette étude correspondait à des coups de filets de 10 à 12 heures alors qu'en réalité la moyenne de calée est 6h, la longueur des filets étaient bien supérieures aux filets utilisés par la pêche côtière guyanaise mais étaient les mêmes que ceux utilisés par les pêcheurs illégaux surinamais.

³ Cette pratique coutumière et traditionnelle mérite d'être replacée dans son contexte historique ainsi elle sera plus précisément évoquée dans la partie sur les usages : usages coutumiers.

d'Awala-Yalimapo, en 2008, 5,5 % des nids de tortues vertes ont été pillés. Il semble qu'au début de la saison de ponte des tortues vertes, 100% des nids sont pillés, or dès l'arrivée des patrouilles du CNRS (présents toutes les nuits jusqu'en août sur la plage), de l'ONCFS et des gardes de la réserve naturelle d'Amara, les prélèvements soient bien moindres.

- **Fréquentation touristique**, bien que de moindre mesure, le flux touristique perturbe les tortues et peuvent même les dissuader de pondre, surtout pour les tortues vertes ou olivâtres. Ce flux touristique lié aux tortues marines se concentre sur la plage d'Awala-Yalimapo où 200 visiteurs peuvent simultanément fréquenter le site et les plages de l'île de Cayenne.

Toutes ces menaces sont plus ou moins identiques sur tout le littoral. On note cependant que les interactions avec la pêche illégale est particulièrement importante à l'ouest et que la pollution lumineuse affecte plus les plages de l'île de Cayenne.

Pour palier à ces menaces, des mesures de compensations ont été mises en place, dont on peut citer les principales : surveillance des plages par les gardes de la réserve de l'Amara à l'ouest et par les volontaires de Kwata à Cayenne ou encore partenariat avec la fourrière de la communauté de communes du centre littoral (CCCL) dont fait partie Cayenne et Rémire-Montjoly pour réduire les chiens errants et divagants.

Source des informations

Association Kwata. 2008. Programme tortues marines Est Guyane Rapport d'activité Saison 2008. 27 p.

Bioinsight/DIREN Guyane 2003. Plan de Restauration des Tortues Marines en Guyane. Partie I - Inventaire et diagnostic. Direction Régionale de l'Environnement Guyane, Cayenne, Guyane. 90 p.

Chevalier J. 2001. Etude des captures accidentelles de tortues marines liées à la pêche au filet dérivant dans l'Ouest guyanais. Guyane (FR) : ONCFS. 39 p.

Delamare A., 2005. Estimation des captures accidentelles de tortues marines par les fileyeurs de la pêche côtière en Guyane. MSc dissertation, Agrocampus de Rennes.

Ferraroli S. 2004. Etude de déplacements en mer de tortues luths nidifiant sur le plateau de Guyanes: contribution à leur conservation. Ph.D. dissertation. Université Louis Pasteur, Strasbourg, France, 130 pp.

Ferraroli S, Georges JY, Gaspar P. & Le Maho Y. 2004. Where leatherback turtles meet fisheries. *Nature* 429:521–522

Feuillet G. & Dewynter M. 2007. La tortue olivâtre, une espèce marine vulnérable. Plaquette réalisé dans le cadre du programme CARET.

Feuillet G. & de Thoisy. 2007. La tortue olivâtre. Kwata. Edition SEPANGUY.60 p. Fretey J. 2005. Tortues marines de Guyane. Editions Plume verte. 190 p.

Georges J.Y, Fossette S., Slijngaard R., Gazel G., Kelle L., Laur M., Martini S., Plot V., Thérèse J., de Thoisy B. & Dutrieux E. 2007. At-sea movements and diving behaviour of Olive Ridley turtles during and after the nesting season in French Guiana. 27th International Sea Turtles Symposium, Myrtle Beach, SC, USA.

Hansen E. & Richard-Hansen C. 2000. Faune de Guyane : guide des principales espèces soumises à réglementation. Office National de la Chasse. Editions Roger Le Guen

Kelle L. & Feuillet G. 2008. La tortue luth. WWF. Edition SEPANGUY. 60 p.

Kelle L., Gratiot N. & de Thoisy B. 2009. Olive ridley turtle *Lepidochelys olivacea* in French Guiana: back from the brink of regional extirpation? *Fauna & Flora International, Oryx*, 43(2), 243–246.

www.terredeguyane.fr (Christine POIXBLANC. 2001. Article Des années 60 à nos jours : Petite rétrospective sur la connaissance des tortues marines).

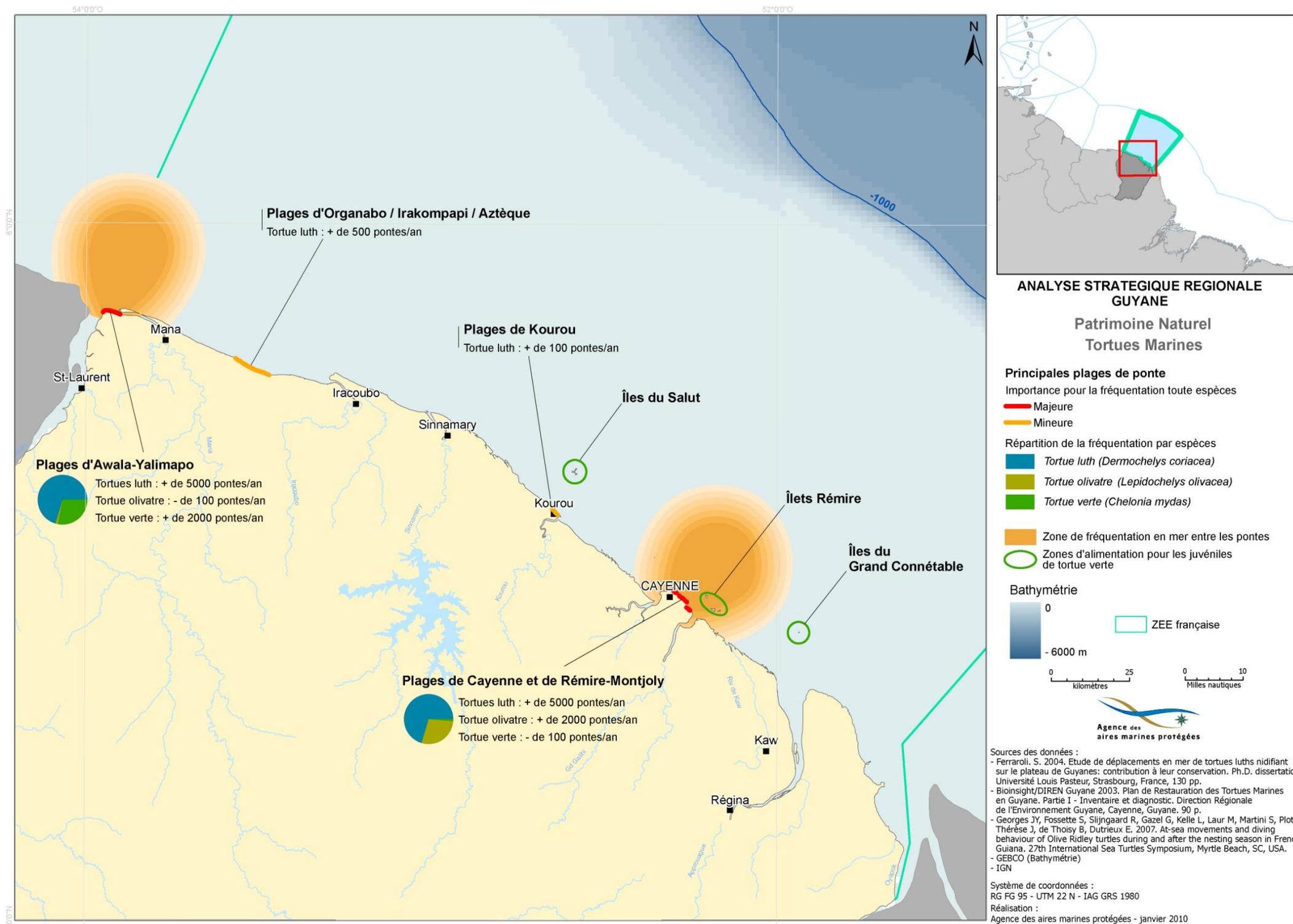


Figure 17 : Localisation des pontes répertoriées et répartition des tortues marines

3.2. Caïmans

Sur les cinq espèces de caïmans qui sont présents dans le monde, quatre sont en Guyane et trois sont présentes sur le proche littoral : caïman noir, caïman rouge et caïman à lunettes.

3.2.1. Etat des connaissances

Seuls le caïman noir et le caïman à lunettes ont fait l'objet d'études spécifiques en Guyane.

Une étude de la diversité génétique, de la phylogéographie et de la dynamique de populations des caïmans noirs (*Melanosuchus niger*) et des caïmans à lunettes (*Caiman crocodilus*) a été menée en Guyane et sur le bassin amazonien (de Thoisy *et al.* 2006 ; Vasconcelos *et al.* 2006).

Plus particulièrement, une étude de la distribution du caïman noir en Guyane et ses évolutions des tendances sur la réserve de Kaw a été conduite (Blanc & de Toisy, 2001 ; de Thoisy & Auffret, 2003).

3.2.2. Espèces présentes et statut des espèces

Les caïmans proches du littoral bénéficient tous d'un statut (Tableau VII **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Au niveau international, le caïman noir est classé sur la liste rouge de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) en tant qu'à moindre risque mais dépendant de mesures de conservation, en annexe 2 de la convention de Washington depuis 1975 (CITES), et il est également inscrit à l'annexe II du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène. Le caïman à lunettes et le caïman rouge sont considérés comme espèce de préoccupation mineure à risque faible. Le caïman à lunettes est aussi cité dans l'annexe 1 de CITES.

Au niveau national, les quatre espèces de caïmans sont citées par l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des reptiles et amphibiens représentées dans le département de la Guyane JORF du 25/06/86).

Le **caïman noir** est listé dans l'article 1 le protégeant intégralement (interdit à la chasse et à la vente), le **Caïman rouge** est listé dans l'article 2 lui conférant un statut partiel de protection (interdit au commerce) et le **caïman à lunettes** est listé dans l'article 3 lui conférant aussi un statut de protection partiel (interdit au commerce).

Tableau VII : Les statuts de protection des caïmans de Guyane

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	UICN	CITES	SPAW
<i>Caiman crocodilus</i>	Caïman à lunettes	Arrêté du 15 mai 1986 art - 3	Préoccupation mineure / Risque faible	I	
<i>Paleosuchus palpebrosus</i>	Caïman rouge	Arrêté du 15 mai 1986 - art 2	Préoccupation mineure / Risque faible		
<i>Melanosuchus niger</i>	caïman Noir	Arrêté du 15 mai 1986 – art 1	Risque faible /dépendant des mesures de conservation	I	II

3.2.3. Répartition à l'échelle mondiale/régionale

Les caïmans sont des Alligatoridés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Les 3 espèces présentes sur le proche littoral se répartissent au Nord de l'Amérique du Sud (Tableau VIII Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Tableau VIII : Répartition mondiale des caïmans proche littoral présents en Guyane (d'après Britton, 2009).

Nom vernaculaire	Pays d'origine
Caïman à lunettes	Brésil; Colombie; Costa Rica; Equateur; El Salvador; Guyane; Guatemala; Guyana; Honduras; Mexico; Nicaragua; Panama; Pérou; Suriname; Trinidad et Tobago et Venezuela
Caïman rouge	Bolivie; Brésil; Colombie; Equateur; Guyane; Guyana; Paraguay; Pérou; Suriname et Venezuela
caïman Noir	Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Pérou, Guyane et Guyana

3.2.4. Répartition à l'échelle de la Guyane

- Caïman noir

En Guyane, le caïman noir privilégie les habitats aux eaux calmes et les estuaires. En Guyane, il est présent uniquement sur les marais de Kaw du fait notamment de l'inaccessibilité des zones centrales de la réserve naturelle, au niveau de la rivière et de l'estuaire de l'Approuague et sur la pointe Béhague (de Thoisy 2004). La présence de caïman sur la pointe Béhague laisse penser que des échanges de populations ont lieu entre ce secteur et celle du cap Orange au Brésil.

- Caïman à lunettes et Caïman rouge

Ces deux espèces de caïmans sont susceptibles d'être observées dans les habitats qu'elles affectionnent, mais leur répartition ou leur distribution spécifique n'est pas connue.

Le caïman à lunettes se trouve dans divers milieux : rivières, criques, canaux, marais, lagunes, estuaires, aires forestières, savanes, marécages ou mangroves (Richard Hansen 1998).

Le caïman rouge se répartit au niveau de différents milieux aquatiques, en zone côtière et le long des grands fleuves et des criques forestières (Richard Hansen 1998).

3.2.5. Menaces, pressions et état des populations

Tous les caïmans ont été intensément chassés, notamment le caïman noir fortement recherché pour sa chair et son cuir dont la population avait pratiquement été décimée dans toute l'Amazonie. Sa population a connue un déclin très important. Au cours du 19^{ème} siècle, 99% de la population de caïman noir avait disparu du fait de la chasse. Cette pression a fragmenté la population dans des sites isolés tels que la réserve naturelle de Kaw. L'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) avait dès lors classé cette espèce comme en danger. Or de récentes études ont montré le potentiel de restauration du caïman noir, qui a amené l'UICN à revoir son statut en 2000, en tant qu'espèce "à moindre risque" (da Silveira & Thorbjarnarson 1999).

Aujourd'hui, la population de caïmans noirs de la région de Kaw semble être diverse et à priori viable (de Thoisy 2002).

Concernant les caïmans à lunettes, il semble que la fréquentation touristique au sein de la réserve de Kaw par l'intermédiaire d'embarcations motorisées et de capture récréative, leur cause quelques perturbations (Paquier *et al.* 2006).

Blanc M. & de Thoisy B. 2001. Black caiman (*Melanosuchus niger*) in the Kaw swamps natural reserve, French Guiana: a first year survey. Crocodile Specialist Group Newsletter 20: 30-31.

Britton A. 2001. Crocodilian Species list, Consulté le 14 aout 2009.

da Silveira R. & Thorbjarnarson JB. 1999. Conservation implications of commercial hunting of black and spectacled caimans in the Mamiraua sustainable development reserve, Brazil. Biol. Cons. 88: 103-109.

de Thoisy B. 2002. Apport de la génétique pour l'étude de la population de caïmans noirs (*Melanosuchus niger*) de Guyane. Diversité des habitats du caïman noir en Guyane: diversité de la population ? Rapport Kwata/Diren Guyane.

de Thoisy B. & Auffret E. 2003. Possible extension of the distributional area of Black caiman in French Guiana. Crocodile Specialist Group Newsletter 22: 17-18.

de Thoisy B. 2004. Etude de la population de caïmans noirs sur la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura. bilan 2002-2003. Ed. Kwata.

de Thoisy B., Hrbek T., Farias I.P., Vasconcelos W., Lavergne A. 2006. Genetic structure, population dynamics, and conservation of Black caiman (*Melanosuchus niger*). Biological conservation. 133- 474 -4 8 2.

Paquier F., Henry P.Y. & Dubois G. 2006. Acte du congrès des spécialistes mondiaux des caïmans de l'UICN, 2006

Hansen E. & Richard-Hansen C. 2000. Faune de Guyane : guide des principales espèces soumises à réglementation. Office National de la Chasse. Editions Roger Le Guen.

Vasconcelos WR., Hrbek T., da Silveira R., de Thoisy B., Marioni B. & Farias IP. 2006. Population genetic analysis of *Caiman crocodilus* (Linnaeus, 1758) from South America. Genetics and Molecular Biology 29: 220-230.

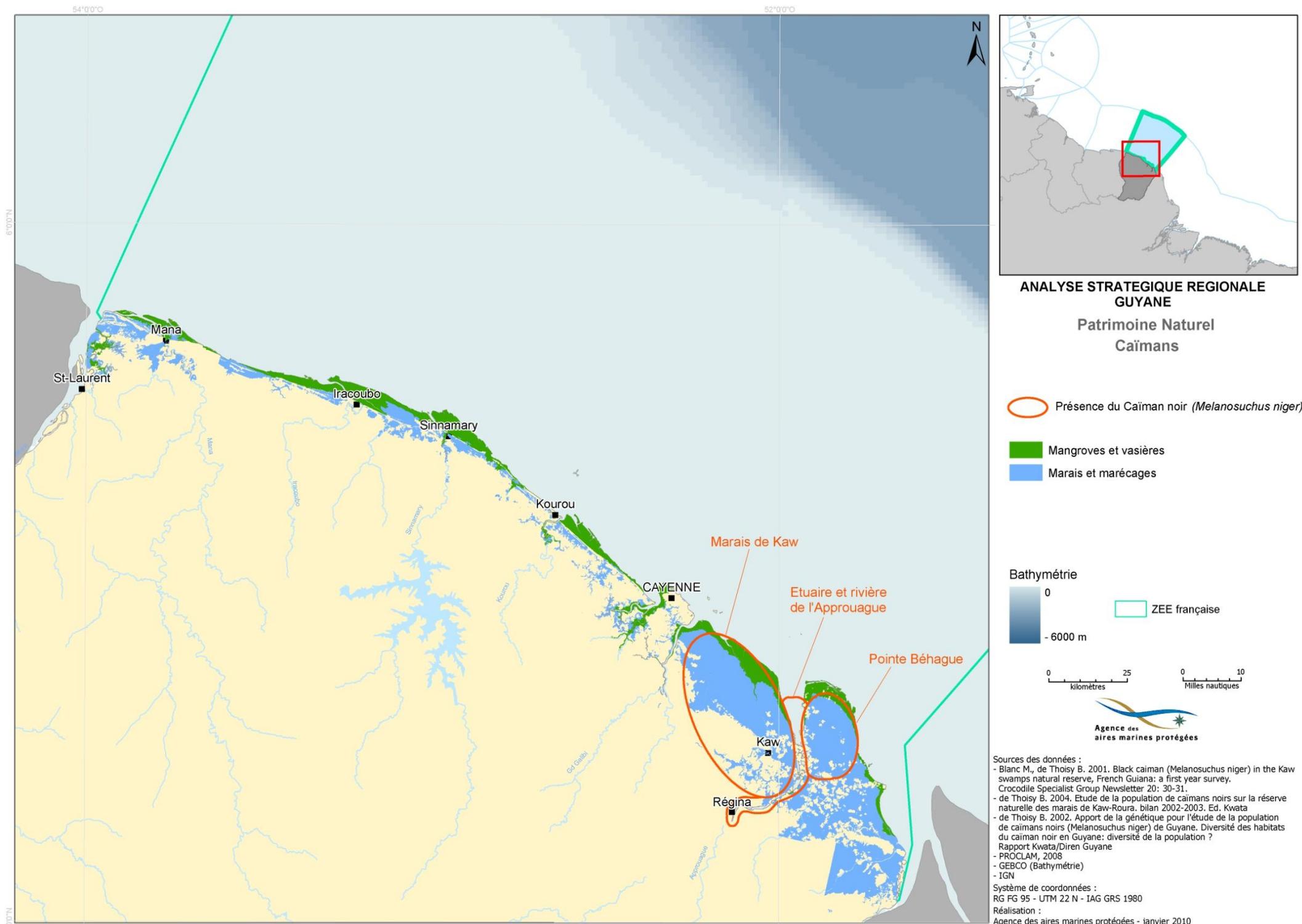


Figure 18: Localisation des caïmans

4. Oiseaux pélagiques et littoraux

4.1. Etat des connaissances

Les oiseaux marins et littoraux sont relativement bien connus et documentés en Guyane, notamment les espèces qui se reproduisent sur la réserve naturelle de l'île du Grand Connétable, seule colonie de reproduction protégée en mer depuis l'embouchure de l'Amazone jusqu'au delta de l'Orénoque. Des suivis réguliers sont réalisés par les agents de la réserve naturelle de l'île du Grand Connétable depuis 1992. Les études sur ces espèces nicheuses concernent leur nidification et leur distribution autour de l'île au cours de leur saison de reproduction. Des études spécifiques sur la frégate superbe ont été réalisées par le centre d'études biologiques de Chizé. D'une manière générale, il semble qu'il y ait peu de données existantes sur les oiseaux hauturiers.

Une investigation en mer menée pour la première fois en Guyane par l'association GEPOG a été réalisée pendant une durée de quatre jours en décembre 2008, où des données en termes de diversité ont été récoltées. Le survol réalisé par le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de la Rochelle (CRMM) a également permis d'observer les oiseaux marins et d'acquérir de nouvelles données quant à leur répartition sur l'ensemble de la zone économique exclusive.

Des programmes de recherches sur les oiseaux littoraux ont été réalisés dans les années 90 : publication d'«Oiseaux de Guyane », recensement aérien des oiseaux d'eau du littoral guyanais (Tostain *et al.*, 1992 et Hansen 2000) et « Shorebirds Program Wintering areas » (Rapport programme limicoles 1996, 1999). Une étude spécifique sur les oiseaux littoraux est actuellement menée sur le site du Centre Spatial Guyanais.

Des études sur les limicoles sont réalisées par le GEPOG depuis 1993-1994. Des partenariats sont également établis avec différentes structures telles que Birdlife International, la réserve naturelle des Marais de Kaw-Roura et celle de l'Amana, des ONG nord américaines, Wetland International...

4.2. Espèces présentes et statut de protection

La Guyane compte **100 espèces d'oiseaux littoraux et marins** (GEPOG, 2009⁴) dont :

- 34 sont protégées par une réglementation nationale (Arrêté du 15 mai 1986 fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guyane),
- 96 sont sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) en tant que préoccupation mineure et une seule est listée en danger,
- six sont citées dans les annexes de la Convention de Washington CITES (1 en annexe I, 2 en annexe II et 3 en annexe III),
- huit sont citées dans les annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la convention de Carthagène (5 en annexe I et 3 en annexe 2),
- une seule est citée dans l'annexe 1 de la convention de BONN : *Calidris canutus rufa*.

⁴ La liste des espèces présentes en Guyane a été extraite de la base de données fournie par le GEPOG (2009).

4.3. Répartition des espèces

Les oiseaux semblent répartis de façon assez hétérogène sur toute la zone économique exclusive. En effet, le survol réalisé en 2008 par le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins, a permis de mettre en évidence deux zones de forte densité, l'une très côtière et la seconde dans les eaux océaniques, au-delà du talus continental. Entre ces deux zones, il est constaté une quasi absence d'oiseaux marins.

4.3.1. Oiseaux pélagiques

17 espèces d'oiseaux fréquentent exclusivement ou principalement le milieu hauturier en Guyane dont l'albatros à nez jaune (*Diomedea chlororhynchos*) qui est la seule espèce classée en danger par l'UICN ; cette espèce est cependant accidentelle en Guyane (Tableau IX **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Les espèces hauturières les plus étudiées sont celles qui nichent sur l'île du Grand Connétable : frégate superbe, sterne de Cayenne, sterne royale, sterne fuligineuse, noddie brun et mouette atricille.

La frégate superbe (*Fregata magnificens*) est présente et se reproduit tout au long de l'année sur l'île du Grand Connétable, on y trouve 500 couples. Le survol du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins montre que les frégates superbes se concentrent sur le secteur côtier Sud-est. Cette espèce se nourrit en partie grâce aux rejets des chalutiers crevettiers. En 2006-2007, une hypothèse a été émise quant au lien direct entre une période de mortalité importante des frégates et l'arrêt des pêcheries crevettières.

Les cinq autres espèces nicheuses sur l'île sont présentes d'avril à septembre (Semelin 2007).

La population de Sterne de Cayenne (*Thalasseus sandvicensis eurygnatha*) est bien plus importante depuis la création de la réserve naturelle, aujourd'hui il y a environ 8000 couples sur l'île du Grand Connétable. La colonie de sterne de Cayenne demeure le plus grand enjeu des oiseaux côtiers en Guyane, car la population de l'île du Grand Connétable représente 25% de la population mondiale de ce taxon.

La sterne royale (*Thalasseus maxima*) est la deuxième espèce de sterne la plus représentée avec environ 1500 couples, ce qui représente 50% de l'effectif de la région Caraïbe.

La sterne la moins représentée est la sterne fuligineuse (*Onychoprion fuscata*) avec 250 couples. Cette sterne vient de connaître un important déclin au début de l'année 2009 et les causes restent encore inconnues (N. de Pracontal com. pers. et A. Hauselmann com. pers.). Cette espèce a été largement observée lors du survol du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins, au-delà du talus continental dans les eaux océaniques.

Le noddie brun (*Anous stolidus*) est peu représenté, avec une centaine de couples nicheurs sur l'île du Grand Connétable.

Enfin, près de 2500 couples de mouette atricille (*Larus atricilla*) sont présentes au Connétable, qui constitue la colonie la plus méridionale de son aire de répartition. Cette colonie représente 20 % de la population Caraïbe.

Les battures de Malmanoury peuvent aussi constituer un site de nidification des oiseaux marins en Guyane, en période d'envasement favorable. Dans ce cas, on peut y trouver jusqu'à 400 à 500 couples de sternes de Cayenne, 200 à 300 couples de sternes royales, 200 couples de mouettes atricilles et moins de 10 couples de sternes fuligineuses. La réussite de la nidification de ces espèces

sur ce site est fortement liée à la présence de bancs de vases sur le front de mer, constituants ainsi une barrière naturelle atténuant les effets des grosses marées qui recouvrent entièrement ces effleurements rocheux.

Tableau IX: Liste des espèces d'oiseaux marins à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel) (d'après Gepog, 2009)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Réglementation nationale	UICN	CITES	SPAW	Abondance	Nicheur en Guyane	Période de reproduction	Période de présence
Diomededidae									
<i>Diomedea chlororhynchus</i>	Albatros à nez jaune		En danger			A			
Procellariidae									
<i>Bulweria bulwerii</i>	Pétrel de Bulwer		Préoccupation mineure			A			
<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré		Préoccupation mineure			PC			Toute l'année
<i>Puffinus gravis</i>	Puffin majeur		Préoccupation mineure			PC			Juin principalement
<i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des Anglais		Préoccupation mineure			PC			Toute l'année
Hydrobatidae									
<i>Oceanites oceanicus</i>	Océanite de Wilson		Préoccupation mineure			R			Mai-août
<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite cul-blanc		Préoccupation mineure			PC			Janvier-avril
Phaethonidae									
<i>Phaethon aethereus</i>	Phaéton à bec rouge		Préoccupation mineure			TR			Toute l'année
Fregatidae									
<i>Fregata magnificens</i>	Frégate superbe	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			C	Grand Connétable	toute l'année	Toute l'année
Laridae									
<i>Xema sabini</i>	Mouette de Sabine	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			A			Migrateur pélagique probablement régulier à l'automne
<i>Anous stolidus</i>	Noddi brun	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			R	Grand Connétable	Avril-juillet	Avril-juillet
<i>Onychoprion fuscatus</i>	Sterne fuligineuse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			R	Grand Connétable	Avril-juillet	Avril-juillet
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			PC			Août-avril
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			C			Toute l'année
<i>Thalasseus s. eurygnatha</i>	Sterne de Cayenne	Arrêté du 15 mai 1986				C	Grand Connétable	Avril-juin	Toute l'année
<i>Thalasseus maximus</i>	Sterne royale	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			C	Grand Connétable	Avril-juin	Toute l'année
<i>Leucophaeus atricilla</i>	Mouette atricille	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			C	Grand Connétable	Avril-juillet	Toute l'année

4.3.2. Oiseaux littoraux

19 espèces d'oiseaux fréquentent le littoral, dont 11 à double statut de protection à minima (Tableau X **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces espèces affectionnent les zones rocheuses, les îles et les îlots, notamment au large de Kourou avec les battures de Malmanoury, les roches Karouabo, les roches blanches, l'île verte et les îles du Salut et au large de Cayenne les îlets de la Mère, le Père, le Malingre et l'Enfant Perdu. Une seule de ces espèces niche en Guyane, le faucon orangé mais aucune information n'est disponible sur cette espèce en Guyane.

Le survol du Centre de Recherche des Mammifères marins de 2008 a identifié une importante abondance de sternes et une forte concentration sur le secteur côtier, jusqu'à 20 milles nautiques.

Les oiseaux littoraux et marins sont particulièrement bien représentés, grâce à la présence de zones en mer à forte productivité (phyto et zoo-planctons).

Tableau X : Liste des espèces d'oiseaux littoraux à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel) (d'après Gepog, 2009)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Réglementation nationale	IUCN	CITES	SPAW	Abondance	Période de reproduction	Période de présence
Phoenicopteridae								
<i>Phoenicopus ruber</i>	Flamant des Caraïbes	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			R		Toute l'année
Pelecanidae								
<i>Pelecanus occidentalis</i>	Pélican brun	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		II	R		Sept-avril
Sulidae								
<i>Sula leucogaster</i>	Fou brun		Préoccupation mineure			R		?
Falconidae								
<i>Falco deiroleucus</i>	Faucon orangé		Préoccupation mineure			R		
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin		Préoccupation mineure	I	II	C		H
<i>Falco femoralis</i>	Faucon aplomado		Préoccupation mineure		II	A		
Charadriidae								
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté		Préoccupation mineure			C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
<i>Charadrius semipalmatus</i>	Pluvier semipalmé		Préoccupation mineure			C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
Scolopacidae								
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling		Préoccupation mineure			C		Rare en été
Laridae								
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			A		
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré		Préoccupation mineure			A		

<i>Chroicocephalus cirrocephalus</i>	Mouette à tête grise					A		
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			A		
<i>Leucophaeus pipixcan</i>	Mouette de Franklin	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			A		Migrateur néarctique rare à l'automne
<i>Sternula antillarum</i>	Petite Sterne	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		II	C		Juin-octobre principalement
<i>Sternula superciliaris</i>	Sterne argentée	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure		II	A		H
<i>Thalasseus s. aculavida</i>	Sterne caugek	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			PC		Toute l'année

4.3.3. Oiseaux fréquentant les zones humides

65 espèces d'oiseaux fréquentent le littoral et les zones humides dont 21 ayant un double statut de protection à minima (Tableau XI **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

26 espèces sont nicheuses en Guyane, quelques espèces de la famille des Anatidae, et presque toutes les espèces des Podicipedidae, des Phalacrocoracidae, des Anhingidae, des Ardéidae, des Threskiornithidae, des Accipitridae, des Rallidae, des Charadriidae et des Recurvirostridae.

Les oiseaux d'eau se répartissent sur toutes les vasières du littoral qui possèdent un attrait considérable pour les oiseaux nicheurs et qui, associées aux mangroves, se révèlent être des zones d'alimentation.

Les zones fréquentées par les oiseaux des zones humides et les limicoles sont principalement :

- la pointe Béhague,
- le littoral de la réserve de Kaw entre la crique Angélique et la rivière de Kaw,
- les vasières de l'île de Cayenne,
- le littoral entre Cayenne et Kourou,
- le littoral de Kourou à Organabo, notamment au marais de Yiyi et au niveau de la lagune « Pouledo » en face Iracoubo,
- les vasières littorales de la réserve de l'Amana et les savanes Sarcelle.

En terme de concentration, on note que le site le plus fréquenté est celui du littoral de Kaw et la Pointe de Béhague, puis la zone de la réserve de l'Amana et enfin la portion entre Organabo et Kourou.

Tableau XI : Liste des espèces d'oiseaux des zones humides à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel ; Origine : NA : Espèce néarctique (Amérique du nord) ; PA : Espèce paléarctique (Eurasie dont archipels centratlantiques) ; NT : Espèce néotropicale (Caraïnes, Amérique centrale, Amérique du sud – sauf cône sud) ; AL : Espèce australe (pointe sud de l'Amérique du sud, Antartique, archipels sud-atlantiques) (d'après Gepog, 2009)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Réglementation nationale	UICN	CITES	SPAW	Origine	Abondance	Nicheur en Guyane	Période de reproduction	Période de présence
Anatidae										
<i>Dendrocygna autumnalis</i>	Dendrocygne à ventre noir	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	III		NT	PC	X	Été	Toute l'année
<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve		Préoccupation mineure	III	II	NT	A	?		
<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf		Préoccupation mineure			NT	A			
<i>Cairina moschata</i>	Canard musqué	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure	III	II	NT	PC	X	Toute l'année ?	Toute l'année
<i>Sarkidiornis melanotos</i>	Sarcidiorne à bosse		Préoccupation mineure	II		NT	TR	?		
<i>Anas bahamensis</i>	Canard des Bahamas		Préoccupation mineure			NT	PC	X		Toute l'année
<i>Anas americana</i>	Canard d'Amérique		Préoccupation mineure			NA	TR			Hiver
<i>Anas discors</i>	Sarcelle à ailes bleues		Préoccupation mineure			NA	R			Hiver
<i>Anas (crecca) carolinensis</i>	Sarcelle à aile vertes					NA	A			Hiver
<i>Anas acuta</i>	Canard pilelet		Préoccupation mineure			NA	A			Hiver
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet		Préoccupation mineure			NA	A			Hiver
<i>Aythya affinis</i>	Petit Fuligule		Préoccupation mineure			NA	A			Hiver
<i>Nomonyx dominicus</i>	Érismature routoutou		Préoccupation mineure			NT	R	X	?	Toute l'année
Podicipedidae										
<i>Tachybaptus dominicus</i>	Grèbe minime		Préoccupation mineure			NT	R	X		Toute l'année
<i>Podilymbus podiceps</i>	Grèbe à bec bigarré		Préoccupation mineure			NT	R	X		Toute l'année
Phalacrocoracidae										
<i>Phalacrocorax brasilianus</i>	Cormoran vigua		Préoccupation mineure			NT	PC	X		Toute l'année
Anhingidae										
<i>Anhinga anhinga</i>	Anhinga d'Amérique	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			NT	PC	X		Toute l'année
Ardéidae										
<i>Cochlearius cochlearius</i>	Savacou huppé	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			NT	R	X		Toute l'année
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			NT	PC	X		Toute l'année
<i>Nyctanassa violacea</i>	Bihoreau violacé	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Butorides striata</i>	Héron strié	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupation mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-	Arrêté du 15 mai	Préoccupation mineure			NT	C	X		Toute l'année

	boeufs	1986								
<i>Ardea cocoi</i>	Héron cocoi	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	PC	X		Toute l'année
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Egretta tricolor</i>	Aigrette tricolore	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		Préoccupati on mineure			PA ?	R			pas connu
<i>Egretta thula</i>	Aigrette neigeuse	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Egretta caerulea</i>	Aigrette bleue	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
Threskiornithidae										
<i>Eudocimus ruber</i>	Ibis rouge	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure	II	I	NT	C	X		Toute l'année
<i>Platalea ajaja</i>	Spatule rosée	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	PC	X		Toute l'année
Pandionidae										
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NA	C		Estivants non reproducteurs	Toute l'année
Accipitridae										
<i>Herpetotheres aequinoctialis</i>	Buse buson		LC Préoccupati on mineure			NT	C	X	1er semestre	Toute l'année
Rallidae										
<i>Rallus longirostris</i>	Râle gris		Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
<i>Aramides cajanea</i>	Râle de Cayenne		Préoccupati on mineure			NT	C	X		Toute l'année
Charadriidae										
<i>Charadrius wilsonia</i>	Pluvier de Wilson		Préoccupati on mineure			NT	R	X	Été	Toute l'année
<i>Charadrius collaris</i>	Pluvier d'Azara		Préoccupati on mineure			NT	PC	X	Été	Toute l'année
Recurvirostridae										
<i>Himantopus mexicanus</i>	Échasse d'Amérique		Préoccupati on mineure			NT	R	X		Niche avril-juin
Scolopacidae										
<i>Gallinago delicata/paraguaiae</i>	Bécassine Canada/Magellan		Préoccupati on mineure			NT NA	PC	? + -		
<i>Limnodromus griseus</i>	Bécassin roux		Préoccupati on mineure			NA	C			Automne, rare en hivernage et peu commun migration printemps, quelques estivants
<i>Limnodromus scolopaceus</i>	Bécassin à long bec		Préoccupati on mineure			NA	A			
<i>Numenius (phaeopus) hudsonicus</i>	Courlis hudsonien		Préoccupati on mineure			NA	C			Automne, assez commun hivernage

									et migration printemps, quelques estivants
<i>Limosa haemastica</i>	Barge hudsonienne		Préoccupation mineure			NA	R		Automne uniquement
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse		Préoccupation mineure			PA	A		
<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette		Préoccupation mineure			PA	A		
<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	T
<i>Tringa melanoleuca</i>	Grand Chevalier		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	T
<i>Tringa flavipes</i>	Petit Chevalier		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	T
<i>Tringa solitaria</i>	Chevalier solitaire		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	T
<i>Tringa semipalmata</i>	Chevalier semipalmé		Préoccupation mineure			NA	C		T
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierrée à collier		Préoccupation mineure			NA	C		T
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche		Préoccupation mineure			NA	PC		Automne, rare en hivernage et peu commun migration printemps
<i>Calidris pusilla</i>	Bécasseau semipalmé		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
<i>Calidris mauri</i>	Bécasseau d'Alaska		Préoccupation mineure			NA	C		Hiver
<i>Calidris minutilla</i>	Bécasseau minuscule		Préoccupation mineure			NA	C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau à croupion blanc		Préoccupation mineure			NA	C		Automne, rare migration printemps
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau à poitrine cendrée		Préoccupation mineure			NA	R		Automne uniquement
<i>Calidris himantopus</i>	Bécasseau à échasses		Préoccupation mineure			NA	PC		Automne principalement, rare en hiver
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié		Préoccupation mineure			PA	A		
Stercorariidae									
<i>Stercorarius skua</i>	Grand Labbe		Préoccupation mineure			PA	R		juillet-mars
<i>Stercorarius</i>	Labbe		Préoccupati			PA	PC		juillet-mars

<i>pomarinus</i>	pomarin		on mineure						
<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue		Préoccupati on mineure			PA	R		
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite		Préoccupati on mineure			PA	PC		juillet-mars
Laridae									
<i>Phaetusa simplex</i>	Sterne à gros bec	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT	R	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
<i>Geochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Arrêté du 15 mai 1986	Préoccupati on mineure			NT NA	C	Estivants non reproducteurs	Toute l'année
Rynchopidae									
<i>Rynchops niger</i>	Bec-en-ciseaux noir		Préoccupati on mineure			NT NA	C		Toute l'année

4.3.4. Menaces, pressions et état des populations

Les oiseaux marins sont susceptibles d'être soumis à des pressions dues à la pêche, à la prospection pétrolière et à la pollution marine (N. de Pracontal com. pers., 2009). Régulièrement des oiseaux sont retrouvés morts en Guyane. Néanmoins, la cause la plus probable semblerait être la fatigue due aux rudes conditions climatiques du grand large (coups de vent, ouragan,...).

Sur l'île du Grand Connétable, des actes de braconnage des pêcheurs immatriculés à l'étranger sont observés occasionnellement sur l'île (collecte des œufs des oiseaux). Les débarquements sur l'île en période de reproduction provoquent des stress dont les conséquences ne sont pas connues.

Sur le littoral, la majorité des anatidés sont chassés et braconnés, notamment au niveau des rizières de Mana. Concernant l'ibis rouge (*Eudocimus ruber*), espèce emblématique de Guyane, des actes de braconnages sont régulièrement constatés sur l'ensemble du littoral.

La forte abondance d'oiseaux au niveau des zones humides à l'ouest est susceptible d'être affectée par les intrants et les insecticides utilisés par la riziculture intensive dans les polders de Mana.

La population de limicoles connaît un taux de régression à l'échelle mondiale alarmant. Une prise de conscience a eu lieu progressivement depuis 10 ans. La principale cause de cette régression semblerait être due à la sur-pêche notamment aux Etats-Unis. Les oiseaux manquent de nourriture pour arriver en bonne condition physique jusqu'aux sites d'hivernage et de reproduction.

Victimes de menaces, les populations guyanaises de dendrocygne à ventre noir (*Dendrocygna autumnalis*) et de canard musqué (*Cairina moschata*) sont en déclin et présentent en Guyane des effectifs dérisoires au regard des potentialités qu'offrent les habitats.

La taille des populations des oiseaux littoraux peut varier selon l'accessibilité à leur habitat. La variation de l'étendue des bancs de vase par alternance d'érosion et d'envasement entraîne une relative variation de l'effectif de certains oiseaux, notamment les Charadriidae et les Ardeidae qui affectionnent ces milieux.

Source des informations

Association GEPOG. 2009. Liste des oiseaux littoraux et marins de Guyane.

Hansen-Chaffard E. 2000. Le peuplement d'oiseaux d'eau du littoral Guyanais : Cas particulier des Limicoles. Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. 103 p.

Delenis N. & de Pracontal N. 2006. Plan de conservation des oiseaux d'eau des Amériques, statut de conservation, sites d'importance et politiques de conservation de Guyane française. Ed. GEPOG. 142 p.

Morrisson & Ross .1989. Shorebird distribution and coastal environments in south America. in Atlas of Nearctic shorebirds on the Coast of South America. Chap 4: 1 19- 122.

Semelin J. 2008. Réserve Naturelle de l'île du Grand Connétable, plan de gestion 2008- 2012. Association GEPOG et ONCFS Guyane.

Van Canneyt O., Certain G., Doremus G. & Ridoux V. 2009. Distribution et abondance des Cétacés dans la Zone Economique Exclusive de Guyane française par observation aérienne. Rapport pour l'Agence des Aires Marines Protégées. 37p.

Tostain O., Dujardin J.L., Erard Ch. & Thiollay J.M., 1992- Oiseaux de Guyane. Société d'Etudes Ornithologiques. 222 p.

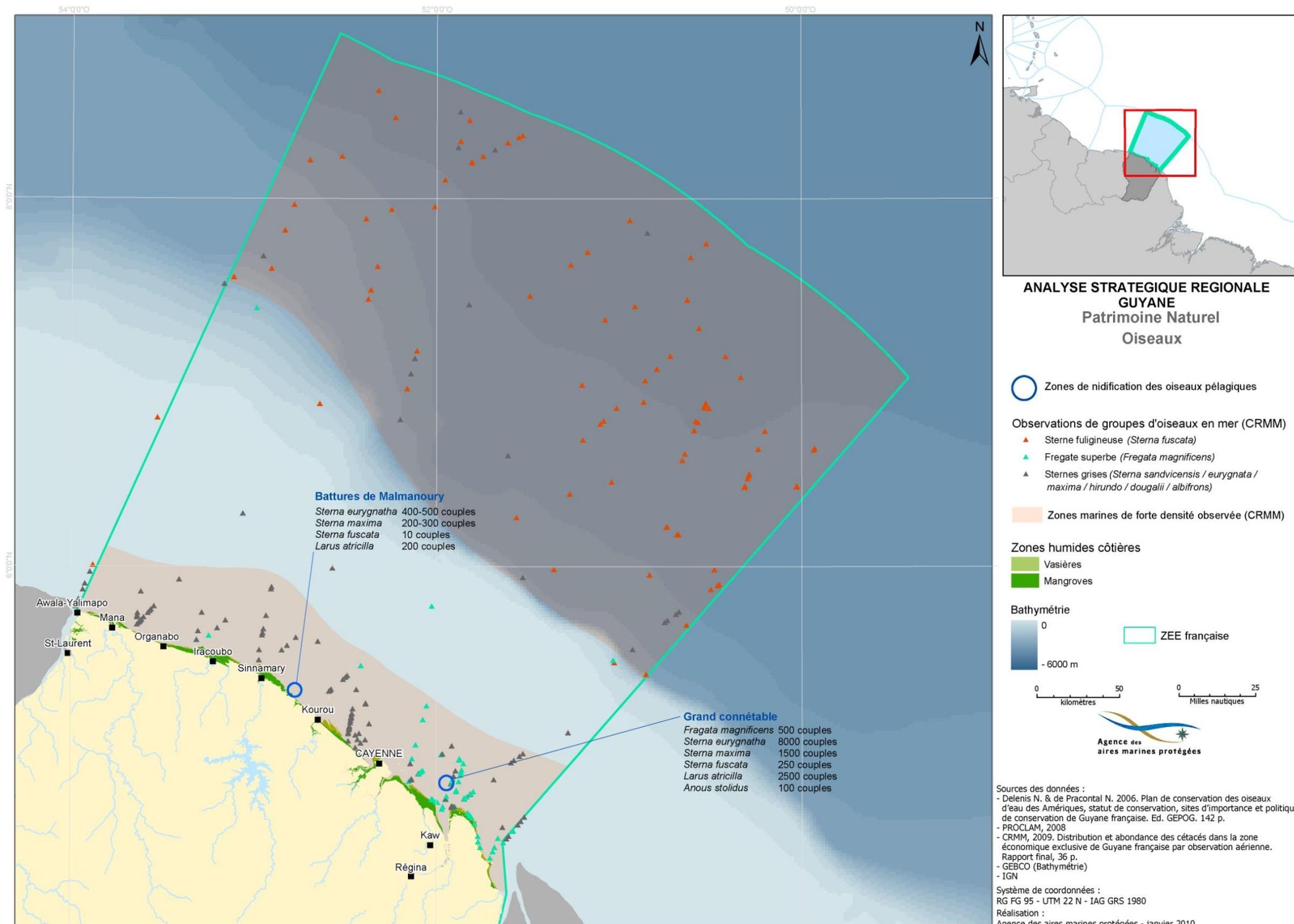


Figure 19 : Localisation des observations d'oiseaux lors de la Campagne Exocet (CRMM)

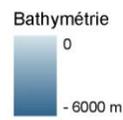


ANALYSE STRATEGIQUE REGIONALE
GUYANE
Patrimoine Naturel
Oiseaux
Zones d'intérêt

- Zones côtières d'intérêt particulier**
- Pour les oiseaux pélagiques (nidification)
 - Pour les oiseaux côtiers (reposoir)
 - Pour les oiseaux des zones humides et limicoles (nidification et/ou reposoir)

- Zones humides côtières**
- Vasières
 - Mangroves

Projets de classement en ZICO



ZEE française



Sources des données :

- Delenis N. & de Pracontal N. 2006. Plan de conservation des oiseaux d'eau des Amériques, statut de conservation, sites d'importance et politiques de conservation de Guyane française. Ed. GEPOG. 142 p.
- PROCLAM, 2008
- CRMM, 2009. Distribution et abondance des cétacés dans la zone économique exclusive de Guyane française par observation aérienne. Rapport final, 36 p.
- GEBCO (Bathymétrie)
- IGN

Système de coordonnées :
 RG FG 95 - UTM 22 N - IAG GRS 1980

Réalisation :
 Agence des aires marines protégées - janvier 2010

Figure 20 : Localisation des sites de nidification et de repos des oiseaux marins

5. Faune benthique

5.1. Etat des connaissances

Le benthos a fait l'objet de plusieurs campagnes d'études en Guyane depuis les années 50, notamment dans le but de mieux connaître la biologie des espèces exploitées par les pêcheries locales.

Ces campagnes se sont limitées au plateau continental, deux études spécifiques se sont concentrées sur le talus mais focalisées sur les crevettes. Les récentes études bio-sédimentaires réalisées dans le cadre des prospections pétrolières apportent de nouvelles données sur les fonds de 1200 m et de 2000 à 2500 m mais sur des zones réduites de 50 km² (Créocéan, 2006).

Ces campagnes ont eu lieu uniquement sur des substrats meubles, aucune sur des fonds rocheux.

La majorité des biotas visés par les campagnes étaient surtout les poissons ou les crevettes. Deux seules études se sont consacrées à la faune benthique, mais l'une s'est limitée à un secteur restreint compris entre le fleuve de l'Approuague et la rivière de Kaw (Le Loeuff P. & Cosel, R.V., 1999) et l'autre a été faite il y a 50 ans (Durand, 1959).

Une synthèse de ces études a ainsi pu être dressée (Tableau XII **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau XII : Bilan des études relatives à la macrofaune benthique en Guyane

Zone	Profondeur	Objectifs	Source
Plateau continental	15 à 100 m	Faune démersale et benthique	Durand 1959
	10 à 1000 m	Poissons démersaux et espèces benthiques épigées : intérêt pour Espèces commerciales	Takeda & Okutani 1983 (campagne JAMARC)
	0 à 60 m	Peuplement démersaux	Nerimi 1994
	0 à 60 m	Crevettes ou vivaneaux	Moguedet <i>et al.</i> 1995
	2 à 15 m	Crevettes et poissons (notamment les juvéniles)	Vendeville 1995 (campagne épaulard)
	0 à 80 m entre la Kaw et l'Approuague	Macrofaune benthique épigée et endogée	Le Loeuff & Cosel 1999 (campagne GREEN)
	0 et 60 m	Poissons démersaux et quelques organismes benthiques marins	Gueguen 2000a
Talus	200-900m	Crustacés décapodes	Guéguen 2000b
	200-900m	Crevettes de profondeur	Guéguen 2001
	1200m	Macrofaune benthique et peuplements démersaux	Créocéan 2006a
Eaux océaniques	2300m	Macrofaune benthique et peuplements démersaux	Créocéan 2006b

5.2. Espèces présentes et statut

Il n'y a aucune espèce de la macrofaune benthique en Guyane qui bénéficie d'un statut de protection.

On dispose cependant d'une liste de classes identifiées, selon la profondeur, grâce aux différentes campagnes de chalutages (Tableau XIII **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau XIII : Liste des classes et du nombre d'espèces identifiés

	Profondeur	Classe identifiée	Nombres d'espèces par classe	Sources
Plateau continental	0 à 15 m	Crustacés	5	Vendeville, 1995
	15 à 100 m	Echinodermes	21	Durand ,1959
		Crustacés	3	
		Mollusques	34	
		Osteichtyan	133	
	10 à 1000 m	Crustacés	146 dont 56 macroures, 22 anomoures, 58 brachyoures, 7 stomapodes, 1 isopode et 2 mysides	Aizawa et al. 1983, Takeda & Okutani, 1983
		Mollusques	143 dont 35 céphalopodes, 76 gastéropodes et 32 bivalves	
	0 à 80m	Cnidaires	3	Le Loeuff P. & Cosel, R.V., 1999
		Polychètes	4	
		Crustacés	57	
		Mollusques	27 dont gastéropodes et bivalves	
		Echinodermes	5	
Talus	1000 m	Décapodes	68	Takeda & Okutani 1983
		Mollusques	63	
	200 à 900 m	Crustacés décapodes	8	Guéguen, 2000b
		Céphalopodes	2	
	1200 m	Oligochètes	1	Créocéan, 2006a (site de Matamata)
		Polychètes	51	
		Crustacés	67	
		Bivalves	24	
		gastéropodes	10	
		Sipunculiens	3	
		Holothuries	2	
		Némertiens	2	
		Anthozoaires	1	
		Echinidés	1	
Ophiures	1			
Plaine abyssale	2400 m	Crustacés	69	Créocéan, 2006b (site de Kawana)
		Annélides	36	
		Mollusques	32	
		Echinodermes	6	
		Sipunculiens	2	
		Némertien	1	
		Cnidaires,	5	
		Nématode	1	
		Porifère	1	
		Tunicier	1	
		Pantopode	1	

5.2.1. Répartition des espèces sur fonds meubles

L'ensemble des campagnes réalisées sur la faune benthique se recoupent pour affirmer que les facteurs bathymétrie, sédimentologie et salinité conditionnent la distribution des diverses populations. (Durand 1959 ; Aizawa *et al.* 1983, Takeda & Okutani, 1983 ; Vendeville 1984 ; Moguedet *et al.* 1995 ; Guéguen 2000 ; Le Loeuff & Von Cosel, 2000).

- Plateau continental

Le Loeuff & Von Cosel (2000) montrent l'existence d'un étagement caractérisé par trois principaux peuplements qui se succèdent depuis la côte vers le large, associés aux principales espèces de crevettes pénelides de la région (Tableau XIV **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

En terme de richesse spécifique, les crustacés dominent et sont présents dans tous les peuplements.

En terme de biomasse, les échinodermes sont les plus abondants en particulier l'astérie *Astropecten richardi* et à moindre mesure l'ophiure *Ophioleptis elegas* et l'oursin *Eucidaris tribuloides* (Guéguen 2000).

Tableau XIV : Principales espèces des 3 peuplements rencontrés sur le plateau continental (d'après Le Loeuff & Von Cosel 2000)

Peuplements		Famille	Espèces
Fonds de vase molle	0-20m	Crustacés	<i>Exhippolysmata oplohoroides, Xiphopenaeus kroyeri</i>
Sable vaseux – vase sableuse	30-50m	Cnidaires	<i>Renilla Reniformis</i>
		Crustacés	<i>Callinectes ornatus, Penaeus subtilis, Calappa sulcata, Sicyonia dorsalis, Callictes bocourti, Parapenaeus politus, Persephona lichteinsteini, Squilla lijdingi</i>
		Echinodermes	<i>Astropecten richardi</i>
		Mollusques	<i>Tonna galea</i>
Fonds sableux	60-80m	Crustacés	<i>Dardanus fucusus, Hepatus scaber, Iliancantha intermedia, Portunus spinicarpus, Solenocera geijskesi, Paguristes depressus, Petrochirus diogenes, Portunus anceps, Anasimus latus, Calappa nitida, Iliancantha liodactylus, Parthenope agonus, Penaeus brasiliensis</i>
		Echinodermes	<i>Astropecten brasiliensis, Astrophyton muricatum, Luidia clathrata, Ophioleptis elegas, Tropiometra carinata, Eucidaris tribuloides, Luidia senegalensis, Tethyaster vestitus</i>
		Mollusques	<i>Polystira vipex, Bursa bufo, Conus austini, Fusinus closter, Oliva reticularis, Turbinella laevigata, Amusium papyraceum, Distorsio clathrata</i>

- Talus continental

Entre 200 m et 900 m, des chalutages profonds exclusivement destinés à collecter des crustacés, ont permis d'identifier 40 espèces de crustacés décapodes, représentant une richesse spécifique élevée mais des abondances pondérales faibles. Deux espèces constituent à elles seules plus de 60% des captures totales en décapodes : la crevette orange (*Solenocera acuminata*) capturée vers 200 m et la crevette impériale (*Aristaeopsis edwardsiana*) largement distribuée de 400 à 900 m avec un maximum d'abondance vers 700 m (Guéguen 2000). La crevette (*Aristaeopsis antillensis*) est également présente sur ces fonds profonds vaseux jusqu'à 800 m (Guéguen, 2001).

A 1200 m de profondeur, la macrofaune benthique est composée de 11 classes différentes avec une dominance en termes de diversité spécifique des crustacés et des polychètes (données relatives au site de Matamata ; Créocéan 2006a).

- Plaine abyssale

Sur les fonds profonds de 2300 m en bas du talus continental, constitués de vases pures, les crustacés sont également dominants en termes de richesse spécifique et de densité. Tout comme sur

le plateau continental, ce sont les échinodermes qui sont dominants en terme de biomasse (données relatives au site de Kawana ; Créocéan 2006b).

5.2.2.Zones importantes pour le cycle des crevettes

Nombreuses études sur le cycle vital de la crevette de Guyane ont cherché à déterminer des zones de nurseries. Or les scientifiques s'accordent pour poser l'hypothèse selon laquelle les estuaires et le littoral constituent une zone unique et continue de nourriceries où la faible profondeur, la grande turbidité et les importants apports végétaux sont autant de facteurs favorisant la présence de juvéniles. Ces habitats sont le siège des processus déterminants pour le renouvellement des stocks (Vendeville & Baudrier, 2006).

5.2.3.Répartition des espèces sur fonds durs

Aucune étude ne s'est penchée sur les espèces benthiques des fonds durs. Seules des observations d'espèces de gorgones ont été rapportées aux îles du Salut (E. Hansen com. pers.) et plus au large sur le plateau continental (Rossignol, 1979).

5.2.4.Menaces et pressions

Il n'existe pas de menaces à proprement parler sur la faune benthique.

Seules les populations de crevettes, qui représentent un fort enjeu dans l'économie guyanaise, peuvent être soumises à des perturbations d'origines naturelles. Des suivis ont montré des variations saisonnières et inter-annuelles de la productivité des crevettes en Guyane, également observés sur le plateau des Guyanes, qui serait attribué à un déficit du recrutement d'origine climatique (Vendeville & Baudrier, 2006).

Source des informations

Aizawa M., Arai T., Fujii E., Inada T., Matsuura K., Miyake T., Sasaki K., Sato Y., Shimizu T. & Uyeno T. 1983. Fishes trawled of Suriname and French Guiana - Uyeno T., K. Matsuura E. Fujii (Eds) - JARMAC: 1-519

Artigas L.F., Vendeville P., Leopold M., Guiral D. & Ternon J.F. 2003. Marine Biodiversity in French Guiana : estuarine, coastal and shelf ecosystems under the influence of Amazonian waters – Gayane 67(2), pp302-326

Créocéan. 2006a. Déclaration d'ouverture de travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Notice d'impact. Etude biosédimentaire. Site de Matamata. 238 p.

Créocéan. 2006b. Déclaration d'ouverture de travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Notice d'impact. Etude biosédimentaire. Site de Kawana. 109 p.

Durand J. 1955. Possibilités de pêche des crevettes en Guyane Française – Campagne de l'ORSTOM II – Rapport IFAT

Durand J. 1959. Notes sur le plateau continental. Les éléments principaux de la faune et leurs relations avec le fond. Cahier de l'ORSTOM, 3. 93 pp.

Guéguen F. 2000a. Distribution et abondance des poissons démersaux et de quelques autres organismes benthiques marins du plateau continental (0-60 m) de Guyane Française, Laboratoire

d'océanographie biologique, Université de Bretagne Occidentale, Brest – Life Sciences 323 (2000) pp775-791.

Guéguen F. 2000b. Distribution et abondance des crustacés décapodes du talus continental (200-900 m) de Guyane française. *Crustaceana*, Volume 73-6:685-703(19).

Guéguen F. 2001. Notes sur la biologie de la crevette de profondeur *Aristeus antillensis* en Guyane Française. *C.R. Acad. Sci. Paris Life Sciences* 324: 689-700.

Le Loeuff P. & Cosel R.V. 1999. Aperçus sur la macrofaune benthique du plateau continental de la Guyane Française – Document scientifique et technique du centre IRD de Bretagne- n°86

Renaud H. 2004. Peuplements, traits écologiques et habitats de juvéniles (Poissons et Crustacés) sur les fonds du littoral guyanais. Rapport DEA UAG, N°2004-11, 81 p.

Rossignol M. 1979. Carte du plateau continental – éléments de l'écosystème. Atlas des départements français d'Outre-Mer : La Guyane / réalisé par l'atelier commun CEGET - ORSTOM ; dessiné par l'Institut géographique national. - Bordeaux (FRA) : CEGET, Centre d'études de géographie tropicale du CNRS ; Paris (FRA) : ORSTOM, Office de la recherche scientifique outre mer, 1979. - Vol. 4, 120 p.

Vendeville P. 1992. Les nurseries estuariennes de *Penaeus subtilis* en Guyane. Rapport intermédiaire. ORSTOM. 53 p.

Vendeville P. & Baudrier J. 2006. Étude des peuplements de juvéniles de poissons et de crevettes des fonds du littoral de Guyane. Rapport Ifremer DCM/HMT/RHGUY/SGUY 2006-01. 46 p.

Takeda M. & Okutani T. 1983. Crustaceans and molluscs trawled of Suriname and French Guiana - JAMARC, Tokyo, 354 pp.

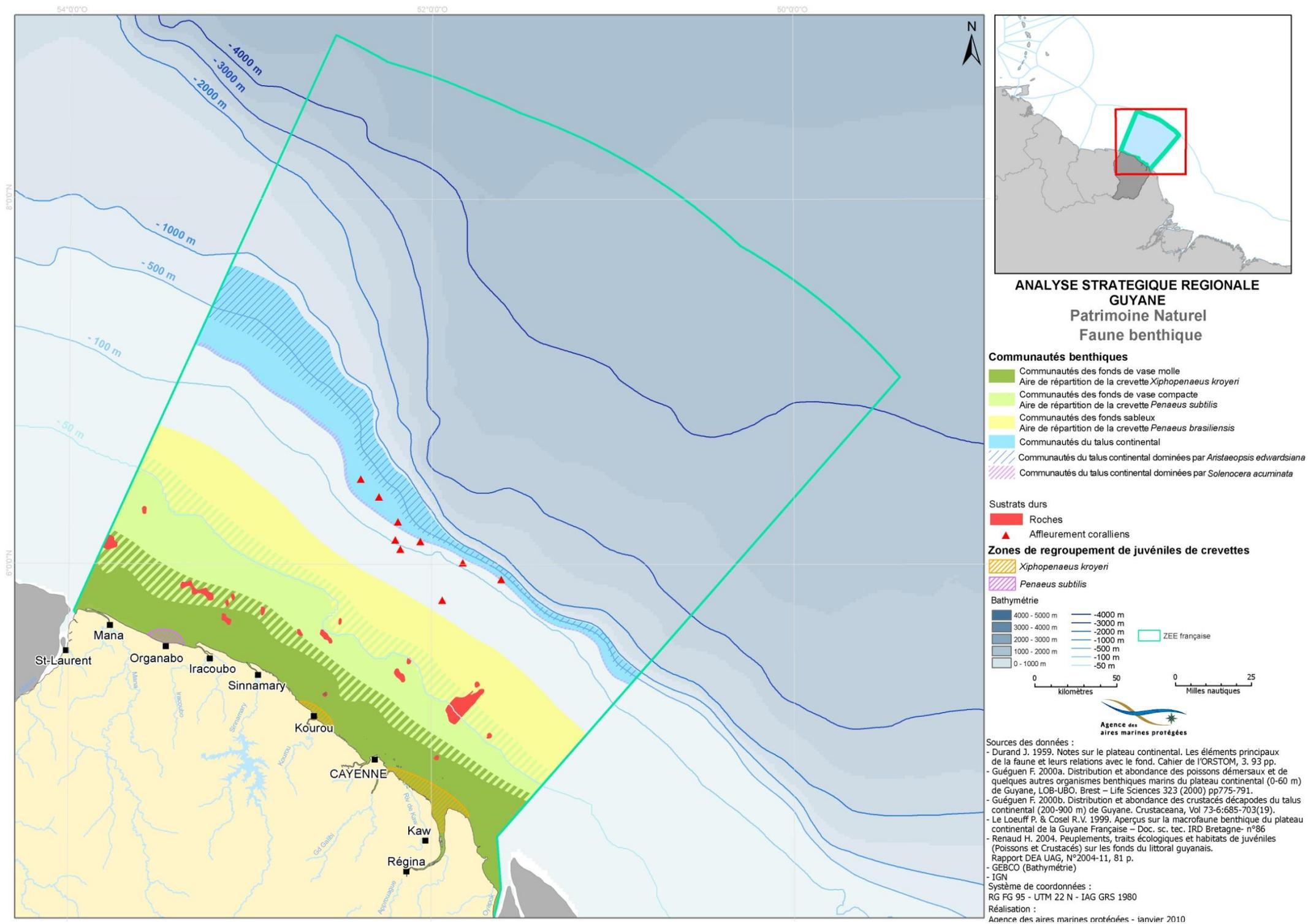


Figure 21 : Répartition de la faune benthique

6. Poissons

6.1. Etat des connaissances

Tout comme la macrofaune benthique, les espèces démersales ont fait l'objet des mêmes campagnes en mer afin de déterminer les espèces présentes en Guyane et surtout mieux connaître celles à vocations commerciales (Artigas *et al.*, 2004).

Les données disponibles sur les poissons sont nombreuses et plus ou moins disséminées dans des suivis scientifiques qui n'ont pas toujours été publiés.

Deux documents ont récemment permis de fournir une liste des poissons, Guéguen en a rapporté 110 (2000) et Léopold l'a actualisée avec 126 espèces (2004). En effet, comme cela est souvent le cas dans les écosystèmes tropicaux, la diversité de poissons est élevée avec plus de 900 espèces répertoriées.

Les espèces néritiques et démersales sont bien connues sur le plateau continental, par contre au niveau du talus et des eaux océaniques il n'y a pas de données disponibles, en dehors des études réalisées dans le cadre des prospections pétrolières (Créocéan, 2006).

6.2. Espèces présentes et statut

Plusieurs espèces de poissons présentes en Guyane sont inscrites sur la liste rouge de l'UICN, mais aucune ne dispose d'un statut national particulier (Tableau XV **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Concernant les poissons chondrychiens, 30 espèces sont citées sur la liste rouge de l'UICN, dont 10 des 11 espèces des Carcharhinidae présentes en Guyane et toutes les espèces des Sphynidae et des Triakidae de Guyane, respectivement quatre et deux espèces. Les deux espèces représentatives de l'ordre des Orectolobiformes et des Squatiniformes sont également citées. Parmi l'ordre des raies, 11 des espèces présentes en Guyane sur 12 sont citées sur la liste rouge de l'UICN, à savoir 5 Dasyatidae, un Urolophidae, deux Myliobatidae, un Mobulidae, un Gymnuridae. L'espèce représentante de l'ordre des Torpediniformes est également sur la liste.

13 poissons téléostéens sont aussi cités sur la liste rouge de l'UICN dont 11 Serranidae, un Balistidae et un Lutjanidae.

Parmi ces espèces, 11 sont classées dans les catégories vulnérables (sept), en danger (deux) et en danger critique d'extinction (trois).

Seul le requin pèlerin, observé en Guyane (E. Hansen com. pers.), est listé dans l'annexe 2 de la convention CITES.

Tableau XV: Liste des poissons à statut

Nom scientifique	Nom vernaculaire	UICN
Poissons chondrychiens		
<i>Aetobatus narinari</i>	Raie léopard	Quasi menacé
<i>Carcharhinus brevipinna</i>	Requin tisserand	Risque faible / Quasi menacé
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Requin soyeux	Risque faible / Quasi menacé
<i>Carcharhinus leucas</i>	Requin bouledogue	Risque faible / Quasi menacé
<i>Carcharhinus limbatus</i>	Requin pointe noire	Risque faible / Quasi menacé
<i>Carcharhinus porosus</i>	Requin ti-queue	Données insuffisantes
<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pélerin	Vulnérable
<i>Dasyatis americana</i>	Raie américaine	Données insuffisantes

<i>Dasyatis geijskesi</i>	Raie bécune	Quasi menacé
<i>Dasyatis guttata</i>	Raie long nez	Données insuffisantes
<i>Dasyatis say</i>	Pastenague	Quasi menacé
<i>Diplobatis pictus</i>	Raie électrique	Vulnérable
<i>Galeocerdo cuvier</i>	Requin tigre	Quasi menacé
<i>Ginglymostoma cirratum</i>	Requin nourrice	Données insuffisantes
<i>Gymnura micrura</i>	Raie-papillon	Données insuffisantes
<i>Himantura shmardae</i>	Raie chupare	Données insuffisantes
<i>Isogomphodon oxyrhynchus</i>	Requin demoiselle	En danger critique d'extinction
<i>Manta birostris</i>	Raie manta	Quasi menacé
<i>Mustelus canis</i>	Emissole douce	Risque faible / Quasi menacé
<i>Mustelus higmani</i>	Emissole ti-yeux	Préoccupation mineure
<i>Negaprion brevirostris</i>	Requin citron	Risque faible
<i>Rhinoptera bonasus</i>	Mourine américaine	Quasi menacé
<i>Rhizoprionodon lalandii</i>	Requin aiguille brésilien	Données insuffisantes
<i>Rhizoprionodon porosus</i>	Requin aiguille antillais	Préoccupation mineure
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer	En danger critique d'extinction
<i>Sphyrna lewini</i>	Petit requin marteau	Risque faible
<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin marteau	En danger
<i>Sphyrna tiburo</i>	Requin marteau tiburo	Risque faible / Quasi menacé
<i>Sphyrna tudes</i>	Requin marteau à petits yeux	Vulnérable
<i>Urotrygon microphthalmum</i>	Pastenague	Préoccupation mineure
Poissons téléostéens		
<i>Balistes vetula</i>	Baliste royal	Vulnérable
<i>Cephalopholis fulva</i>	Coné ouatalibi	Préoccupation mineure
<i>Cephalopholis cruentata</i>	Coné essaim	Préoccupation mineure
<i>Epinephelus adscencionis</i>	Mérou oualioua	Préoccupation mineure
<i>Epinephelus flavolimbatus</i>	Mérou aile jaune	Vulnérable
<i>Epinephelus itajara</i>	Mérou géant	En danger critique d'extinction
<i>Epinephelus morio</i>	Mérou ailes jaunes	Quasi menacé
<i>Epinephelus niveatus</i>	Mérou neige	Vulnérable
<i>Epinephelus striatus</i>	Mérou rayé	En danger
<i>Lutjanus analis</i>	Vivaneau sorbe	Vulnérable
<i>Mycteroperca cidi</i>	Badèche blanche	Données insuffisantes
<i>Mycteroperca phenax</i>	Badèche (badèche galopin)	Préoccupation mineure
<i>Paranthias furcifer</i>	Badèche créole	Préoccupation mineure

6.3. Répartition des espèces

Tout comme la macrofaune benthique, les scientifiques s'accordent pour affirmer que les facteurs bathymétrie, sédimentologie et salinité conditionnent la distribution des diverses populations (Durand 1959 ; Aizawa *et al.* 1983, Takeda & Okutani, 1983 ; Vendeville 1984 ; Moguedet *et al.* 1995 ; Guéguen 2000 ; Le Loeuff & Von Cosel, 2000).

D'une manière générale, les poissons se répartissent selon le type d'habitats qu'ils affectionnent.

Les poissons sont de moins en moins nombreux en allant au large mais la richesse spécifique augmente.

6.3.1. Plateau continental

Les scientifiques distinguent 3 zones associées à des espèces :

- Fonds de 0 à 30 m de la zone littorale : espèces adaptées à un milieu dessalé et turbide avec des fonds très envasés, soit essentiellement des machoirans (Ariidae), des acoupas (Sciaenidae), des loubines (Centropomidae), des gobies (Gobiidae), et des raies pastenagues (Dasyatidae et

Gymnuridae) qui sont des espèces de poissons chondrichthyens, typiquement représentatives des eaux littorales et saumâtres des estuaires (Leopold, 2004).

- Fonds de 30 à 50 m : espèces inféodées à un sédiment de nature vaseux-sableux, telles que les gorettes (Pomadasyidae), les carangues (Carangidae), les grondins ou les rascasses (Triglidae).

- Fonds supérieurs à 50 m : espèces d'eaux claires vivant sur des sédiments sableux, des débris coquilliers et des zones à tendance rocheuse avec des récifs coralliens solides, tels que les vivaneaux (Lutjanidae), associés à une grande diversité de familles (Priacanthidae, Sparidae, Sciaenidae, Mullidae, Synodontidae, ...).

Malgré une importante richesse spécifique de la faune démersale et pélagique, la majorité des espèces sont peu représentées et seulement 12 espèces représentent 80 % du total des captures : *Dasyatis americana*⁵, *Orthopristis ruber*, *Macrodon ancylodon*, *Stellifer rastriifer*, *Upeneus parvus*, *Arius grandicassis*, *Arius rugispinis*, *Lutjanus synagris*, *Chloroscombrus chrysurus*, *Cynoscion simileis*, *Gymnura micrura* et *Xiphopenaeus kroyeri* (Artigas et al. 2003).

Les espèces de fonds durs

Bien que les fonds marins guyanais du plateau continental soient principalement de la vase et du sable, on trouve aussi des zones à tendance rocheuse.

Les îles du Salut semblent être une zone tout particulièrement riche en espèces évoluant sur des fonds rocheux. Ont été observés : poisson perroquet, poisson ange français, gorette, poisson savon, poisson papillon, oursin crayon, antennaire, poisson chirurgien, croupia, demoiselle, ou encore platax (E. Hansen com. pers.)

Léopold (2004) rapporte une cinquantaine d'espèces inféodées aux fonds rocheux, les familles les plus représentées sont celles des Lutjanidae, des Serranidae, puis des Carangidae, des Haemulidae et des Holocentridae (Tableau XVI **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau XVI : Liste des espèces de poissons inféodées aux fonds durs (d'après Leopold, 2004)

Famille	Espèce	Nom vernaculaire	Habitat
Muraenidae	<i>Gymnothorax funebris</i>	Murène verte	Zones rocheuses jusqu'à 30 m
Holocentridae	<i>Holocentrus adscensionis</i>	Marignan coq	Zones rocheuses entre 50 et 90 m
	<i>Holocentrus rufus</i>	Marignan soldat	Zones rocheuses entre 50 et 90 m
	<i>Myripristis jacobus</i>	Marignan mombin	Zones rocheuses entre 50 et 90 m
	<i>Ostichthys trachypoma</i>	Petit marignan	Zones rocheuses entre 50 et 90 m
	<i>Corniger spinosus</i>	Marignan	Zones rocheuses entre 50 et 90 m
Dactylopteroideae	<i>Dactylopterus volitans</i>	Poule de mer	Eaux claires, fonds de débris de coquilles ou sableux entre 30 et 100 m
Mégaloipidae	<i>Megalops atlanticus</i>	Palika (tarpon argenté)	Pélagiques, aux abords des îles
Ophidiidae	<i>Lepophidium profundorum</i>	Brotule liserée	Fonds sableux et débris coquilliers sur le bord du plateau et du talus au-delà de 30 m
Carangidae	<i>Trachinotus cayennensis</i>	Fausse-carangue (pompaneau cordonnier)	Zones sableuses, îlets, estuaires, jusqu'à 10 m

⁵ Cela fait nombreuses années que cette espèce n'est plus observée en Guyane.

	<i>Chaetodon ocellatus</i>	Poisson-papillon	Affleurements rocheux surtout récifs fossiles entre 30 et 100 m à la limite Ouest
	<i>Chaetodon sedentarius</i>	Poisson-papillon	Affleurements rocheux surtout récifs fossiles entre 30 et 100 m à la limite Ouest
	<i>Chaetodon guyanensis</i>	Poisson-papillon	Affleurements rocheux surtout récifs fossiles entre 30 et 100 m à la limite Ouest
Haemulidae	<i>Anisotremus surinamensis</i>	Croupia (lippu croupia)	Fonds sableux et zones accidentées, eaux peu turbides, abords des îles et des pointes jusqu'à 60 m
	<i>Haelmulon plumieri</i>	Gorette blanche	Proximité des pointes rocheuses entre 40 et 70 m
	<i>Haelmulon striatum</i>	Gorette rayée	Zones rocheuses entre 40 et 80 m
	<i>Haelmulon aurolineatum</i>	Gorette tomate	Zones rocheuses entre 40 et 80 m
Sparidae	<i>Calamus penna</i>	Daubenet belier	Zones accidentées entre 30 et 90 mètres
	<i>Calamus pennatula</i>	Daubenet plume	Zones accidentées entre 30 et 90 mètres
Lutjanidae	<i>Lutjanus jocu</i>	Rouget (vivaneau chien)	Fonds rocheux, eaux claires jusqu'à 40 m
	<i>Lutjanus griseus</i>	Vivaneau sarde grise	Fonds rocheux
	<i>Lutjanus analis</i>	Vivaneau sobre	Fonds rocheux
	<i>Lutjanus apodus</i>	Vivaneau dent chien	Fonds rocheux
	<i>Lutjanus purpureus</i>	Vivaneau rouge	Fonds rocheux au large, de 40 m à 100 m
	<i>Lutjanus vivanus</i>	Vivaneau soie	Fonds rocheux au large, fonds sableux, de 40 m à 200 m
	<i>Lutjanus buccanella</i>	Vivaneau oreille noire	Fonds rocheux au large, de 40 m à 200 m
	<i>Lutjanus mahogoni</i>	Vivaneau voyeur	Fonds grossiers de 40 m à 50 m
	<i>Lutjanus synagris</i>	Vivaneau rayé (vivaneau gazou)	Zones accidentées, fonds vaseux et sableux, eaux claires et turbides, au-delà de 30 m
	<i>Rhomboplites aurorubens</i>	Vivaneau ti-yeux	Fonds rocheux au large, dès 25 m jusqu'à 300 m
	<i>Ocyurus chrysurus</i>	Vivaneau queue jaune	Fonds rocheux de 40 m à 180 m
	<i>Pristipomoides aquilonaris</i>	Colas vorace	Fonds rocheux au large
	<i>Pristipomoides macrophtalamus</i>	Colas gros-yeux	Fonds rocheux au large
	<i>Pristipomoides freemani</i>	Colas élégant	Fonds rocheux au large
	Pomacanthidae	<i>Pomacanthus arcuatus</i>	Demoiselle blanche
<i>Pomacanthus paru</i>		Demoiselle chiririte	Affleurements rocheux en eaux claires jusqu'à 60 m
Priacanthidae	<i>Priacanthus arenathus</i>	Beauclaire soleil	Eaux claires, zones rocheuses, à partir de 30 m
Scaridae	<i>Sparisoma chrysopterum</i>	Perroquet (perroquet vert)	Zones accidentées des 30 m
Sciaenidae	<i>Aquetus acuminatus</i>	Évêque	Eaux claires, zones accidentées au-delà de 50 m
Serranidae	<i>Epinephelus itajara</i>	Mérou géant	Eaux saumâtres, eaux claires, fonds sableux, zones rocheuses
	<i>Epinephelus</i>	Mérou ailes	Zones rocheuses profondes au-delà de 60 m

	<i>flavolimbatus</i>	jaunes	
	<i>Epinephelus morio</i>	Mérou rouge	Zones rocheuses profondes au-delà de 60 m
	<i>Epinephelus niveatus</i>	Mérou neige	Zones rocheuses
	<i>Epinephelus striatus</i>	Mérou rayé	Zones rocheuses
	<i>Epinephelus adscensionis</i>	Mérou oualioua	Zones rocheuses
Loricariidae	<i>Hypostomus watwata</i>	Goret (hypostome)	Estuaires, amas de roches, épaves, débris
Diodontidae	<i>Chilomycterus antillarum</i>	Porc-épic	Zones rocheuses, récifs coralliens fossiles, entre 40 et 60 m en moyenne
Ostraciidae	<i>Acanthostracion quadricornis</i>	Coffre taureau	Zones rocheuses entre 35 et 70 m

6.3.2. Talus continental

Sur les fonds de 1200 m, les poissons chalutés appartiennent à cinq familles différentes (données relatives au site de Matamata ; Créocéan, 2006a).

6.3.3. Plaine abyssale

Sur les fonds de 2300 m, dix espèces de poissons appartenant à neuf familles ont été recensées (données relatives au site de Kawana ; Créocéan, 2006b).

Une synthèse des espèces selon la profondeur du plateau continental à la plaine d'abyssale a pu être établie (Tableau XVII **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau XVII : Synthèse des communautés de poissons par répartitions

	Peuplement	Famille identifiée	Espèces
Plateau continental	0 - 30 m	Ariidae	<i>Bagre bagre, Arius parkeri, Arius rugipinis</i>
		Sciaenidae	<i>Macrodon ancylodon, Cynoscion virescens, Nebris microps, Stellifer rastrifer, Paralanchurus elegans, Paralanchurus brasiliensis</i>
		Centropomidae	<i>Centropomus ensiferus</i>
		Gobiidae	<i>Gobionellus oceanicus, Gobioides grahamae</i>
		Dasyatidae	<i>Dasyatis americana</i>
		Gymnuridae	<i>Gymnura micrura</i>
		Shyrnidae	<i>Sphyrna tudes</i>
		Pomadasyidae	<i>Genyatremus luteus</i>
		Batrachoididae	<i>Batrachoides surinamensis</i>
	30 - 50 m	Serranidae	<i>Epinephelus sp.,</i>
		Pomadasyldés	<i>Pomadasy corvinaeformis, Anisotremus virginicus, Conodon nobilis, Orthopristis ruber, Haemulon plumieri, Haemulon aurolineatum, Haemulon steindachneri</i>
		Lutjanidés	<i>Lutjanus synagris,</i>
		Gerreidés	<i>Eucinostomus argenteus</i>
		Scomberidés	<i>Scomberomorus brasiliensis</i>
		Sciaenidés	<i>Cynoscion similis</i>
		Ephippidés	<i>Chaetodipterus faber</i>
		Sphyraenidés	<i>Sphyraena guachancho</i>
		Rhinobatidés	<i>Rhinobatos parcellens</i>
		Ostraciidés	<i>Acanthostracion quadricornis</i>
Carangidés	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>		

		Trichiuridés	<i>Trichiurus lepturus</i>
		Pomacanthidés	<i>Pomacanthus arcuatus</i>
		Diodontidés	<i>Chilomycterus antillarum</i>
		Scorpaenidés	
		Bothidés	
		Triglidés	
		Tetraodontidés	
		Au-delà de 50 m	Lutjanidés
	Priacanthidés	<i>Priacanthus arenathus</i>	
	Sparidés	<i>Calamus penna</i>	
	Sciaenidés	<i>Larimus breviceps</i>	
	Mullidés	<i>Upeneus parvus</i>	
	Synodontidés	<i>Synodus foetens</i>	
	Albulidés	<i>Albula vulpes</i>	
	Muraenidés	<i>Gymnothorax ocellatus</i>	
	Carangidés	<i>Selar crumenophthalmus</i>	
Pomadasyidés	<i>Haemulon boschmae</i>		
Chaetodontidés	<i>Chaetodon ocellatus</i> , <i>Chaetodon guyanensis</i>		
Acanthuridés			
Bothidés	<i>Cyclopsetta chitteri</i>		
Talus continental	1200 m (site de Matamata)	Alepocephalidae	<i>Talismania oregoni</i>
		Halosauridae	<i>Halosaurus guentheri</i> , <i>Aldrovandia oleosa</i>
		Ophidiidae	<i>Monomitopus agassizii</i>
		Ipnopidae	<i>Bathypterois viridensis</i>
		Macrouridae	<i>Nezumia atlantica</i>
Plaine abyssale	2300 m (site de Kawana)	Alepocephalidae	<i>Talismania homoptera</i>
		Congridae	<i>Bathyrcongus vicinus</i>
		Halosauridae	<i>Halosaurus guentheri</i>
		Macrouridae	<i>Nezumia atlantica</i>
		Melanostomiidae	<i>Melanostomias macrophotus</i>
		Ophidiidae	<i>Monomitopus agassizii</i>
		Rajidae	<i>Rajella purpuriventralis</i> , <i>Breviraja spinosa</i>
		Stomiidae	<i>Stomias affinis</i>
Synphobranchidae	<i>Synphobranchus kaupii</i>		

6.4. Zones de concentration des juvéniles

Tout comme la faune benthique et plus particulièrement les crevettes, le littoral constitue une zone de nurserie pour nombreuses espèces de poissons.

6.5. Informations relatives à quelques espèces à statut

6.5.1. Cas particulier du Mérou géant

Le mérou géant (*Epinephelus itajara*) est une espèce emblématique, rencontré fréquemment au large des côtes guyanaises sur les zones rocheuses.

- Répartition mondiale

Les mérous géants se répartissent essentiellement dans les eaux tropicales et subtropicales de l'océan Atlantique, tant sur la façade ouest (de la Floride au Brésil), dans les Caraïbes, que sur la façade est (du Sénégal au Congo), mais également le long des côtes du Pacifique est (de la Californie au Pérou).

- Répartition régionale

Comme la majorité des serranidés, l'individu adulte fréquente les zones rocheuses jusqu'à 50 m. On peut donc le trouver au niveau de toutes les zones rocheuses de Guyane, et il a été fréquemment rencontré (au bout de la ligne) aux battures du Grand Connétable, aux ilets Rémire et aux îles du Salut. Une campagne de marquage des mérous géants est actuellement en cours dans le but, de mieux connaître ses déplacements (collaboration entre la réserve naturelle de l'île du Grand Connétable et l'Association des pêcheurs plaisanciers de Guyane).

Les juvéniles se trouvent près des côtes, où ils s'abritent dans les mangroves côtières ou estuariennes. Bien que ce soit un poisson marin, le mérou géant semble bien supporter les différences de salinité (il a déjà été observé jusqu'à Montsinéry).

- Pressions et menaces

Le mérou géant est une espèce en danger critique d'extinction d'après l'UICN, des populations de cette espèce ont déjà disparu, notamment dans les Caraïbes. A ce jour, peu de données scientifiques ou relatives à la pêche de cette espèce ne permettent de faire un réel diagnostic de l'état de la population en Guyane (Brumelot & De coster, 2009).

La principale menace sur cette espèce est la pêche, car c'est une espèce peu farouche et sédentaire. Face au déclin de l'espèce, la pêche au mérou géant a été interdite dans nombreux pays notamment aux Etats-Unis. Le Brésil a mis en place un moratoire sur la pêche des mérous géants en 2002.

En Guyane, le mérou géant est une espèce exploitée par la pêche côtière et fait aussi l'objet de la pêche de loisir. Grace au réseau mis en place par l'IFREMER, il semblerait que la taille des individus débarqués diminue. De même, l'ensemble des pêcheurs Guyanais s'accordent à dire que le nombre et la taille des prises a considérablement diminué depuis ces vingt dernières années.

6.5.2.Cas particulier des requins et des raies

Les connaissances actuelles en Guyane sur les raies et les requins ne permettent pas de dresser des zones spécifiques de regroupements ou de nurseries.

Néanmoins, les observations réalisées lors du survol du Centre de Recherche des Mammifères Marins, montrent que les requins ont une distribution plutôt éparse sur l'ensemble de la zone économique exclusive et que les raies manta semblent régulières sur le plateau avec une zone d'importance sur le talus (Van canneyt *et al.* 2009).

Concernant les cinq espèces de requins et de raies classées en danger par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), on peut cependant noter que :

- le requin marteau à petits yeux (*Sphyrna tudes*) et le grand requin marteau (*Sphyrna mokarran*) sont des espèces côtières et sont des espèces pêchées par l'activité de la pêche côtière,
- l'ange de mer (*Squatina squatina*) est une espèce hauturière qui est régulièrement pêchée en tant que prise accessoire par les chalutiers crevettiers ce qui sera une menace considérablement réduite suite à la mise en place du dispositif d'exclusion des tortues (TTED) sur les chaluts à partir de 2010,
- le requin demoiselle (*Isogomphodon oxyrhynchus*) vit au niveau de la bande côtière,
- la raie électrique (*Diplobatis pictus*) est une espèce hauturière.

6.6. Menaces et pressions

Trois populations de poissons (population de requins, les mérus géants et les vivaneaux) sont soumises à des pressions relatives aux activités de pêche en Guyane, qui sont abordées dans le volet sur les usages et activités dans la partie sur la pêche professionnelle.

Source des informations

Aizawa, M., T. Arai, E. Fujii, T. Inada, K. Matsuura, T., Miyake, K. Sasaki, Y. Sato, T. Shimizu & T. Uyeno. (1983), Fishes trawled of Suriname and French Guiana - Uyeno T., K. Matsuura E. Fujii (Eds) - JARMAC: 1-519

Artigas L F., Vendeville P., Leopold M., Guiral D. & Ternon J.F. 2003. Marine Biodiversity in French Guiana : estuarine, coastal and shelf ecosystems under the influence of Amazonian waters – Gayane 67(2), pp302-326

Bernard C. 2006. Changement climatique, conséquences potentielles pour la biodiversité ichtyologique et pour la pêche côtière en Guyane française entre 1970 et 2005. Rapport de stage Master Geni.A.L Université de La Rochelle. 80 p.

Brumelot R. & De Coster. 2006. Biologie de l'espèce et exploitation du mérus géant (*Epinephelus itajara*) en Guyane : synthèse des connaissances et propositions d'études. Rapport de Licence professionnelle protection de l'environnement. UAG. 31 p.

Créocéan. 2006a. Déclaration d'ouverture de travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Notice d'impact. Etude biosédimentaire. Site de Matamata. 238 p.

Créocéan. 2006b. Déclaration d'ouverture de travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Notice d'impact. Etude biosédimentaire. Site de Kawana. 109 p.

Durand J. 1959. Notes sur le plateau continental. Les éléments principaux de la faune et leurs relations avec le fond. Cahier de l'ORSTOM, 3. 93 pp.

Faulin A. 2007. Faisabilité d'une étude sur le mérus géant (*Epinephelus itajara*) en Guyane Française et évaluation du contexte socioéconomique de la filière pêche de plaisance. Rapport d'étude Master professionnel en environnement et espaces littoraux.

Guéguen F. 2000a. Distribution et abondance des poissons démersaux et de quelques autres organismes benthiques marins du plateau continental (0-60 m) de Guyane Française, Laboratoire d'océanographie biologique, Université de Bretagne Occidentale, Brest – Life Sciences 323 (2000) pp775-791

IFREMER. 2008. Pêche aux poissons blancs côtiers en 2008. Le Loeuff P. & Cosel R.V. 1999. Aperçus sur la macrofaune benthique du plateau continental de la Guyane Française – Document scientifique et technique du centre IRD de Bretagne- n°86

Léopold M. 2004. Guide des poissons de mer de Guyane. Ed Ifremer, 216pp.

Renaud H. 2004 : Peuplements, traits écologiques et habitats de juvéniles (Poissons et Crustacés) sur les fonds du littoral guyanais. Rapport DEA UAG, N°2004-11, 81 p.

Takeda M. & Okutani T. 1983. Crustaceans and molluscs trawled of Suriname and French Guiana - JAMARC, Tokyo, 354 pp.

Van Canneyt O., Certain G., Dorémus G. & Ridoux V. 2009. Distribution et abondance des cétacés dans la zone économique exclusive de Guyane française par observation aérienne. Campagne EXOCET Guyane. Rapport pour l'Agence des aires marines protégées. 36 p.

Vendeville P. & Baudrier J. 2006. Étude des peuplements de juvéniles de poissons et de crevettes des fonds du littoral de Guyane. Rapport Ifremer DCM/HMT/RHGUY/SGUY 2006-01. 46 p.

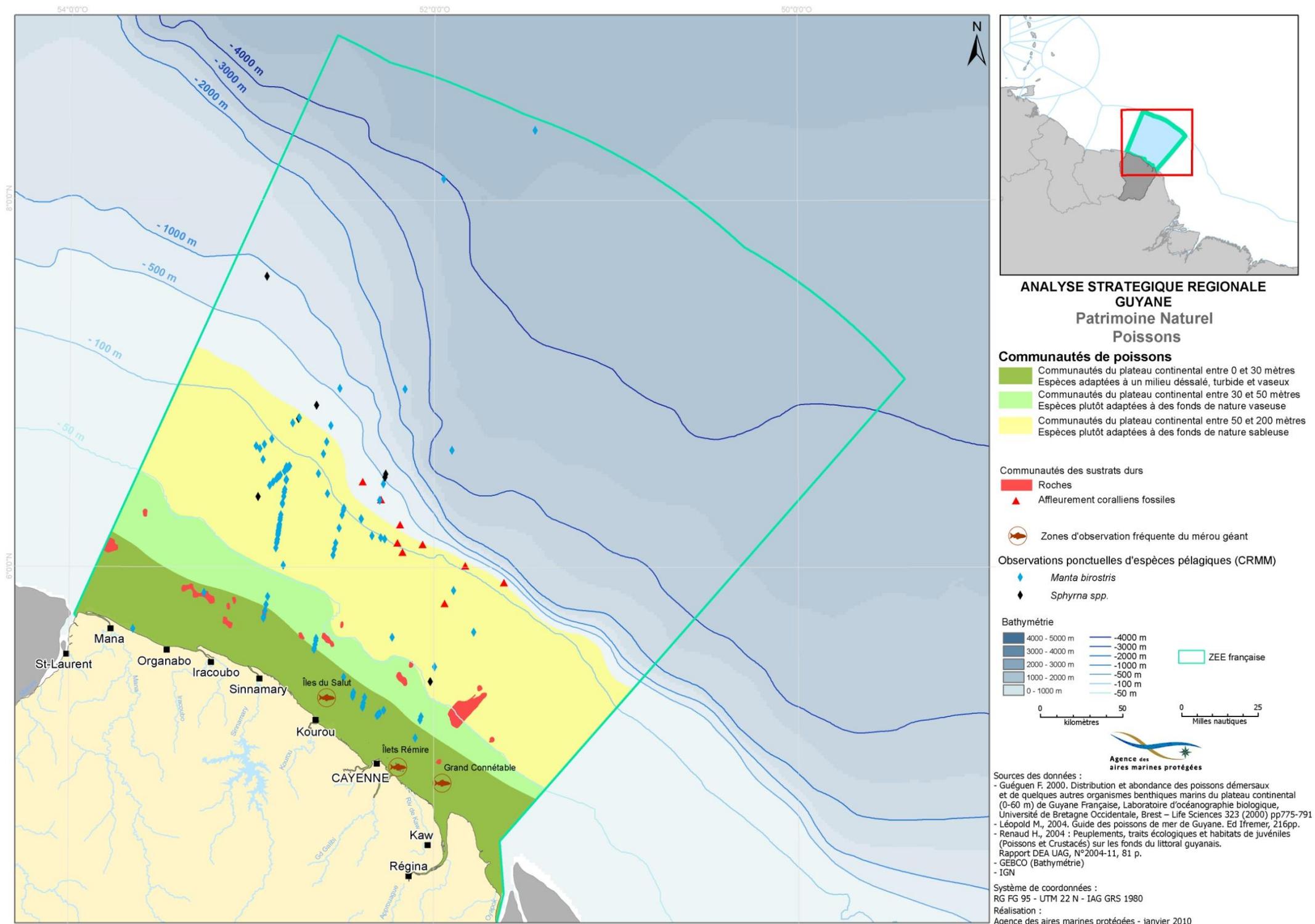


Figure 22: Localisation et répartition des poissons

7. Patrimoine culturel

7.1. Vestiges du baigne

L'archipel des îles du Salut abrite des anciens édifices du baigne, et constitue l'une des premières protections du patrimoine en Guyane, avec son inscription dès 1979. Nombreux bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques. Le conservatoire du littoral est prioritaire de la maison du directeur qui est devenu le musée du baigne.

Sur les îlets Rémire, l'îlet la Mère dispose aussi de vestiges du baigne, tout comme la Montagne d'Argent où furent implantés les premiers baignes de Guyane.

7.2. Roches gravées et polissoirs

Certains sites du littoral sont le siège de vestiges amérindiens. On trouve des roches gravées précolombiennes dites des gravures rupestres sur l'île de Cayenne : gravures de la table du Mahury ainsi que des roches polissoirs sur ce dernier site et aux îles du Salut.

Source des informations

Reichlen H. & Reichlen P. 1943. Contribution à l'archéologie de la Guyane française. Journal de la Société des Américanistes, 35(1) ; 1 – 24.

1. Démographie littorale et assainissement

Avec ses 208 171 habitants en 2006, la Guyane est faiblement peuplée, la densité moyenne est de deux habitants au km². La démographie est en très forte croissance, depuis les années 50, la population double tous les 15-20 ans. À l'horizon 2020, la Guyane comptera aux environs de 350 000 habitants.

Plus de 80% de la population se répartie sur les communes littorales de Saint-Laurent du Maroni à Saint Georges.

Sur l'ensemble du littoral, seuls trois pôles urbanisés sont en contact direct avec la mer : l'agglomération cayennaise, avec les communes de Cayenne et Rémire Montjoly, la ville de Kourou et le bourg d'Awala Yalimapo à l'extrême Ouest. Les autres communes sont situées en retrait de la côte : Mana, Iracoubo, Sinnamary, Macouria, Kourou, Roura et Régina.

Cayenne est la commune la plus peuplée avec près de 60 000 habitants, puis Saint-Laurent-du-Maroni avec 34 000 habitants puis Kourou suit avec 24 000 habitants (recensement INSEE, 2006).

La concentration de la population sur le littoral, près de 80%, accentue les pressions sur le milieu dans lequel elle se situe, notamment les rejets d'assainissement (Direction Régionale de l'Environnement, 2008) :

- 39% de la population de la Guyane est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, mais l'insuffisance de l'entretien, l'inadaptation des filières de traitement, le sous dimensionnement des équipements vis-à-vis des effluents à traiter et une mauvaise qualité des réseaux de collecte (entrée d'eaux parasites) réduisent considérablement l'efficacité de ces stations ;
- 40% de la population utilise un système d'assainissement individuel dont les performances et l'entretien sont également souvent défectueux (il n'existe aucune filière de récupération et de retraitement des matières de vidange issues des fosses septiques pour ce qui concerne l'assainissement individuel),
- 21% de la population ne disposerait pas de système d'assainissement et rejetterait ses eaux usées directement dans le milieu naturel.

Cette situation conduit à des rejets sur le littoral qui influe sur la qualité des eaux, notamment les eaux de baignades. Certaines plages de Guyane ont ainsi été qualifiées en état médiocre, voire parfois interdites à la baignade.

Des prélèvements réguliers sont réalisés sur les plages par la Direction de la Santé et du Développement Social. En 2009, 13 plages ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire, à partir duquel quatre plages (les trois de Kourou et une à Cayenne) ont été interdites à la baignade suite à des résultats d'analyses bactériologiques non conformes.

A partir de ces informations, un tableau synthétique par commune a pu être dressé (Tableau XVIII).

Tableau XVIII : Synthèse des données par commune littorales (démographie, réseaux d'assainissement et qualité des eaux de baignades lors de la présence de plage) source : DIREN, DSDS

Ville	Nombre d'habitants	Réseaux d'assainissement existant et Equivalent Habitant (EH)	Conformité du réseau	Moyenne de la qualité des eaux de baignade entre 2005 et 2009
Awala-Yalimapo	1 213	1 lagune pour 1000 EH	non	Qualité bonne
Cayenne	58 492	13 réseaux collectifs pour 19410 EH (une nouvelle station prévue selon 2 tranches de 40 000 EH, fin des travaux prévue début 2013)	Une seule conforme sur 13	Qualité moyenne à momentanément polluée
Iracoubo	1 924	2 réseaux collectifs pour 900 EH	non	
Kourou	24 035	2 réseaux pour 31 233 EH	oui	Momentanément polluée à mauvaise qualité (données avant la mise en eau de la nouvelle station)
Macouria	7 892	8 réseaux pour 9165 EH	6 non et 2 oui	
Mana	7 900	1 lagune pour 1300 EH	non	
Matoury	24937	10 réseaux pour 21190 EH	8 non et 2 oui	
Ouanary	94			
Rémire – Montjoly	18 182	8 réseaux collectifs pour 11709 EH	7 non et 1 oui	Bonne qualité à qualité moyenne
Roura	3 068	2 lagunes pour 1500 EH	non	
Saint Georges	3 503	A lagune pour 2000 EH	non	
Saint Laurent du Maroni	33 863	1 lagune pour 6000 EH (des études vont être lancées pour la construction d'un second pôle épuratoire pour avant 2012)	non	
Sinnamary	3 106	1 lagune pour 4630 EH	non	

Source des informations

DIREN Guyane. 2008. Base de Données sur les Eaux Résiduaires Urbaines

DIREN. 2008. Projet de SDAGE révisé de la Guyane. Chapitre 3. Les orientations fondamentales et leur déclinaison en dispositions et dispositions détaillées.

La qualité des eaux de baignade de 2005 à 2009 (<http://baignades.sante.gouv.fr>)

Recensement de la population 2006 - Limites territoriales au 1er janvier 2008 (<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populationslegales/recherche.asp>)

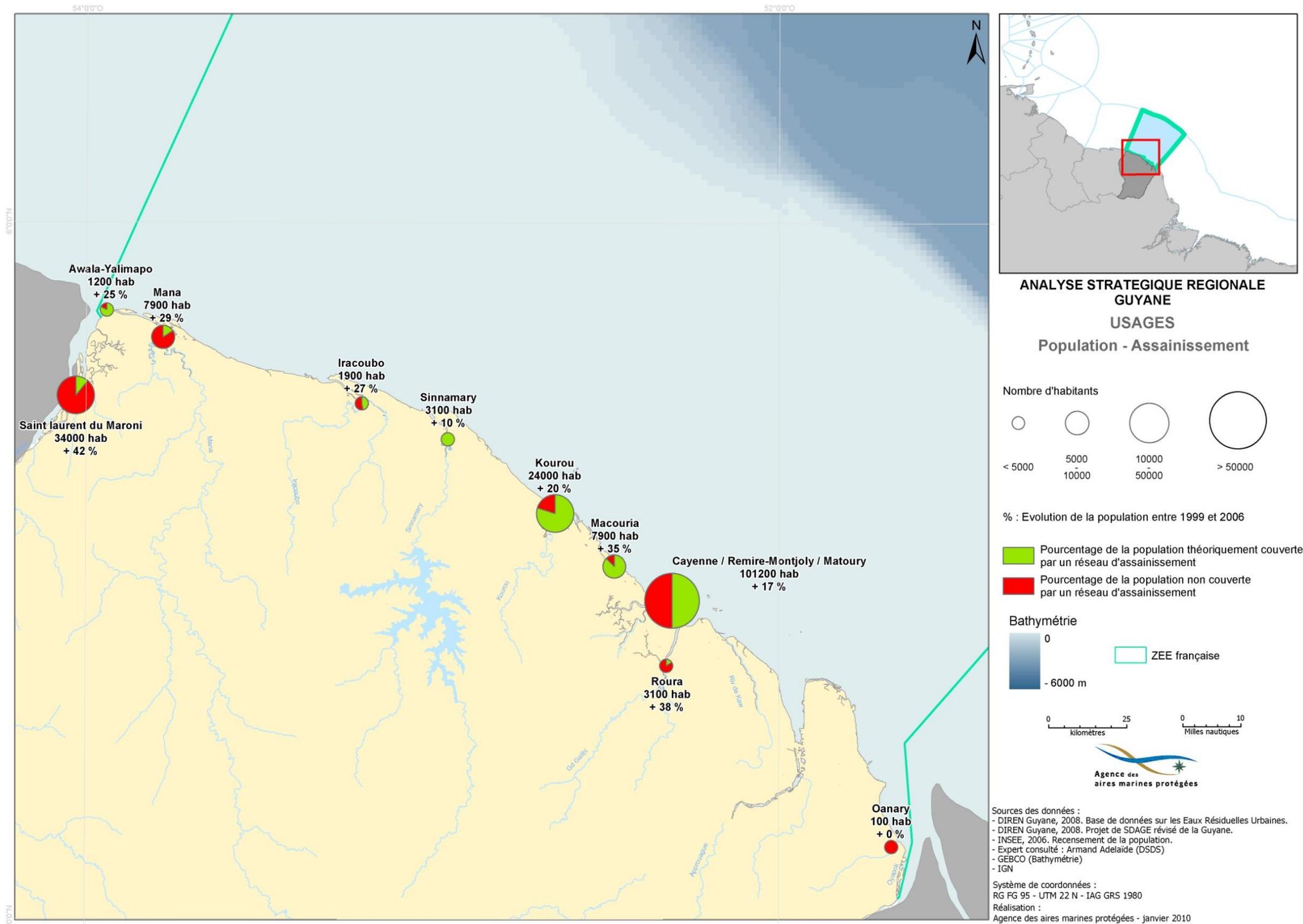


Figure 23 : Localisation de la population et les taux d'assainissement

2. Apports terrigènes

2.1. Activités d'Orpillage

La Guyane fait partie du plateau des Guyanes, vaste domaine géologique au sous-sol très riche en minéraux dont l'or.

2.1.1.2^{ème} activité exportatrice de Guyane

En Guyane, l'orpillage constitue une activité très importante en terme d'économie. En effet, l'activité minière est la deuxième activité industrielle en valeur à l'exportation derrière l'industrie spatiale. Cette activité est aussi en grande partie illégale. En 2003, la production d'or déclarée à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche était d'un peu plus de 3 tonnes, tandis que l'or déclaré à l'exportation aux Douanes était d'environ 9 tonnes, soit trois fois plus, traduisant bien l'importante part clandestine de l'activité. L'orpillage illégal brasse environ 10 tonnes par an. En 2006, la surface travaillée pour les sites d'orpillage était de 11472 ha alors qu'elle n'était qu'en 212 ha en 1990.

2.1.2. Conséquences de l'activité sur la santé humaine

L'orpillage légal ou illégal représente une importante pression en Guyane, que ce soit sur la santé humaine ou sur l'environnement. Le mercure utilisé pour extraire l'or en est la cause. Dès 1994, des études ont été lancées afin de quantifier les conséquences de l'orpillage par la bioaccumulation au méthyl-mercure chez l'homme et déjà les résultats montraient des taux bien supérieurs à la moyenne. Plus récemment, des études sur les populations du Haut Maroni ont démontré de forts taux de contamination au méthyl-mercure, certains enfants présentaient des taux 10 fois supérieurs à la valeur mondiale. Cette contamination est liée à l'alimentation de ces populations, en effet la consommation de poissons par les populations entraîne une contamination en mercure qui, au-delà de certaines doses, agit de manière irréversible sur le système nerveux (Catzeflis *et al.* 2002).

2.1.3. Conséquences de l'activité sur le milieu

Une récente étude sur la répartition régionale du mercure dans les sédiments et les poissons de six fleuves de Guyane, a rapporté que le fleuve du Sinnamary était le plus contaminé aussi bien en termes de contamination des sédiments que des poissons (BRGM 2007). Néanmoins, ce fort taux de mercure peut être lié à deux causes, le fleuve du Sinnamary est d'une part confronté dans sa partie amont à une activité d'orpillage officielle développée sur le site de Saint Elie et d'autre part, le barrage hydroélectrique de Petit-Saut, dont l'essentiel de la colonne d'eau est anoxique depuis la mise en eau, représente un site de production de méthyl-mercure très important (Charlet *et al.* 2002 ; Muresan *et al.* 2007).

Il semble que tous les estuaires des fleuves à proximité des sites d'orpillage sont potentiellement impactés : le Maroni, le Mana, l'Iracoubo, le Sinnamary, le Kourou, la Compté et le Mahury, l'Approuague et l'Oyapock. Or, les entrées d'eau saumâtre et de matières en suspension (forte turbidité des eaux en provenance des apports amazoniens) au niveau de l'estuaire, via les courants de marée, contribuent à diluer les teneurs en métal dans les compartiments abiotiques (colonne d'eau et sédiments) et à réduire la biodisponibilité du mercure et du méthyl-mercure. De ce fait, il est difficile d'affirmer que les conséquences des activités d'orpillage transitent jusqu'à la mer, le contraire reste aussi à démontrer.

L'impact de l'orpillage sur la faune littorale, notamment sur les poissons juvéniles, a été mesuré au cours d'une campagne en mer réalisée par l'IFREMER. Les résultats ont montré que la concentration en mercure ne dépassait pas la limite réglementaire fixée par la directive européenne (EC

N°466/2001). Cependant, ces résultats ne présument pas de la possibilité de concentrations bien supérieures chez les poissons adultes (Cossa & Bretaudeau, 2006).

Un projet d'étude sur l'imprégnation mercurielle des poissons du littoral guyanais est en cours d'élaboration.

2.2. Agriculture

L'activité agricole se concentre de l'ouest d'Iracoubo à Mana. En 2005, la Surface Agricole Utile représentait 23 480 hectares en 2005 dont plus de la bande littorale autour de Mana.

L'agriculture pratiquée est principalement la riziculture⁶, 32% de la surface agricole totale. Elle a été mise en place en 1993 suite à la création de polder. En 2007, la production avoisinait les 9000 tonnes dont 7500 tonnes exportées principalement vers la Colombie et le Brésil. Ces dernières années, les parcelles est, près de la côte, ont récemment étaient érodées par la mer (réduisant la surface d'exploitation de 30%). Depuis 2002, un programme de suivi de la qualité des eaux en milieu agricole et des effluents des polders font l'objet d'une recherche de produits phytosanitaires, sans résultat significatif. Néanmoins, la pollution des sols par les produits phytosanitaires et les engrais utilisés de manière non raisonnée par la riziculture est difficilement quantifiable car aucune étude n'a jamais été menée.

On retrouve aussi une autre forme d'agriculture sur le littoral, les cultures sur abattis, notamment à proximité de la RN1 entre Cayenne et Kourou, puis entre Sinnamary et Iracoubo – Organabo, et en bordure de la route vers Mana sur les forêts de sables blancs. La culture sur abattis est une technique itinérante, réalisée sur des petites clairières obtenues après brûlis d'une zone dans la forêt à tendance sèche. Ce système d'exploitation tend à être de plus en plus sédentaire, et sur des zones de plus en plus importantes. De ce fait, sur la bande littorale, le développement d'abattis sauvages entraîne la déforestation des massifs forestiers et peut avoir de fortes conséquences environnementales avec le développement des phénomènes d'inondations et de glissements de terrains (Projet de SAR, 2009).

Les activités agricoles devraient se développer avec l'augmentation de la population et la volonté d'accroître l'autonomie alimentaire de la Guyane et de rendre possibles les cultures énergétiques. Les zones concernées par ce développement représentent 47 000 hectares notamment au niveau du littoral depuis Cayenne jusqu'à Kourou et de l'ouest guyanais sur les communes de Sinnamary, Iracoubo et Mana. Ces nouvelles zones agricoles auraient des incidences, en terme de perte de la biodiversité et de fragilisation de la qualité de la ressource dans les bassins versants concernés (SAR, 2009).

Source des informations

Catzeflis F., Geraux H. & Le Guen R. 2002. L'orpaillage en Guyane, un mal incurable ? Le Courrier de la Nature N°198, p19-25.

Charlet L. & Boudou A. 2002. Cet or qui file un mauvais mercure. La Recherche, 359: 52- 59.

Cossa D. & Bretaudeau J., 2007, Résultats des dosages de mercure total dans le muscle de juvéniles de poissons des fonds du littoral de Guyane, Centre Ifremer de Nantes. Inconnu. Distinction entre orpaillage légal et illégal et impacts liés à l'orpaillage illégal, vus par la Gendarmerie de Guyane

⁶ La pratique de la riziculture, qui s'étend sur environ 5 000 ha dans l'ouest guyanais, est particulièrement consommatrice d'eau : le polder de Savane Sarcelle, pour 4 500 ha de riz irrigué, induit à lui seul un prélèvement de 150 millions de mètres cube par an dans le fleuve Mana.

Muresan Paslaru B. 2006. Géochimie du mercure dans le continuum de la retenue de Petit-Saut et de l'estuaire du Sinnamary, Guyane française. Thèse de Doctorat - Université Bordeaux 1, n°3178, 265p.

Laperche V., Maury-Brachet R., Blanchard F., Dominique Y., Durrieu G., Massabuau J.C., Bouillard H., Joseph B., Laporte P., Mesmer-Dudons N., Duflo V. & Callier L. 2007. Répartition régionale du mercure dans les sédiments et les poissons de six fleuves de Guyane – Rapport BRGM/RP-55965-FR –201 p.

Van Canneyt O., Certain G., Dorémus G. & Ridoux V. 2009. Distribution et abondance des cétacés dans la zone économique exclusive de la Guyane française par observation aérienne. Université de La Rochelle. Centre de recherche sur les mammifères marins.

3. Pêche professionnelle

Le plateau continental de la Guyane est très riche en poissons aussi bien en termes de diversité que de quantité. Plus de 900 espèces sont connues dans les eaux guyanaises, dont 200 relativement bien connues et seulement une quarantaine sont exploitées. La surface réellement exploitée s'étend du littoral jusqu'à 100 mètres de profondeur.

3.1. Historique et économie des pêcheries

Jusque dans les années 60, la pêche n'alimentait qu'un commerce de proximité. Au début du 21^{ème} siècle, la tendance a fortement changé, la pêche occupe une place très importante dans l'économie guyanaise. En effet, le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane et 3^{ème} secteur à l'exportation derrière le centre spatial et l'activité minière. La part du secteur pêche dans l'économie locale était estimée en 2004 à 0,94 % du PIB régional et 2,2% des emplois déclarés (IEDOM, 2007). En 2007, la production totale de la filière pêche s'est élevée à 6 200 tonnes de produits de la mer (IEDOM, 2007). Les activités halieutiques génèrent 25 millions d'Euros en 2007 (CCIG, 2008). Pourtant depuis quelques années, le secteur de la pêche en Guyane subit des fluctuations importantes. Entre 1998 et 2002 les débarquements de crevettes ont diminué de 23%, une chute de la production enregistrée en 2000 serait d'origine climatique. La pêcherie aux vivaneaux qui voit son activité chuter de près de 50% depuis 10 ans, mais la production bien que fluctuante, se maintient.

Le port du Larivot est un des principaux ports de pêche français et se place au 6^{ème} rang en terme de valeur marchande. Environ 600 marins actifs étaient embarqués en 2007 dont 80 % étrangers, principalement guyaniens et brésiliens (IEDOM, 2007).

Le suivi des données de débarquements des navires sur les côtes guyanaises a toujours été très hétérogène suivant les espèces concernées (Vendeville & Baudrier, 2006). Ce sont surtout les crevettes et les vivaneaux qui ont depuis longtemps attirés l'attention et ont été relativement bien étudié suite à nombreuses campagnes en mer, la première datant de 1954. De ce fait, en Guyane, de bonnes connaissances ont été acquises sur les écosystèmes du plateau et du talus continental, en particulier des fonds de 20 mètres à 100 mètres et sont réactualisées périodiquement (Vendeville & Baudrier, 2006). La pêcherie côtière est étudiée depuis 1976, les suivis statistiques se sont développés ponctuellement depuis les années 90 et régulièrement depuis 2006, mais cela ne permet pas encore d'établir un profil de l'état des stocks exploités par cette pêcherie.

3.2. Différentes pêcheries

Les ressources halieutiques, à l'image des peuplements biologiques, s'organisent en bande parallèle par rapport à la côte, selon la profondeur et la sédimentologie des fonds.

3.2.1. Pêche côtière

- Bilan des connaissances

Jusqu'en 2005, la pêche côtière a fait l'objet d'enquêtes cadres réalisées par l'Ifremer ou commandées par des instances régionales, professionnelles ou par des services de l'État.

Trois principales enquêtes cadres ont été réalisées, l'une en 1992 à 1993 mais qui n'a pas fait l'objet de rapport, en 1996, une autre enquête a eu lieu se basant sur les résultats de la première, mais en excluant l'est guyanais, puis une plus récemment qui a considéré tout le littoral guyanais en 2003-2004.

De 1975 à 2005, une collecte de données de certaine unité de production a été produite. Plusieurs campagnes à la mer de l'Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritime ont été entreprises dans le milieu des années 70, avec un observateur embarqué en 1978. Au début des années 80, des campagnes en mer et un état des lieux de la pêche à la follette dans l'île de Cayenne ont été réalisées. Dans les années 90, une étude sur les embarcations et les engins de pêche a été menée, suivie par des enquêtes de débarquements. Au début des années 2000, une étude sur la pêche côtière de l'île de Cayenne et des enquêtes ont été menées.

Trois audits sur la filière pêche artisanale ont été réalisés entre 2000 et 2004.

Enfin, l'Ifremer a mis en place un réseau de collecte de données de l'activité de pêche et des débarquements sur tout le littoral depuis décembre 2005 et le CRPM un observatoire embarquée de la pêche côtière.

- Réglementation

Un système de licences professionnelles a été mis en place pour la pêche professionnelle au poisson blanc côtier, depuis 1997, par le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Guyane (CRPMEMG) dans la zone des 12 milles. De même le CRPMEMG gère l'application des réglementations nationales et communautaires. En 2009, il est recensé 50 personnes en attente d'acquérir une licence.

Concernant les engins de pêches, une réglementation régie la longueur maximale des filets (2500 m) et les maillages des mono filaments qui doivent être supérieurs à 40 mm de coté. Les barrières chinoises et les courtines sont interdites, bien que celles existantes soient tolérées.

- Espèces exploitées et distribution

La pêche côtière se pratique sur des fonds allant de la côte aux fonds de 15 mètres où l'on trouve des peuplements estuariens, de mangroves et littoraux qui affectionnent les eaux turbides sur fonds de vase et de sables vaseux. Tout le littoral est exploité, majoritairement depuis Iracoubo jusqu'à la pointe Béhague, sauf la zone autour des îles du Grand Connétable classées en réserve naturelle.

Une quarantaine d'espèces sont régulièrement pêchées. Ces espèces sont des poissons répartis en deux catégories : les « poissons-limons » dépourvus d'écaillés comme les machoirans et les « poissons-écaillés ».

Les espèces phares de cette pêcherie sont les acoupas (Sciaenidae) avec 600 tonnes débarquées par an, le groupe d'espèces représente 58% des débarquements au total dont l'acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*) représente à lui seul 70% des débarquements d'acoupas.

Le second groupe le plus représenté dans cette pêcherie est celui des machoirans (Ariidae), le plus pêché étant le machoiran blanc (*Arius proops*).

Les autres espèces les plus pêchées sont les loubines (Centropomidae), les requins (Carcharhinidae), les raies (Dasyatidae), les carangues (Carangidae), les mérours (Serranidae, famille caractéristique des régions rocheuses), les tazards (Scombridae), les palikas (Megalopidae), les mulets (Mugilidae), le jamegouté (Hypophtalmidae), les poissons plats (Pleuronectiformes), les crapauds (Batrachoididae), les tarpons (Elopidae), les sardines (Pristigasterinae), les croupias (Lobotidae et Haemulonidae), les gorets (Loricariidae), les atipas (Callichthyidae), les sabres (Trichiuridae), les portugaises (Ephippidae) et les cabios (Rachcentridae) (J. Rosé, 2009).

- Ports

Huit points de débarquements ont été recensés (Rémire Montjoly, Cayenne, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Saint Laurent du Maroni, Awala Yalimapo, Saint Georges) (Tableau XIX **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Cayenne concentre la plus forte activité avec une production de plus de 850 tonnes en 2008, la plus importante flottille et le plus de marins (Vendeville *et al.* 2008).

Tableau XIX : Production estimée par commune de débarquement et par espèces en 2008 (Ifremer, 2008). Les données concernant Awala-Yalimapo et Saint-Georges n'ont été collectées qu'au dernier trimestre contrairement à celles des autres communes qui ont été collectées toute l'année

	Saint Laurent	Awala-Yalimapo	Iracoubo	Sinnamary	Kourou	Cayenne	Rémire Montjoly	Saint Georges	Total
Acoupas	60658	3664	79283	395589	66465	625784	266618	43730	1541791
Silures	28751	5932	3069	136232	48015	84507	79084	4623	390213
Requins	714	242	677	19857	5934	68607	12494	65	108590
Loubines	3165	674	1129	58341	6297	15983	10373	52	96014
Croupias	3798	2165	465	51851	8175	13237	13235	122	93048
Palikas	6707	496	328	7487	5564	5123	4461	156	30322
Raies	1095	351	0	4626	4731	7711	6504	36	25054
Mulets	3720	500	0	6943	3540	3957	3025	45	21730
Thazards	2245	74	361	4603	3991	6943	3254	30	21501
Carangues	1662	34	51	601	2831	11805	2523	17	19524
Mérours	3163	3	176	1540	3199	5741	2780	0	16602
Sardines	5235	342	127	4766	447	1413	2151	1987	16468
Jamais gouté	12601	1045	0	0	0	0	7	0	13653
Divers	48	68	0	3	49	4462	53	0	4683
Poissons plats	531	80	0	1354	210	173	156	4	2508
Crapauds	237	105	0	170	59	44	7	1	623
Total	134330	15775	85666	693963	159507	855490	406725	50868	2402324

Les données collectées par l'Ifremer font apparaître des spécificités par port.

Il ressort qu'en 2008 :

- Cayenne se caractérise par un apport relatif plus important en requins que les autres communes littorales ;
- Sinnamary est le port du croupia et de la loubine.

- Flottille

La pêche côtière est pratiquée de manière artisanale par différents types d'embarcation : la pirogue, le canot créole, le canot créole amélioré (avec abri), la tapouille brésilienne. Les canots créoles totalisent 47 % de l'activité totale de la pêche côtière (Vendeville *et al.* 2008). 111 bateaux sont déclarés

(DRAM, 2009), et nombreux bateaux informels (sans permis) sont également actifs (la plupart fréquentant les fleuves et, à la marge, une petite partie d'eau maritime en estuaire).

Bien que les armateurs soient tous guyanais, les marins sont essentiellement étrangers avec 30 % de brésiliens, 30% de guyanais et, pour le reste, surinamais, haïtiens, français. 630 marins travaillent dans la pêche artisanale de poissons (CCIG, 2008).

- Techniques de pêche

Les techniques de pêche les plus fréquemment utilisées sont le filet droit dérivant (le temps de calées est de 3 ou 4 heures en moyenne, mais peuvent atteindre 7 à 9 heures) et le filet droit fixe. Ces deux techniques représentent 98% des engins de pêche utilisés. Les courtines (filets fixes placés en barrage des estuaires) sont aussi utilisées, bien qu'interdites par la législation en vigueur, particulièrement pour le mullet.

Quelques pêcheurs utilisent des lignes et des cannes mais ces techniques restent peu usitées.

La pêche à l'aide de barrières chinoises est exclusivement utilisée dans l'estuaire de la rivière de Cayenne.

La pêche au mérrou est pratiquée à la ligne, essentiellement aux îles du Salut et aux battures du Grand Connétable.

- Efforts de pêche

La pêche côtière par les pêcheurs guyanais se répartit sur le littoral entre Iracoubo et l'embouchure du fleuve Oyapock. Une pêche de subsistance ainsi qu'une centaine de navires non déclarés pêchent également dans l'estuaire du Maroni (Nalovic & Lescot 2008). Les zones rocheuses sont évitées par les pêcheurs utilisant les filets mais ceux pratiquant la ligne privilégient ces zones pour certaines espèces inféodées à ces milieux tels que les mérours.

Les zones transfrontalières sont évitées par les pêcheurs guyanais, où est pratiquée une importante pêche illégale. A l'ouest, des observations quotidiennes de navires surinamiennes sont effectuées par les acteurs locaux, on trouve jusqu'à 30 navires surinamais par jour. Cette pression a un réel impact sur les tortues marines, qui sont régulièrement prises dans ces filets à grosses mailles. Jusqu'à 50 km de filets peuvent être entreposés entre Awala-Yalimapo et Organabo, parallèle à la côte (T. Nalovic com. pers.). A l'est, des tapouilles brésiliennes pratiquent régulièrement la pêche dans les eaux guyanaises. Toutefois, une coopération avec la police des pêches au Brésil a été mise en place.

Tous les acteurs dénoncent cette pratique dans la zone ouest. La restitution des ateliers régionaux du Grenelle de la mer fait également état de cette pêcherie illégale. Les observations en mer opérées par les bâtiments de la Marine Nationale de 2003 à 2007 montrent une forte présence de la flotte surinamaïse dans la zone ouest et également une présence de la flotte brésilienne dans la zone est de la Guyane. De même, les observations de bateaux de pêche suite au survol aérien réalisé par le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins et les modélisations qui en résultent précisent que l'espace le plus utilisé est localisé dans les eaux néritiques en limite des frontières est et ouest (Van canneyt *et al.* 2009). La valeur commerciale des produits de pêche illégalement prélevés avoisinerait les 30 millions d'Euros selon une estimation du CRPMEMG en 2002. Cette pratique illégale semble aussi peser sur les ressources.

- Impacts de la pêcherie sur la biodiversité et sur la ressource

L'emploi de filets fixes, près du littoral avec des mailles relativement petites, peut avoir des impacts sur les poissons juvéniles. Ceux-ci n'ont toutefois pas encore été quantifiés en Guyane. Néanmoins, les données de tailles collectées par les transformateurs montrent que la taille de capture des

acoupas a diminué de moitié en 15 ans. Ainsi ils envisagent de réduire le maillage de leurs filets et de passer à 90 mm voire 70 mm alors qu'ils utilisent actuellement des filets de 120 mm.

Les tortues marines sont également capturées des filets fixes et des filets dérivants. Les filets longs (plus de 2000 m) dérivants à grande maille de 90 mm à 120 mm sont responsables de plus de captures mortelles sur les tortues.

Des cétacés échoués peuvent avoir des marques de filets (E Hansen com. pers.).

Concernant la ressource elle-même, il semble qu'il y ait une diminution de la taille des captures pour les mérours géants, et de captures pour certaines espèces de requins comme le requin pointe noire et pour la loubine.

- Poids économique, enjeux et avenir de la pêche

En 2008, l'Ifremer estime que 2402 tonnes de poissons blancs ont été débarqués en Guyane, dont 700 exportés. Cette exportation, majoritairement vers les Antilles, est estimée à 2,5 millions d'euros. Trois structures assurent une activité industrielle de mareyage.

L'exportation des poissons blancs est relativement récente, car auparavant l'essentiel de la production était écoulee sur place.

Cette pêche artisanale est d'un intérêt grandissant en terme d'économie. L'Ifremer réalise des études depuis 3 ans au niveau des zones de débarquements. Un projet FEDER relatif au potentiel économique et biologique de la pêche côtière, en partenariat avec l'Université Antilles-Guyane, a été mis en place début 2009.

Ce secteur reste en partie informel et doit faire face à une multitude d'obstacles tels que les citent Léopold (2004) : marché intérieur exigü (mais grandissant en raison de la démographie et bénéficiant d'une ouverture des marchés antillais), prix de vente faibles, concurrence des pays voisins à plus bas niveau de vie, absence de formation maritime, éloignement des centres de décisions européens, difficulté d'accès au capital, pêche étrangère illégale, main-d'œuvre clandestine, infrastructures modestes (pontons d'amarrage, stockage au froid, avitaillement en glace et carburants)...

3.2.2. Pêche crevettière

- Bilan des connaissances

La ressource en crevettes a été mise en évidence à la fin des années 50, aussitôt son exploitation a été lancée par une flottille américaine sur des fonds de 30 mètres à 80 mètres. C'est la création de la zone économique exclusive en 1978 qui a développé l'activité. Les premières missions de recherche de l'IFREMER se sont concentrées sur cette pêche car elle représentait le plus d'enjeux économiques.

Les travaux réalisés ont été orientés selon 3 axes majeurs (Vendeville *et al.* 2008):

- les connaissances de la ressource et des peuplements du plateau continental guyanais, acquises grâce à la mise en œuvre de nombreuses campagnes en mer,
- le diagnostic de la pêche réalisé suite à de nombreux travaux et études dont certains ont marqué des évolutions dans l'approche méthodologique du diagnostic de cette pêche crevettière ou ont dressé un bilan sur cette pêche, et
- la sélectivité des engins de pêche, les travaux ont été entrepris très tôt dès les premières observations embarquées, à la demande de l'Organisation des Producteurs de production Marine de Guyane.

- Réglementation

La réglementation en vigueur relative à cette pêcherie a été mise en place suite à la création de la zone économique exclusive par l'Union Européenne.

La zone de pêche autorisée est au-delà de la ligne préfectorale (d'après l'arrêté préfectoral n°1090 du 5 juillet 1999).

Le régime communautaire en vigueur fixe des mesures techniques sur le maillage des filets (fixé à 45 mm) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Ce quota de crevettes (ou TAC Total Admissible de Capture) détermine depuis 1985 et, ce chaque année, des limitations de captures pour les seules espèces du plateau continental. Fixé à 4 000 tonnes depuis 1991, le TAC est aujourd'hui à 4 108 tonnes⁷ pour les navires de l'Union Européenne avec la suppression des licences de pêche attribuées jusqu'en 2006 à des pays tiers.

Enfin, seuls les licenciés en nombre restreint sont habilités à venir pêcher ces crustacés dans les eaux guyanaises, soit un maximum de 49 licences en 2007.

- Espèces exploitées et distribution

Aujourd'hui, seules deux crevettes sont exploitées : les crevettes brown (*Farfantepenaeus subtilis*) et les crevettes pink (*Farfantepenaeus brasiliensis*). En pratique, la première se pêche sur les fonds sableux dès 20 m jusqu'à 50 m de profondeur, et l'exploitation de la seconde entre 60 m à 70 m en moyenne.

Il y a encore quelques années, des crevettes de grands fonds étaient également pêchées sur la partie ouest du talus, la crevette orange (*Solenocera acuminata*) entre 200 et 300 m) et la scarlet (*Plesiopenaeus edwardsianus*) entre 500 et 700 m (Gueguen, 1991).

- Ports

Le seul port de débarquements de crevettes est à l'ouest de l'île de Cayenne, au port du Larivot à Matoury.

- Flottille

Sur les 49 licences de pêche disponibles, 39 ont été délivrées au 31 décembre 2007 (IEDOM, 2007). En 2009, 23 navires sont en activité et répartis dans 3 armements.

Cette flottille est hauturière et les sorties en mer dure entre une et trois semaines. Toutes les captures sont congelées à bord.

Cette filière rassemble environ 215 marins avec des équipages de quatre à cinq marins par navire (Charuau & Vendeville, 2004).

- Techniques de pêche

Les crevettiers sont des chalutiers de type floridien c'est-à-dire équipés de deux chaluts de petites tailles trainés de part et d'autre du navire.

⁷ RÈGLEMENT (CE) N° 43/2009 DU CONSEIL du 16 janvier 2009 établissant, pour 2009, les possibilités de pêche et les conditions associées pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires communautaires, dans les eaux soumises à des limitations de capture.

- Efforts de pêche

Ces dernières années, l'effort de pêche se concentre dans les zones comprises entre Kourou et la limite est de la zone économique exclusive, à l'exception de quelques sites bien localisés où les chalutiers peuvent rentrer en interaction avec des pièces des fusées (T. Nalovic & J. Rosé com. pers.). Le secteur situé à l'ouest est délaissé car à trop grande distance du port d'attache (T. Nalovic & J. Rosé com. pers.).

- Impacts de la pêcherie sur la biodiversité et sur la ressource

Tel que le constat établi à l'échelle mondiale, l'exploitation de la crevette en Guyane s'accompagne d'un fort taux de prises accessoires (ou encore appelé by-catch). Selon les sources consultées, cette prise accessoire est évaluée entre 7 et 12 kg par kg de crevettes (Vendeville, 1984, Baudrier & Vendeville, 2006), ou représente 99% des prises totales (Moguedet *et al.*, 1994).

Pour réduire ce by-catch, des études ont été réalisées en partenariat avec l'Ifremer, le CRPMEMG, le WWF, la NOAA, en étroite collaboration avec les professionnels de la pêche crevettière, afin de mieux évaluer la sélectivité intra- spécifique effective des chaluts utilisés par la flottille guyanaise et pour trouver le dispositif d'exclusion des tortues (TTED) le mieux adapté au contexte environnemental local. Suite à des résultats satisfaisants, tous les crevettiers guyanais disposent de ce dispositif depuis janvier 2010.

- Poids économique, enjeux et avenir de la pêcherie

La pêche crevettière est une filière entièrement industrielle et constitue un enjeu économique fort dans l'économie guyanaise.

Cette industrie est cependant fragile, en 2003 la production était de 3500 tonnes alors qu'elle n'est que de 1530 tonnes en 2008, correspondant à chiffre d'affaires d'environ 6 millions d'Euros (IFREMER, IEDOM, 2008). Les exportations représentent environ 50 % de la production totale (France métropolitaine majoritairement, puis aux Antilles).

Cette baisse de la production s'explique à la fois par un contexte économique défavorable (augmentation des coûts de production liée au carburant qui est la part la plus importante des investissements, et baisse du prix de la crevette en relation avec des apports accrus de la crevette d'élevage en provenance d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est produite à moindre coût) mais aussi par un contexte écologique défavorable (successions depuis 1999 de mauvais succès de la reproduction des crevettes) (F. Blanchard com. pers.). Les pêcheries crevettières sont en effet connues pour être sensibles aux effets des variations des conditions environnementales.

3.2.3. Pêche aux vivaneaux

- Bilan des connaissances

Les principales études ont été réalisées dans les années 80, plus tard en 1989 des campagnes de chalutages expérimentales ont été réalisées puis quelques embarquements à bord des navires professionnels vénézuéliens dans les années 90. En 1988, une thèse a été consacrée à la croissance des vivaneaux.

Les derniers travaux réalisés sur cette pêcherie remontent à 2000. Une campagne d'observation sur un caseyeur a également été réalisée au mois de juillet 2002 par un scientifique du laboratoire Ressources halieutiques Ifremer de Martinique.

L'Ifremer a entrepris une étude sur la croissance des deux espèces de vivaneaux exploitées et sur la sélectivité des deux engins de pêche utilisés (Vendeville et al. 2008). Dans ce cadre de cette étude,

des embarquements par des agents d'Ifremer-Guyane et Ifremer-Brest sur les caseyeurs antillais et ligneurs vénézuéliens en 2006 et 2007.

- Réglementation

Les vénézuéliens pratiquent cette pêche car ils bénéficient d'une licence communautaire. En effet, chaque année 41 licences de pêche sont accordées au Venezuela et chaque navire a ensuite l'obligation de débarquer en Guyane au moins 75 % des prises de vivaneaux. Ces licences sont obtenues en justifiant l'existence d'un contrat valable entre le propriétaire qui demande la licence et une entreprise de transformation installée dans le département de la Guyane. Depuis le mois de janvier 2006, obligation est faite aux navires d'être équipés d'une balise VMS.

La limite de répartition se situe au large de 12 milles marins calculés à partir de la ligne de base.

Il n'y a pas de quota qui régule cette pêche.

- Espèces exploitées et distribution

Deux espèces de poissons démersaux vivant sur le plateau continental sont exploitées : le vivaneau rouge (*Lutjanus purpureus*) et le vivaneau ti-yeux (*Rhomboplites aurorubens*). Elles sont pêchées sur des fonds de 50 à 120 mètres, principalement sur des récifs coralliens fossiles ou des zones rocheuses.

- Ports

Tous les navires sont rattachés aux ports de l'île de Margarita au Venezuela, mais 75% de la production est débarquée à Cayenne et en partie à Margarita; occasionnellement les navires débarquent au Suriname ou au Guyana sur le chemin de retour de Guyane vers Margarita (Vendeville *et al.*, 2008).

- Flottille

Les navires vénézuéliens sont des ligneurs, construits en bois et disposent de cales pour mettre les poissons sous glace à 0°C. Hormis la période creuse de fin d'année et de début d'année, le nombre de ligneurs en activité dans la pêcherie oscille entre 10 et 30.

La flottille antillaise intervenant en Guyane est composée de 7 à 10 caseyeurs (Vendeville *et al.*, 2008), mais actuellement 4 ou 5 navires sont actifs en Guyane.

- Techniques de pêche

A la ligne, l'engin de pêche n'est pas mécanisé, aussi la main d'œuvre par bateau est importante et peut atteindre une quinzaine d'hommes d'équipage. Chaque marin détient une palangre, une ligne à la main en nylon, un bas de ligne en fer galvanisé et lesté de plomb jusqu'à 1,5 kgs. La ligne, de 10 à 15 mètres, en fibre synthétique, est armée de 5 à 6 hameçons. La pêche s'effectue à la dérive.

Les martiniquais pêchent également le vivaneau dans les eaux guyanaises et débarquent qu'en Martinique. Ils utilisent des nasses, et il peut y avoir 126 casiers sur le même navire (Vendeville *et al.*, 2008). En Guyane, par délibération, le CRPMEMG a interdit l'utilisation des nasses.

- Efforts de pêche

L'effort de pêche des ligneurs vénézuéliens se concentre dans la zone au large de Cayenne. En effet, tous les bateaux partent du Larivot et commencent leur activité dès qu'ils atteignent la profondeur

minimale. Les fonds de 50 et 60 sont particulièrement exploités, tandis que les fonds au-delà de 110 m sont peu exploités en temps.

Les pêcheurs antillais fréquentent majoritairement l'ouest et le centre du plateau continental.

- Impacts de la pêche sur la biodiversité et sur la ressource

La récente étude réalisée par l'Ifremer a tenté de comparer la sélectivité des deux engins utilisés pour la pêche aux vivaneaux : la ligne et la nasse. Les résultats soulignent que ces techniques sont plus ou moins équivalentes en termes de sélectivité. Cependant le faible échantillonnage de cette étude, limite la représentativité de ces résultats.

Le stock de vivaneaux est aujourd'hui en surexploitation. Ce diagnostic a été établi depuis 1993 (Moguedet, 1993), et maintenu début 2010. Ce constat s'appuie sur une pression de pêche multipliée par six depuis la fin des années 80 et le fait que le poids moyen de vivaneaux rouges débarqué à Cayenne a diminué de 30 % (Leopold, 2004).

- Poids économique, enjeux et avenir de la pêche

En moyenne la production en vivaneaux débarquée en Guyane par la flottille de ligneurs vénézuéliens tourne autour de 1200 tonnes (1446 tonnes en 2007) et environ 180 tonnes en 2008 pour les caseyeurs antillais.

Le vivaneau rouge représente 95 % des débarquements (Vendeville *et al.*, 2008).

La production est principalement exportée vers les Antilles françaises.

3.2.4. Pêche aux requins

- Bilan des connaissances

La pêche aux requins est la moins importante des pêcheries en Guyane et a très peu été étudiée.

- Réglementation

Tout comme la pêche aux vivaneaux, le nombre d'autorisations de pêche est fixé par le règlement (CE) N° 43/2009 et fait acte de 4 licences pour la pêche aux requins. De même, la limite inférieure de pratique de cette activité est à plus de 30 mètres de profondeur. Ces licences sont également attribuées à des vénézuéliens. Chaque navire a ensuite l'obligation de débarquer en Guyane au moins 50 % des prises de requins.

Il est interdit aux navires de pêcher, de conserver à bord, de transborder et de débarquer les espèces suivantes dans l'ensemble des eaux communautaires:

- requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*),
- requin blanc (*Carcharodon carcharias*).

- Espèces exploitées et distribution

La distribution de cette pêche est très mal connue, de même que les espèces de requins visées car ils sont débarqués éviscérés, étêtés et sans nageoires.

- Ports

Tout comme les vivaneaux, le seul port de débarquement est Cayenne. Ces débarquements sont assez rares, 6 en 2008, 4 en 2007 et 5 en 2006. En 2009, il n'y a eu qu'un seul débarquement.

- Techniques de pêche

La pêche aux requins s'effectue à l'aide de palangres ou de filets maillants d'un maillage minimal de 100 mm.

- Impacts de la pêche sur la biodiversité et sur la ressource

D'après Léopold (2004), les gros individus présents près des côtes dans les années 1980 se sont considérablement raréfiés, à une période qui coïncide avec les débuts d'une exploitation aux filets maillant dérivant et au commerce asiatique des ailerons.

- Poids économique, enjeux et avenir de la pêche

En 2008, les 6 débarquements enregistrés à Cayenne représentent 11 tonnes de production.

Le devenir de cette activité reste inconnu.

Source des informations

Charuau A., 2001. Le secteur de la pêche en mer. Atlas illustré de la Guyane française, éd. IRD. 214 p.

DRAM. 2009. Situation PME au 08.10.08.

IEDOM. 2007. La Guyane en 2006. Rapp. annuel de l'IEDOM. 198 p.

L'Observatoire économique. 2008. La filière pêche en Guyane. CCIG

Moguedet P., Nérini D., & Guéguen F. 1994. Évaluation du volume et cartographie des captures accessoires de la pêche de crevettes pénéides en Guyane française. Contrat d'étude C.E.E. DG XIV. 92-3504. Rapport final. Rapp. IFREMER, 100 p.

Moguedet P. 1993. Diagnostic sur l'état des ressources de Lutjanidés exploitées dans la zone économique exclusive de la Guyane française. Rapport IFREMER DRV-93 RH Cayenne.

Nalovic M.T. & Lescot M. 2008. Etude sur la pêche artisanale côtière dans l'estuaire du Maroni. Rapport du CRPMEM-Guyane pour WWF-France. 47 p.

Projet de Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane. Arrêté par le Conseil Régional le 23 octobre 2007. 252 p.

Rivot E., 2000. Le vivaneau rouge (*Lutjanus purpureus*) dans la zone économique exclusive de Guyane française. Bilan des connaissances sur la biologie de l'espèce. Analyse de quelques aspects de la pêche vénézuélienne. Rapp. DRV/RH Cayenne. 100 p. et annexes.

Rosé J. 2009. Liste des poissons rencontrés régulièrement sur le marché local. CRPMEMG.

Van Canneyt O., Certain G., Dorémus G. & Ridoux V. 2009. Distribution et abondance des cétacés dans la zone économique exclusive de la Guyane française par observation aérienne. Université de La Rochelle. Centre de recherche sur les mammifères marins.

Vendeville P., Rosé J., Viera A. & Blanchard F. 2008. Durabilité des activités halieutiques et maintien de la biodiversité marine en Guyane. Rapport final. IFREMER DCM/HMT/RHGUY. Cayenne. 316 pp.

Vendeville P. & Baudrier J, 2006. Étude des peuplements de juvéniles de poissons et de crevettes des fonds du littoral de Guyane. Rapport final de convention Ifremer. M.O.M.03/12/1214214788/F. Rap. Ifremer DCM/HMT/RHGUY/SGUY 2006. 46 pp.

WWF. 2002. Pillage des ressources naturelles marines de Guyane : l'appel des professionnels de la pêche sera-t-il entendu ? Communiqué de presse Paris, 15 janvier 2002

WWF. 2004. Pêche illégale dans les eaux côtières de Guyane, le point après 3 années de suivis. Communiqué de presse Cayenne le 9 décembre 2004.

WWF. 2007. L'estuaire du Maroni : refuge des flottilles illégales ? Communiqué de presse Cayenne, le 16 mai 2007.

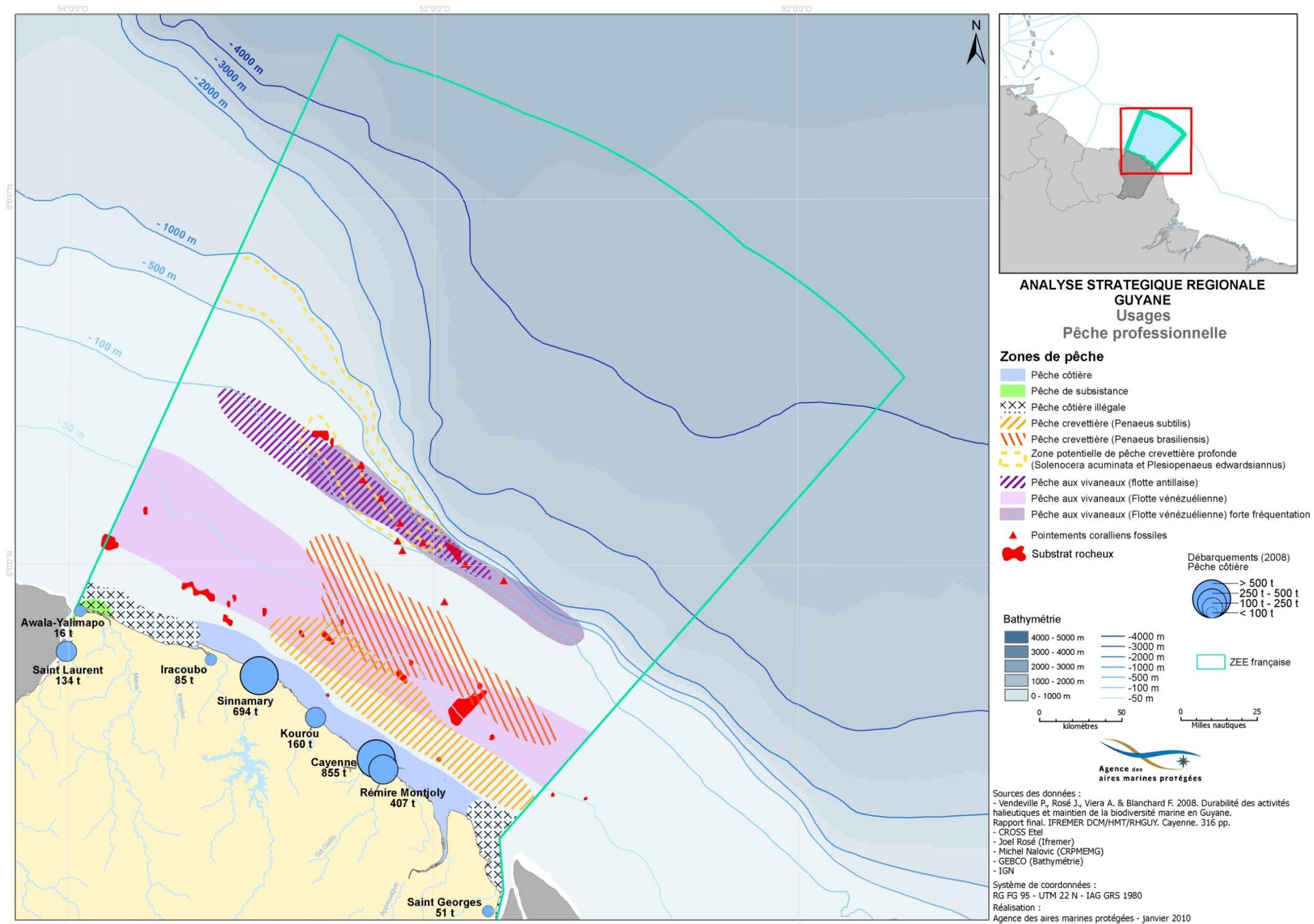


Figure 24 : Localisation des différentes filières de pêches et des points de débarquements

4. Pêche à pied

Une pêche à pied est pratiquée au niveau des mangroves principalement par une population de brésiliens qui prélèvent des crabes verts. Cette pêcherie n'a jamais fait l'objet d'études ni de suivis. On peut en trouver à la vente au niveau des marchés de Cayenne, de Sinnamary et de Kourou, au bord de la route RN1, ce qui démontre que cette activité est pratiquée sur plusieurs sites.

5. Ports et trafics maritimes

5.1. Ports

Le principal port de commerce de la Guyane est le port international de Dégrad-des-Cannes. Il a été construit en 1974. Il est sous cession de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane par arrêté préfectoral du 26 janvier 1988 pour 50 ans. Le port de Dégrad-des-Cannes, d'une superficie de 12 hectares, est situé sur la rive gauche du Mahury, à l'ouest de l'île de Cayenne, sur la commune de Rémire-Montjoly. Il autorise les navires ayant un tirant d'eau maximal de 6 mètres. Un chenal long de 15 km et large de 90 m, le relie à la mer. Ce dernier est dragué régulièrement (sédiments remis en suspension) afin de réduire l'effet des forts processus sédimentaires. En 2003, le coût du dragage était de 1,3 millions d'euros. Ce port dispose d' :

- un terminal conteneur avec 3 postes à quai
- un poste roulier : 25 m de long et large de 26m construit entre 1981et 1983, réhabilité en 2006
- un poste pétrolier (essence, fuel)
- un poste minéralier
- une cale de cabotage
- une installation de plaisance

Par contre, il ne dispose pas d'outillages de quai, ce qui impose les navires de charger et de décharger la marchandise avec leurs propres moyens.

Le port de Larivot est un port de pêche, situé à l'ouest de l'île de Cayenne sur la commune de Matoury. Il couvre une surface d'environ 87 hectares, sur laquelle sont rassemblées l'ensemble des compagnies de pêche à la crevette. Ce port dispose aussi d'un complexe de stockage d'essence et d'huile pour le ravitaillement des bateaux de pêche.

Le port privé de Kourou-Pariacabo est géré par le Centre National d'Etudes Spatiales et permet la desserte des navires européens transportant essentiellement du matériel spatial. Le chenal d'accès de 12 kms est étroit et dragué régulièrement. Sur cette même commune, on trouve aussi quelques appontements de pêche avec 18 navires immatriculés en 2009 et un appontement de plaisance d'où partent les vedettes transportant les passagers pour les îles du Salut.

Le vieux port de Cayenne est aujourd'hui limité à l'accostage de bateaux de pêche côtière, mais des aménagements seront réalisés visant à améliorer les appontements (SAR, 2009). 66 bateaux de pêche y sont immatriculés.

A Sinnamary, des infrastructures de pêche (pontons, machines à glace, pompe à essence) ont été mises en place en 2007 mais ne correspondent pas aux normes européennes. Le port compte néanmoins 20 bateaux immatriculés.

Bien qu'il n'y ait pas de réelles infrastructures portuaires, on trouve des structures légères qui s'adaptant aux attentes et aux besoins comme à Iracoubo et à Awala-Yalimapo, où il y a quatre et un bateaux immatriculés. Ces installations portuaires de type appontement avec cale de mise à l'eau et chambres froides, seront, selon les cas, améliorées ou créées au droit des communes et villes littorales. De même, des structures pour la fabrication et la réparation des bateaux pourront être réalisées à proximité (SAR, 2009).

Un projet de port en eau profonde a été identifié à la pointe Panato (port de Coswine) situé à la limite entre les communes de Mana et d'Awala Yalimapo (SAR, 2009).

5.2. Trafic de fret

L'essentiel du trafic de marchandises, soit près de 95% des stocks de Guyane, passent par le transport maritime. La Guyane reste très dépendante des importations. En 2006, le montant total des importations s'élevait à 749,9 millions d'euros, alors que les exportations représentent 122,1 millions d'euros. Le trafic import/export est en moyenne de 600 000 tonnes par an dont la moitié concerne des hydrocarbures.

Plusieurs dessertes maritimes passent par le port de Dégrad des Cannes, dont 2 trafics réguliers et d'autres secondaires :

- Ligne océanique (Europe – Antilles – Guyane via Port of Spain– Brésil – Afrique du Nord – Europe)

Ce trafic est desservi par six navires portes containers (4 navires de CMA-CGM et 2 MARFRET) selon une fréquence moyenne de sept bateaux par mois. Un trafic secondaire a lieu sur cette ligne dite ligne Guyanas. En effet, les navires de la ligne principale délestent une partie de leurs cargaisons à Port of Spain (Trinidad) car le chenal d'accès à Dégrad ne permet pas aux navires pleinement chargés d'accéder aux quais. Puis des navires, de taille plus restreinte (appelés feeder) récupèrent les marchandises transbordées et les transitent jusqu'à Dégrad de cannes.

- Ligne Antilles – Guyane

Cette voie maritime dessert les hydrocarbures (gaz, le pétrole, essence et gazole et le méthanol), selon une périodicité de une à deux fois par semaine. Un trafic régional pour le pétrole est en place entre Cayenne et Kourou.

- Ligne Europe-Kourou

Ce trafic est affrété par le Centre National d'Etudes Spatiales pour le Centre Spatial Guyanais.

- Ligne Venezuela – Guyane

Cette ligne concerne le vrac solide, qui dessert le port une fois par mois.

- Ligne USA – Guyane

Ce trafic concerne des petits bateaux qui transitent des véhicules nord-américains. Un autre trafic a lieu en provenance des USA pour le bitume, deux ou trois fois par ans.

Source des informations

DRAM. 2008. Nombres de navires de pêche par commune.

Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, pages sur les ports (<http://www.guyane.cci.fr/fr/ports/>)

Institut d'Emission des Départements d'outre-mer. 2007. Le transport de marchandises en Guyane. Note express. Numéro 45 6 pp.

Institut d'Emission des Départements d'outre-mer. 2007. Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional. Ed. IEDOM. 42 pp.

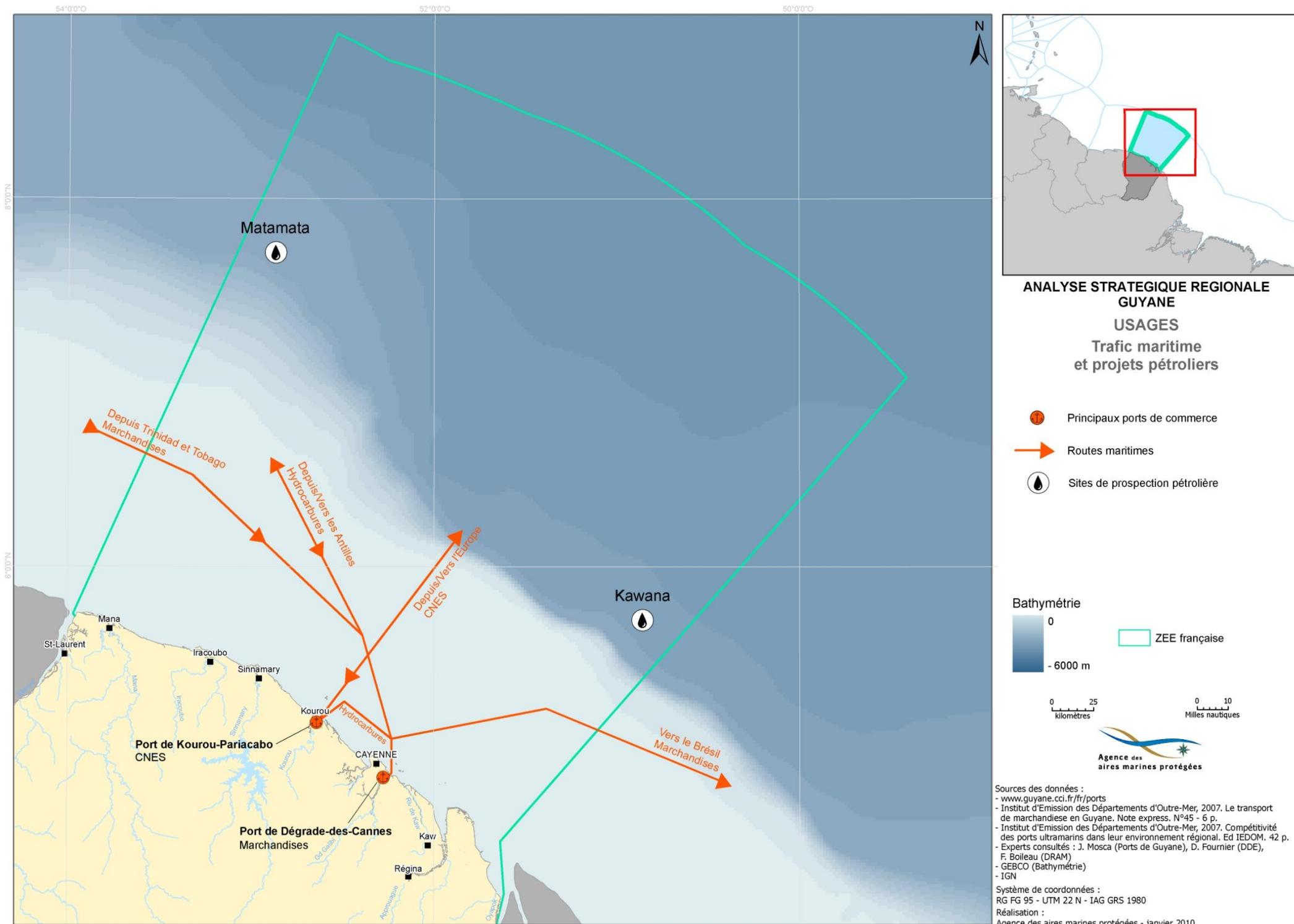


Figure 25 : Localisation du trafic maritime en Guyane et des sites de prospections pétrolières

6. Tourisme

Bien qu'en augmentation, le tourisme en Guyane est assez peu développé. Il représente 4 % à 5 % du PIB de la Guyane d'après les chiffres officiels, mais ce serait plutôt 10% du PIB car la consommation liée au tourisme n'est pas prise en compte dans les chiffres officiels (D. Bironneau com. pers.).

En 2007, près de 108 800 touristes se sont rendus en Guyane par l'intermédiaire de l'aéroport de Rochambeau, à ce chiffre s'ajoute les entrées par le Brésil (chiffre inconnu mais relativement limité) et surtout par le Suriname avec en moyenne 3500 touristes surinamais par ans.

La moitié des personnes concernées par le tourisme en Guyane viennent pour des raisons professionnelles (Madeleine 2008), un tiers est du tourisme d'opportunité et les 25% restant est du tourisme d'agrément.

6.1. Les sites fréquentés

Le site le plus visité en Guyane est celui des îles du Salut, avec une fréquentation annuelle (croisiéristes inclus) de 50 000 personnes. Neuf opérateurs touristiques proposent la traversée vers les îles du Salut à diverse fréquence. Dans le cadre de l'opération d'aménagement touristique des Iles du Salut, des appontements sont envisagés pour la plaisance locale et la pêche sportive (SAR, 2009).

Deux prestataires permettent aussi de se rendre et de débarquer à l'île la mère et de contourner l'île du Grand Connétable pour observer les oiseaux (les mouillages et les débarquements n'étant pas autorisés).

Les plages de ponte de tortues marines offrent également un certain potentiel touristique à Awala-Yalimapo et à Cayenne.

6.2. Infrastructures d'accueil

La Guyane est la région de France la moins bien équipée en terme d'infrastructures d'accueil touristiques.

Le littoral du Guyane dénombre 80 infrastructures de type hébergements dont 24 hôtels avec 1150 chambres. Les autres infrastructures sont des auberges ou des gîtes où la capacité d'accueil est difficile à estimer (hamacs).

On compte 22 infrastructures à Cayenne, 15 à Kourou dont un hôtel sur l'île Royale des Iles du Salut, puis 12 à Rémire Montjoly et à Roura, six à Awala-Yalimapo, cinq à Sinnamary, quatre à Mana, deux à Macouria et Iracoubo.

Depuis trois ans, le taux d'occupation hôtelier s'est stabilisé au dessus des 50%, mais la réalité serait beaucoup plus élevée. L'hôtellerie en Guyane serait saturée, une augmentation de 40% du parc hôtelier permettrait de relancer la dynamique touristique (D. Bironneau com. pers.).

Néanmoins, le développement touristique sur le littoral n'est pas une des priorités établies par la Région (SAR, 2009).

Source des informations

Madeleine E. 2008. Des efforts sur « l'offre produit Guyane ». Comité du Tourisme de la Guyane. Ed. Antiane eco. N° 70 - Guyane

Projet de Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane. Arrêté par le Conseil Régional le 23 octobre 2007. 252 p.

www.ilesdusalut.com

www.tourisme-guyane.com

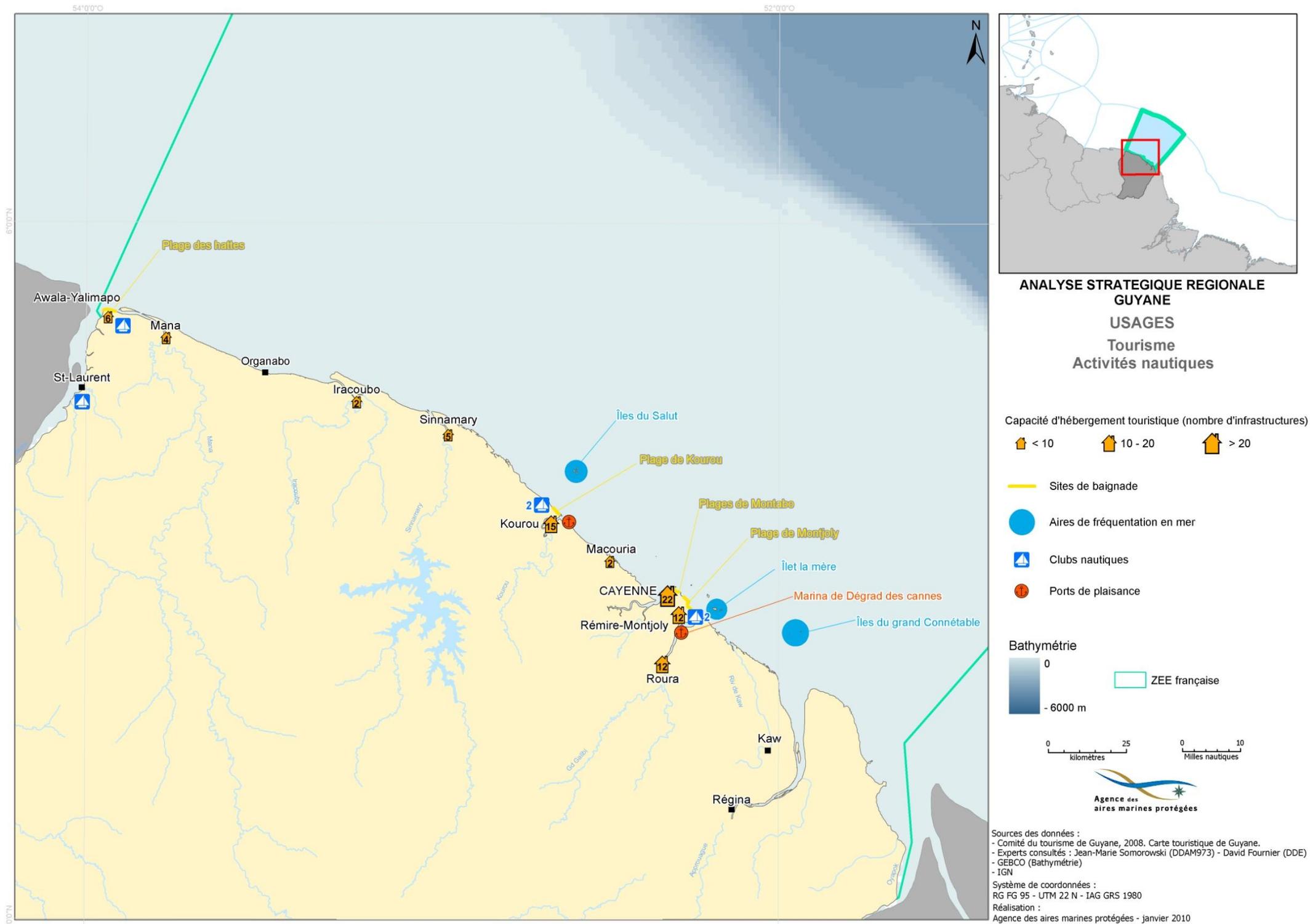


Figure 26 : Localisation et capacité des centres d'hébergements et localisation des activités nautiques

7. Pêche de loisir

Une pêche de loisir est pratiquée en Guyane mais est relativement peu développée.

Deux associations sont présentes : l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Guyane (APPG) basée à Rémire Montjoly, créée en 1995 et le Surf Casting Club de Kourou, qui regroupent moins d'une centaine d'adhérents. Les associations organisent des concours de pêche de bord et de pêche embarquée, dont le but est de pêcher la plus importante quantité de poissons en un temps t. Quelques statistiques ont été menées suite à ces concours et en moyenne la quantité pêchée est de 455 kg par concours embarqué (moyenne de 2006 à 2008) et de 670 kg par concours de bord (moyenne de 1999 à 2009).

Deux formes de pêche de loisir sont pratiquées : pêche du bord et pêche embarquée. La première se fait principalement depuis les plages de Kourou, de Cayenne et de Rémire Montjoly. Trois sites sont privilégiés en mer : les ilets de Rémire (la mère, le père et les mamelles), les battures du Connétable et les îles du Salut. La fréquentation maximale de ces zones, soit en pleine saison estivale, représente une trentaine de bateaux aux Iles du Salut, une quinzaine aux ilets Rémire et un maximum de cinq bateaux aux battures du Connétable (E. Ribas & E. Hansen com. Pers.).

Les pêcheurs plaisanciers visent principalement l'acoupa rouge (en vue d'être consommé), le tarpon, le thazard, le mérou géant, la carpe rouge, la carangue, le requin ou le cobia.

Les battures du Connétable constituent le site où les prises sont les plus importantes.

Il semble que depuis une dizaine d'années la quantité de poissons pêchés ait été divisée par deux, mais une relative stabilité semble s'être installée depuis. Spécifiquement, il semble qu'il y ait moins de machoirans et de raies et aussi que leur taille soit moins importante (40 kg contre 25 kg aujourd'hui pour les raies).

Aucun conflit n'est évoqué entre pêcheurs plaisanciers et pêcheurs professionnels hormis les problèmes posés par les embarcations de pêche stationnées au niveau de la mise à l'eau de la marina de Dégrad des cannes et quelques kites surf qui provoquent un léger dérangement lors de pêche de bord.

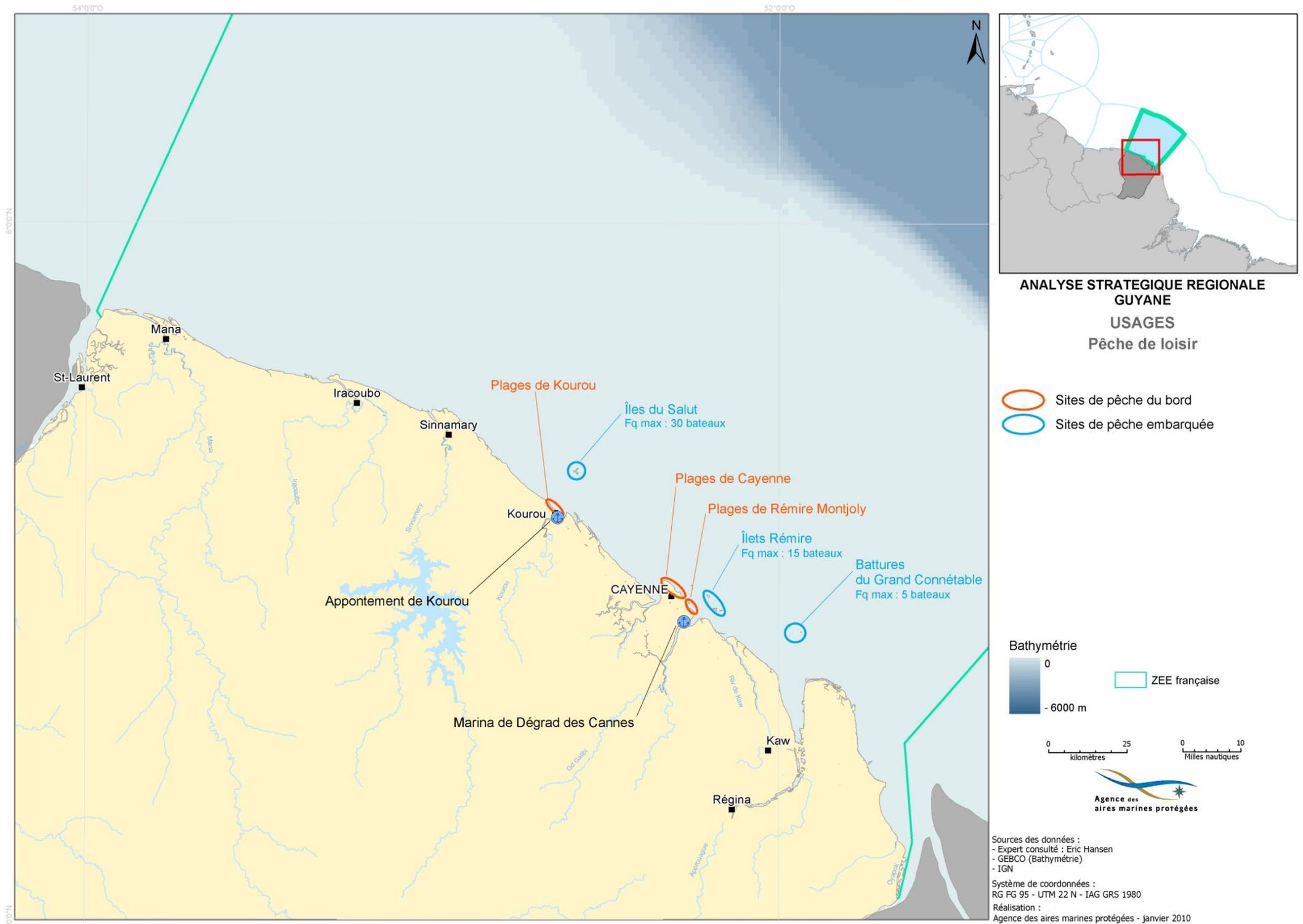


Figure 27 : Localisation des sites de pêche de loisir et des marinas

8. Activités nautiques

8.1. Sites de baignade

Le littoral guyanais n'offre que très peu de possibilités de sites de baignade. Seules quelques plages sont accessibles sur Awala-Yalimapo, à Kourou, à Cayenne et à Rémire-Montjoly.

8.2. Clubs nautiques

On trouve six clubs nautiques sur le littoral : trois à Rémire Montjoly dont deux sur la plage de Montjoly (Club de voile et de pirogue) et l'autre sur la pointe du Mahury (club de voile), deux sont à Kourou (Club nautique de Kourou et l'école du Flamboyant) et une autre structure est basée à Saint Laurent du Maroni et à Awala-Yalimapo (Vent d'ouest).

Ces clubs réunissent des pratiquants de voile, de kite-surf et de kayak de mer.

La figure de référence est la 26.

Source des informations

Projet de Schéma d'Aménagement Régional de la Guyane. Arrêté par le Conseil Régional le 23 octobre 2007. 252 p.

9. Plaisance

9.1. Ports de plaisance

Seuls deux ports sont adaptés pour recevoir les bateaux de plaisance. La marina à Dégrad-des-cannes dépend de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane et compte plus d'une cinquantaine d'anneaux. Bien qu'ils n'y soient pas autorisés, quelques tapouilles occupent également les quais. A Kourou, un appontement est dédié à la plaisance. Ces deux installations portuaires de plaisance seront améliorées de manière significative afin de permettre de disposer, à terme, de marinas où la fonctionnalité de plaisance cohabitera avec des équipements touristiques et commerciaux. Le principe de la réalisation d'un port de plaisance à Cayenne est par ailleurs retranscrit (SAR, 2009).

Quatre embarcadères sont disponibles sur le littoral, à Kourou, Cayenne, Rémire Montjoly et plus en amont à Roura où la mer est accessible via la rivière du Mahury.

Tous les bateaux de plaisance sont immatriculés à Cayenne, en 2007 il y avait 124 voiliers et 2057 bateaux à moteurs (Tableau XX). Plus de 90 % de ces embarcations sont sur remorque et plus de la moitié ont une longueur inférieure à cinq mètres

Tableau XX: Immatriculations de navires délivrées par longueur au 31/12/2007 (source : DRAM)

Voiliers													
Longueur	<5 m	5 à 6m	6 à 7m	7 à 8m	8 à 10m	10 à 12m	12 à 15m	15 à 18m	18 à 24m	>=24m	Total des voiliers		
Nombre	32	7	12	13	28	22	7	3			124		
Navires à moteur											Autres*	Total	
Longueur	<5 m	5 à 6m	6 à 7m	7 à 8m	8 à 10m	10 à 12m	12 à 15m	15 à 18m	18 à 24m	>=24m	Total des moteurs	Total des autres	
Nombre	1169	477	207	112	75	11	4	1		1	2057	186	2367

9.2. Sites de mouillage

Il n'y a pas de zones de mouillages organisées. Néanmoins, une vingtaine d'autorisations d'occupation temporaire ont été délivrées par la Direction Départementale de l'Équipement pour l'installation de corps morts et de lignes de mouillage.

Ces autorisations d'occupation temporaire sont réparties sur le littoral, principalement à Kourou et à Cayenne.

Près d'une centaine de corps morts sont également présents sur le littoral sans avoir fait l'objet des autorisations adéquates.

La figure de référence est la 26.

Source des informations

Comité du tourisme de Guyane.2008. Carte touristique de Guyane

10. Usages coutumiers

A l'ouest de la Guyane, le territoire communal d'Awala-Yalimapo a la spécificité de regrouper une population essentiellement composée de l'ethnie Kali'na qui appartiennent aux peuples autochtones de Guyane.

Cette population amérindienne pratique des usages coutumiers tels que la collecte des œufs de tortues marines et la pêche de subsistance.

10.1. Collecte des œufs de tortues marines

Les œufs de tortues marines ont été largement consommés, depuis très longtemps, par les familles kali'na (Collomb & Girondot, 2006).

Ces prélèvements sont pratiqués pendant toute la saison de ponte des tortues. Les œufs collectés sont essentiellement ceux des tortues vertes de janvier à juillet et dans une moindre mesure des tortues olivâtres.

Les préoccupations de la conservation des tortues marines ont conduit en 1991 à une interdiction totale de prélever des œufs. En effet, au regard de la loi, prélever des œufs de tortues marines constitue un acte de braconnage, même lorsqu'ils sont destinés à une consommation familiale (Collomb, 2009).

Une étude menée par Girondot et Collomb (2006), rapporte qu'un prélèvement modéré (<5% du total), soit 350 nids de tortues vertes et 250 nids de tortues luths, n'aurait qu'un impact faible sur la dynamique des populations de ces deux espèces. Le statut des tortues olivâtres, par contre, ne permet pas d'envisager un prélèvement d'œufs sur cette espèce.

En 2000, la DIREN avait sollicité les représentants des populations kali'na pour fournir à titre d'élément une première estimation du besoin d'œufs. La demande qui s'est élevée annuellement à un total d'environ 180 000 œufs, n'a pas donné de suite favorable. A la suite du 9ème Colloque de conservation des tortues marines du Plateau des Guyanes tenu à Awala-Yalimapo en février 2009, une commission a été créée par le sous préfet de Guyane afin de ré ouvrir les débats sur cet éventuel « quota ». La communauté doit ainsi estimer le nombre d'œufs à prélever.

10.2. La pêche de subsistance

La pêche de subsistance est une pratique qui désigne dans son sens strict une pêche pratiquée principalement pour se nourrir pour des peuples n'ayant aucune autre source de nourriture.

Aujourd'hui, une pêche dite de subsistance embarquée ou du bord, est toujours pratiquée par les populations amérindiennes (utilisant les filets droits fixes ou dérivants). En 2007, seuls 3 pêcheurs vivent de leur activité.

Source des informations

Collomb G. & Girondot M. 2006. Plages de ponte et pontes de tortues marines en Guyane française : du maintien de la biodiversité aux enjeux du territoire, Rapport pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. 242 p.

Collomb G. 2009. Sous les tortues, la plage ? Protection de la nature et production des territoires en Guyane. Ethnologie Française. Vol. 39 -1.

Nalovic M-T. & Lescot M. 2008. Etude sur la pêche artisanale côtière dans l'estuaire du Maroni. Rapport du CRPMEM-Guyane pour WWF-France. 47 p.

11. Activités spatiales

Le Centre Spatial Guyanais, ou le Port spatial de l'Europe fait parti du Centre national d'études spatiales. Les activitésgénérées représentent le premier secteur à l'exportation de Guyane.

Entre Kourou et Snamary, les ensembles de lancement du Centre Spatial Guyanais couvrent environ 69 000 hectares. Le Centre Spatial Guyanais est propriétaire des îles du Salut.

Lors des lancements, des réglementations et zones spécifiques sont activées, à savoir :

- Interdiction d'accès à toute la partie marine entre Sinnamary et Kourou jusqu'à 12 miles au large (les îles sont ratissées et évacuées, des navires de la Marine Nationale font également évacuer les bateaux de pêche et de plaisance présents dans la zone).

- Interdiction d'accès aux zones dangereuses où des éléments du lanceur tombent (la délimitation précise de ces zones n'est pas disponible publiquement). Ces zones représentent un quart de cercle divisées en 3 parties, où à chaque lancement 2 zones sur 3 sont activées selon le sens de la direction des vents. La majorité des lancements étant vers l'est, donc ce sont plutôt les zones à l'est qui sont activées.

L'impact des lancements sur l'environnement notamment sur la faune sauvage sont suivis sur l'ensemble du territoire touché par les retombées d'alumine issues des décollages de la fusée. Sur le littoral, des suivis sont effectués sur les oiseaux marins par un bureau d'études. Le Centre Spatial Guyanais participe aussi financièrement au suivi des pontes de tortues marines sur les plages dans l'enceinte du Centre Spatial Guyanais dans le cadre du plan de restauration des tortues marines.

12. Prospection pétrolière

La prospection pétrolière en Guyane a débuté dans les années 1970. Dès lors deux puits peu profonds ont été forés, Sinnamary-1 en 1975 et FG2-1 en 1978, mais sans résultats convaincants pour les industriels.

La prospection pétrolière a repris en 2001, suite à l'attribution d'un Permis d'Exploration pour 5 ans à la Société Planet Oil Limited (la société mère étant Hardman Resources limited). Le permis couvre 65 000 km² de 18 km des côtes jusqu'à 3000 m de profondeur. En 2002 une campagne de prospection sismique en 2D a eu lieu et a couvert 7700 km linéaire sur la partie ouest de la zone du permis. Cette première phase a été complétée en 2005 par une nouvelle campagne de prospection en 2D et 3D sur la partie centre et est, de la zone du permis. Dès lors, deux sites potentiels de forage ont fait l'objet d'études approfondies (synthèse bibliographique, données océanographiques, études biosédimentaires), l'un à l'est dit « Kawana » à 2400 m de profondeur rattaché au domaine profond, au pied du talus continental, et l'autre à l'ouest dit « Matamata » à 1200 m de profondeur rattaché au domaine du talus continental.

Le permis d'exploration a été renouvelé en 2006 avec un budget de 40 millions d'euros. Une campagne de reconnaissance électromagnétique a été lancée sur le site de Matamata. Cette campagne devait donner lieu à un forage en 2008, mais le retrait d'un des principaux financeurs a fait avorter le projet. De septembre à décembre 2009, une nouvelle campagne de prospection sismique 3D à l'ouest du site de Kawana a été menée. Les résultats ont amené la société à prévoir un forage d'exploration dans la zone, de février à avril 2011.

La figure de référence est la 25.

Source des informations

Créocéan. 2006. Déclaration d'ouverture de travaux de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Notice d'impact. Effets du projet sur l'environnement. Site de Kawana. 109 p.

Table des Figues

<i>Figure 1 : Caractéristiques des masses d'eau côtières guyanaises</i>	6
<i>Figure 2 : Courant des Guyanes alimenté par le courant Nord brésil</i>	7
<i>Figure 3 : Salinité de surface de janvier à juin</i>	7
<i>Figure 4 : Concentration en Chlorophylle a en juin 2007</i>	7
<i>Figure 5 : Rétroflexion du courant Nord Brésil</i>	8
<i>Figure 6 : Salinité de surface de juillet à décembre</i>	8
<i>Figure 7 : Concentration en Chlorophylle a en octobre 2007</i>	8
<i>Figure 8 : Fonctionnement océanographique en saison des pluies</i>	10
<i>Figure 9 : Fonctionnement océanographique à la saison sèche</i>	11
<i>Figure 10 : Nature des fonds marins guyanais</i>	13
<i>Figure 11 : Zones humides secteur ouest</i>	22
<i>Figure 12 : Zones humides secteur est</i>	23
<i>Figure 13 : Répartition du Dauphin de Guyane en Amérique du Sud</i>	29
<i>Figure 14 : Localisation des observations de cétacés lors de la Campagne Exocet (CRMM)</i>	30
<i>Figure 15 : Répartition des lamantins en Atlantique</i>	34
<i>Figure 16 : Le lamantin en Guyane</i>	35
<i>Figure 17 : Localisation des pontes répertoriées et répartition des tortues marines</i>	44
<i>Figure 18 : Localisation des caïmans</i>	48
<i>Figure 19 : Localisation des observations d'oiseaux lors de la Campagne Exocet (CRMM)</i>	59
<i>Figure 20 : Localisation des sites de nidification et de repos des oiseaux marins</i>	60
<i>Figure 21 : Répartition de la faune benthique</i>	66
<i>Figure 22 : Localisation et répartition des poissons</i>	75
<i>Figure 23 : Localisation de la population et les taux d'assainissement</i>	79
<i>Figure 24 : Localisation des différentes filières de pêches et des points de débarquements</i>	93
<i>Figure 25 : Localisation du trafic maritime en Guyane et des sites de prospections pétrolières</i>	97
<i>Figure 26 : Localisation et capacité des centres d'hébergements et localisation des activités nautiques</i>	100
<i>Figure 27 : Localisation des sites de pêche de loisir et des marinas</i>	102

Table des Tableaux

<i>Tableau I : Ichtyofaune associée à la mangrove de Guyane française (Rojas-Beltran, 1986)</i>	15
<i>Tableau II : Liste des espèces à statut par entité</i>	17
<i>Tableau III : Liste des espèces de cétacés observées et potentiellement présentes en Guyane et statut de protection</i>	25
<i>Tableau IV : Les statuts de protection des tortues marines en Guyane</i>	37
<i>Tableau V : Aire de répartition des espèces et valeur mondial des sites de ponte par espèce</i>	37
<i>Tableau VI : Synthèse des caractéristiques des tortues marines en Guyane</i>	39
<i>Tableau VII : Les statuts de protection des caïmans de Guyane</i>	45
<i>Tableau VIII : Répartition mondiale des caïmans proche littoral présents en Guyane (d'après Britton, 2009)</i>	46
<i>Tableau IX : Liste des espèces d'oiseaux marins à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel) (d'après Gepog, 2009)</i>	51
<i>Tableau X : Liste des espèces d'oiseaux littoraux à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel) (d'après Gepog, 2009)</i>	52
<i>Tableau XI : Liste des espèces d'oiseaux des zones humides à statut (Abondance en Guyane, C : commun ; PC : peu commun ; R : rare ; TR : Très rare ; A : accidentel ; Origine : NA : Espèce néarctique (Amérique du nord) ; PA : Espèce paléarctique (Eurasie dont archipels centratlantiques) ; NT : Espèce néotropicale (Caraïnes, Amérique centrale, Amérique du sud – sauf cône sud) ; AL : Espèce australe (pointe sud de l'Amérique du sud, Antartique, archipels sud-atlantiques) (d'après Gepog, 2009)</i>	54
<i>Tableau XII : Bilan des études relatives à la macrofaune benthique en Guyane</i>	61
<i>Tableau XIII : Liste des classes et du nombre d'espèces identifiés</i>	62

<i>Tableau XIV : Principales espèces des 3 peuplements rencontrées sur le plateau continental (d'après Le Loeuff & Von Cosel 2000)</i>	<i>63</i>
<i>Tableau XV: Liste des poissons à statut</i>	<i>67</i>
<i>Tableau XVI : Liste des espèces de poissons inféodées aux fonds durs (d'après Leopold, 2004)</i>	<i>69</i>
<i>Tableau XVII : Synthèse des communautés de poissons par répartitions.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau XVIII : Synthèse des données par commune littorales (démographie, réseaux d'assainissement et qualité des eaux de baignades lors de la présence de plage) source : DIREN, DSDS.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau XIX : Production estimée par commune de débarquement et par espèces en 2008 (Ifremer, 2008). Les données concernant Awala-Yalimapo et Saint-Georges n'ont été collectées qu'au dernier trimestre contrairement à celles des autres communes qui ont été collectée toute l'année</i>	<i>84</i>
<i>Tableau XX: Immatriculations de navires délivrées par longueur au 31/12/2007 (source : DRAM) ...</i>	<i>104</i>

Contacts et renseignements

Agence des aires marines protégées

16 quai de la Douane

BP 42932

29 229 Brest cedex 2

02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

contact@aires-marines.fr

Direction Régionale de l'Environnement

33 Rue Felix Eboué

97000 Cayenne cedex

Tél : 05 94 29 66 50

www.guyane.ecologie.gouv.fr

2009

Crédit photo : îlet Le Père (AAMP), Rizières de Mana (CELRL de Guyane)



PRÉFECTURE DE LA REGION GUYANE
PRÉFECTURE DE LA GUYANE